

## QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE ?

### En bref

239 500 habitants en 2010

La Haute-Saône renoue avec la croissance démographique :

- le solde naturel et migratoire contribuent chacun pour moitié à la croissance démographique
- l'excédent migratoire dû au regain migratoire de proximité, porté par l'étalement urbain de Besançon, Belfort, Montbéliard
- arrivées plus nombreuses de familles, d'actifs de 25 à 39 ans\*
- les nouveaux arrivants en emploi travaillent plus souvent en dehors du département
- plus de départs d'étudiants\*

« Relative jeunesse » de la population haut-saônoise en lien avec le regain migratoire orienté vers les familles :

- les jeunes de 0 à 14 ans représentent 19 % de la population départementale, 17 % dans les départements comparables
- les familles avec enfants sont plus nombreuses : 29 % contre 26 %
- autant de couples sans enfant\*
- autant de familles monoparentales\*

Vieillesse moins marquée de la population :

- les personnes seules sont sous-représentées

Surreprésentation des ménages ouvriers

Une population moins diplômée :

● 42 % de la population départementale (non scolarisée et âgée de 15 ans ou plus) est peu ou pas diplômée, 40,5 % dans les départements comparables

Proportionnellement un peu moins de personnes touchées par la pauvreté monétaire\*

- 33 000 personnes (13,8 %) vivent en dessous du seuil de pauvreté
- une pauvreté monétaire plus concentrée autour du seuil de pauvreté

Des écarts de revenus plus resserrés

258 000 habitants à l'horizon 2030 (si les tendances démographiques observées sur la période récente se maintiennent) :

- l'augmentation de la population dépendra quasi-exclusivement de la poursuite de l'attractivité résidentielle récente
- autant de jeunes de moins de 20 ans qu'en 2009 (un peu plus de 11-17 ans, un peu moins de 0-10 ans)
- une forte augmentation des personnes de plus de 60 ans (+ 44 % entre 2009 et 2030)

\* comparé aux départements de comparaison définis à la page 2

## 1-1 Quelles sont les dynamiques démographiques à l'œuvre sur le département ?

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Haute-Saône compte 239 500 habitants, contre 229 800 onze ans plus tôt. Avec une croissance moyenne de 0,40 % par an entre 1999 et 2009, elle redevient ainsi attractive. Il en est de même pour les départements de taille comparable (+ 0,32 % par an).

Avec 44,6 habitants au km<sup>2</sup>, la densité de population est faible mais semblable à celle des départements de taille comparable.

### Quels sont les facteurs démographiques de l'évolution de la population ?

Depuis 1962, l'évolution de la population haut-saônoise est plus dynamique que celle des départements de taille comparable : elle progresse plus rapidement en période de hausse (1968-1982 et 1999-2009) et diminue moins vite en période de baisse (1982-1999). La crise du textile des années 1980-1990 a cependant fortement pesé sur le dynamisme démographique d'une portion importante du territoire départemental (nord du département et vallées vosgiennes).

Cette croissance démographique plus soutenue en Haute-Saône que dans les départements du référentiel s'explique en premier lieu par un excédent naturel (naissances - décès) qui reste élevé depuis 1962 alors que celui-ci est quasiment nul depuis 1975 dans les départements de taille comparable. Depuis 1962, les départs de population, souvent jeunes dans les départements de taille comparable, expliquent le vieillissement de la population plus important dans ces départements par rapport à la Haute-Saône.

Sur la période récente (1999-2009), la Haute-Saône comme les départements du référentiel redeviennent attractifs du point de vue démographique. L'excédent migratoire observé en Haute-Saône (+ 0,18 % par an) est cependant deux fois moins élevé que celui enregistré dans les départements de comparaison (+ 0,36 % par an).

### Quels équilibres entre les classes d'âge ?

La Haute-Saône comme de nombreux départements français n'échappe pas au vieillissement de sa population. En 2009, les personnes âgées de 60 ans ou plus représentent 24,5 % de la population haut-saônoise contre 22,1 % en 1999. Ces parts sont respectivement de 27,9 % et 26,0 % dans les départements comparables.

Les équilibres démographiques sont plus favorables en Haute-Saône que dans les départements du référentiel. En 2009, la Haute-Saône compte 128 jeunes de 18 ans ou moins pour 100 personnes âgées de 65 ans ou plus contre 101 dans les départements de taille comparable. Ce ratio permet de mesurer la jeunesse relative du territoire.

Le rapport entre le nombre de personnes d'âge « inactif » (moins de 15 ans et 65 ans ou plus) et le nombre de personnes d'âge « actif » (15 à 64 ans) permet, quant à lui, de donner une mesure de ce que

## Les départements de comparaison

Pour réaliser ce diagnostic de territoire, le département de Haute-Saône est systématiquement comparé avec les tendances observées dans dix départements de taille comparable. Ces comparaisons ont pour but de distinguer ce qui est spécifique au département de Haute-Saône, et de situer des niveaux ou des évolutions.

Les dix départements de comparaison comptent tous entre 200 000 et 300 000 habitants. Ce sont les départements des Ardennes, de l'Aveyron, de Corrèze, d'Indre, du Jura, de Haute-Loire, de la Nièvre, de l'Orne, des Hautes-Pyrénées et du Tarn-et-Garonne.

l'on appelle la dépendance économique entre générations. En 2009, on compte en Haute-Saône 58 personnes d'âge « inactif » pour 100 personnes d'âge « actif ». Le ratio est de 62 dans les départements de comparaison.

### Pour quoi la Haute-Saône est-elle attractive ? Pour qui ne l'est-elle pas ?

Le regain d'attractivité du département provient en grande partie de l'étalement urbain de Besançon, Belfort et Montbéliard. C'est une attractivité de proximité. L'attractivité démographique diffère selon l'âge. Le déficit migratoire des jeunes âgés de 18 à 25 ans est plus marqué en Haute-Saône que dans les départements de comparaison. En revanche, le département gagne plus de personnes actives de 25 à 40 ans que les départements de taille comparable et gagne moins de retraités.

Entre 2003 et 2008, au jeu des migrations résidentielles (arrivées-départs), la Haute-Saône gagne des habitants par rapport aux départements voisins : Territoire de Belfort (+ 1 400), Doubs (+ 900), Haut-Rhin (+ 622). Ses relations sont équilibrées avec la Côte d'Or, les Vosges et le Jura. Elles sont déficitaires avec la Meurthe-et-Moselle (- 172), le Bas-Rhin (- 237) et le Rhône (- 139) et avec les autres départements métropolitains hors Île-de-France.

Le département est attractif pour les familles. Parmi les nouveaux ménages arrivants dans le département, 36 % sont des couples avec enfants contre 27 % dans les départements de comparaison. Les départements de comparaison accueillent davantage de personnes seules (36 % contre 29 % en Haute-Saône). Cette différence dans le profil des arrivants participe au maintien d'une population plus jeune en Haute-Saône et à un moindre vieillissement par rapport aux départements de comparaison.

Comme de nombreux départements métropolitains, la Haute-Saône ne dispose pas d'une offre de formation supérieure (universitaires, classes préparatoires aux grandes écoles, écoles d'ingénieurs) très développée, elle subit donc une forte perte de population entre 18 et 25 ans.

Parmi les nouveaux arrivants qui occupent un emploi, la moitié travaillent en dehors du département, essentiellement dans les aires urbaines proches (Besançon, Belfort et Montbéliard). Dans les départements de comparaison, la proportion est de 25 %, soit deux fois moins importante.

## 1-2 Quelles sont les caractéristiques sociodémographiques de la population ?

### Quelle est la structure par âge de la population ?

Même si la part des plus âgés dans la population augmente de façon constante en raison essentiellement des gains d'espérance de vie, la population du département reste en moyenne plus jeune en Haute-Saône que dans les départements comparables. En 2009, 25 % des habitants de Haute-Saône ont plus de 60 ans, 19 % sont âgés de moins de 15 ans. Dans les départements de comparaison, les proportions sont respectivement de 28 % et 17 %.

### Quelle est la structure des ménages ?

Les ménages de Haute-Saône sont plus souvent constitués d'un couple avec enfants que dans les départements de comparaison (29 % contre 26 %). Les couples sans enfant et les familles monoparentales sont autant présents dans les deux territoires (respectivement 31 % et 7,5 %). La différence de structure entre les deux territoires provient essentiellement des ménages d'une seule personne, plus présents dans les départements de comparaison, qui témoigne en partie du vieillissement accru de la population dans ces départements.

Les familles hauts-saônoises sont de plus grande taille que dans les départements de taille comparable. Parmi les couples ayant des enfants de moins de 25 ans, la part de ceux qui en ont au moins un est supérieure en Haute-Saône à celle des départements de comparaison. En particulier, les familles d'au moins trois enfants représentent 8 % de l'ensemble dans le département contre 6 % en moyenne dans les départements de comparaison.

### Quelle est la structure de la population par catégorie sociale et par niveau de diplôme ?

Un quart de la population départementale ayant plus de 60 ans, les ménages dont la personne de référence est retraitée prédominent. Ces ménages sont légèrement plus nombreux dans les départements de taille comparable qu'en Haute-Saône (40 % et 38 % respectivement).

Les ménages dont la personne de référence est ouvrier sont surreprésentés en Haute-Saône par rapport aux départements comparables. Ils représentent 23,6 % des ménages en Haute-Saône contre 19,0 % dans les départements comparables.

En 2009, 42,0 % des personnes âgées de 15 ans ou plus et non scolarisées ne possèdent pas de diplôme qualifiant (aucun diplôme pour 19 %, certificat d'études primaires ou BEPC pour 23 %). C'est légèrement plus que dans les départements de comparaison où la part est de 40,5 %.

## 1-3 Quelle est la richesse financière de la population ?

### Quel est le niveau de pauvreté monétaire ?

Le seuil de pauvreté, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population française, s'établit à 954 € mensuels en 2009. En Haute-Saône, 33 000 Haut-Saônois vivent en dessous de ce seuil, soit 13,8 %. Ce taux est identique à celui de la France de province. Hormis le Jura et la Corrèze, les autres départements de comparaison ont un taux de pauvreté supérieur à celui de la Haute-Saône, avec un maximum de 18,6 % dans les Ardennes.

Par ailleurs, parmi les personnes pauvres, la moitié ont un niveau de vie inférieur à 815 € par mois, et l'autre moitié entre 815 € et 954 €. L'écart en % entre 815 € et 954 € mesure l'intensité de la pauvreté. En Haute-Saône, il est de 17 % et est l'un des plus faibles des départements comparables. La population pauvre de Haute-Saône apparaît ainsi proportionnellement moins nombreuse et plus concentrée autour du seuil de pauvreté.

En Haute-Saône, le taux de pauvreté est plus élevé dans les communes urbaines (16,5 %) que dans les communes rurales (11,9 %). Parmi les départements de taille comparable, le niveau de pauvreté en communes rurales varie de 10,6 % dans le Jura à 17,4 % dans le Tarn-et-Garonne. Celui des communes urbaines varie de 12,5 % en Corrèze à 21,8 % dans les Ardennes.

### Quel est le niveau et la distribution des revenus fiscaux ?

Les revenus fiscaux sont plus concentrés en Haute-Saône que dans la moyenne des départements de comparaison, c'est-à-dire que l'écart entre le niveau de revenus des ménages les plus aisés et des ménages les moins aisés est plus faible dans le département. Le rapport entre les revenus fiscaux des 10 % les plus élevés et des 10 % les plus faibles est de 4,2 en Haute-Saône. C'est le niveau le plus faible parmi les départements de comparaison. Les écarts sont les plus importants dans les Ardennes et dans le Tarn-et-Garonne, avec respectivement des rapports de 5,8 et 5,3.

En 2009, la part de foyers fiscaux non imposés en Haute-Saône (51 %) est inférieure d'un point à celle des départements de comparaison et le revenu net moyen annuel par foyer fiscal non imposé est légèrement supérieur à celui des départements de comparaison (9 983 € et 9 756 € respectivement).

En Haute-Saône, le revenu net moyen annuel par foyer fiscal imposé est légèrement inférieur à celui des départements de comparaison (30 100 € et 30 700 € respectivement).

Le revenu fiscal des ménages hauts-saônois est plus fortement constitué de revenus salariaux (61,6 %) que dans les départements de comparaison (56,6 %). Au sein de ceux-ci, la part des indemnités de chômage est légèrement plus élevée en Haute-Saône (3,3 % contre 3,0 %).

La population des départements de comparaison est plus âgée que celle de Haute-Saône : la part des pensions, retraites et rentes y est

supérieure (30,9 % contre 28,2 %). Les Hauts-Saônois bénéficient de façon moins marquée des revenus des professions non salariées ainsi que des autres revenus.

## 1-4 Comment pourrait évoluer la population dans les années à venir ?

Si les tendances démographiques récentes se maintiennent (scénario central soit maintien de la fécondité au niveau de 2007, baisse tendancielle de la mortalité, maintien des quotients migratoires au niveau observé sur la période récente), la Haute-Saône compterait 251 000 habitants en 2020 et 258 000 habitants en 2030, soit respectivement 12 000 et 19 000 habitants de plus qu'en 2009.

### Quels seraient les facteurs d'évolution de la population ?

Les hypothèses retenues reposent donc notamment sur le maintien de l'attractivité résidentielle observée ces dernières années. Longtemps portée par la croissance naturelle, l'augmentation de la population dépendra alors, dès 2020, quasi-exclusivement de cette attractivité résidentielle. En effet, selon les hypothèses retenues, l'arrivée aux grands âges des générations nombreuses nées pendant les trente glorieuses induirait des décès plus nombreux. Le solde naturel diminuerait alors de façon mécanique et deviendrait négatif dès 2025 en Haute-Saône.

Selon le scénario central, la population haut-saônoise s'accroîtrait de 7,9 % entre 2009 et 2030 contre 5,6 % pour les départements de comparaison. La population haut-saônoise évoluerait donc plus favorablement que celle des départements de taille comparable, en raison de la dynamique démographique actuellement à l'œuvre dans le département. La Haute-Saône dispose en effet d'un solde naturel

relativement élevé au début des années 2000 et d'un solde migratoire positif (+ 0,18 % par an). Les départements de comparaison ne peuvent compter que sur leur regain d'attractivité (+ 0,36 % par an) car ils peinent dès 2007 à équilibrer naissances et décès.

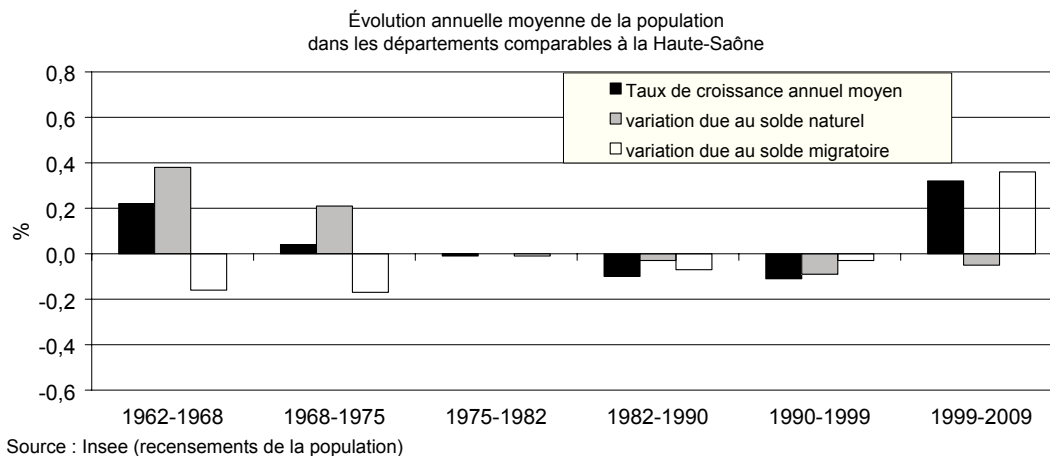
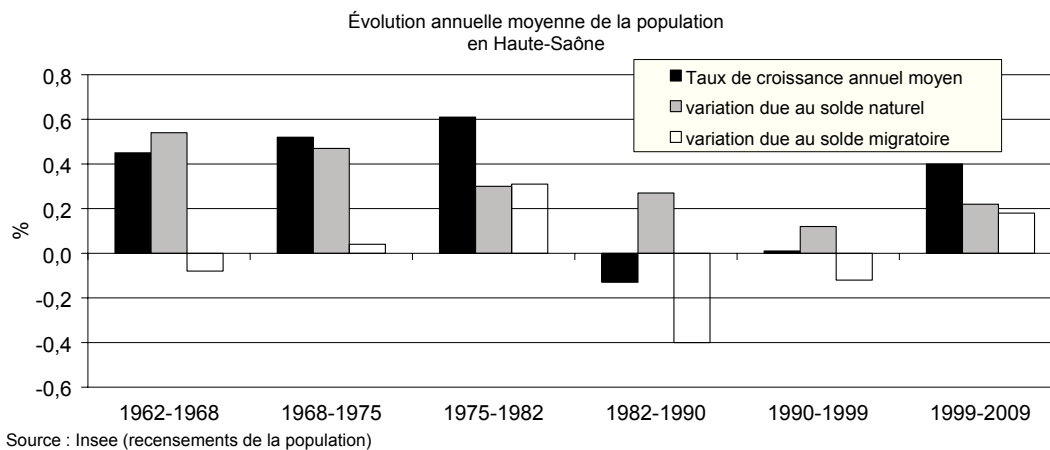
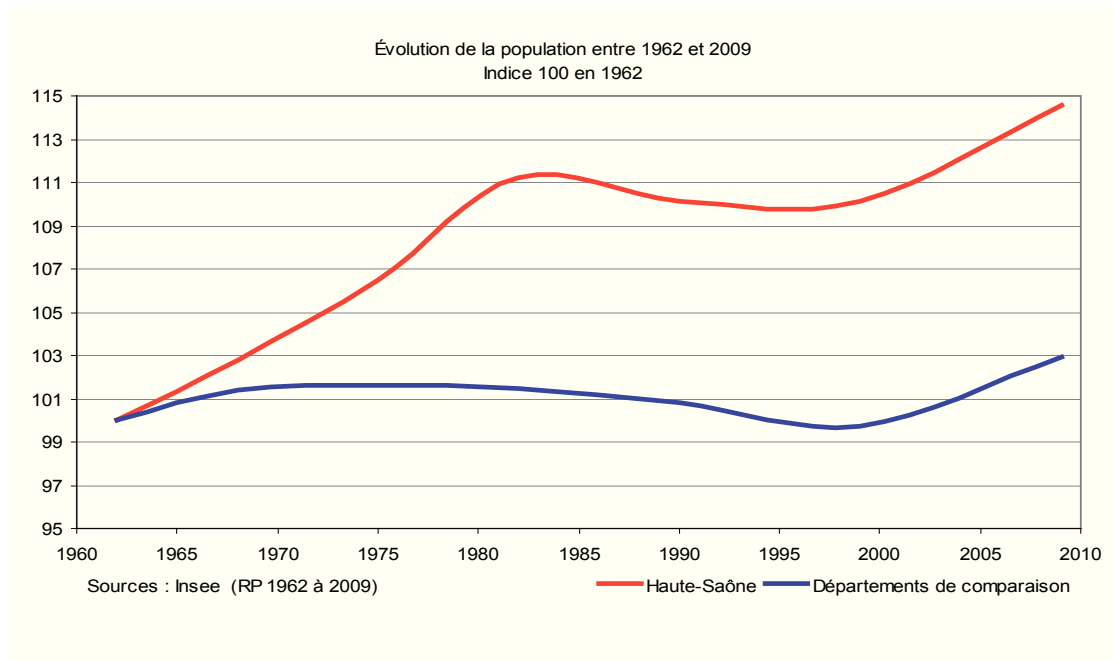
### Comment évoluerait la structure par âge de la population ?

En 2009, la Haute-Saône compte 58 200 habitants de moins de 20 ans. Selon le scénario central, leur nombre resterait stable puisqu'il s'élèverait à 58 300 en 2030. Plus précisément, selon ce scénario, parmi les jeunes, la tendance serait une très légère progression des jeunes âgés de 11 à 17 ans (+ 0,2 % par an entre 2009 et 2030) et une très légère baisse des 0-3 ans (- 0,3 %) et des 4-10 ans (- 0,2 % par an).

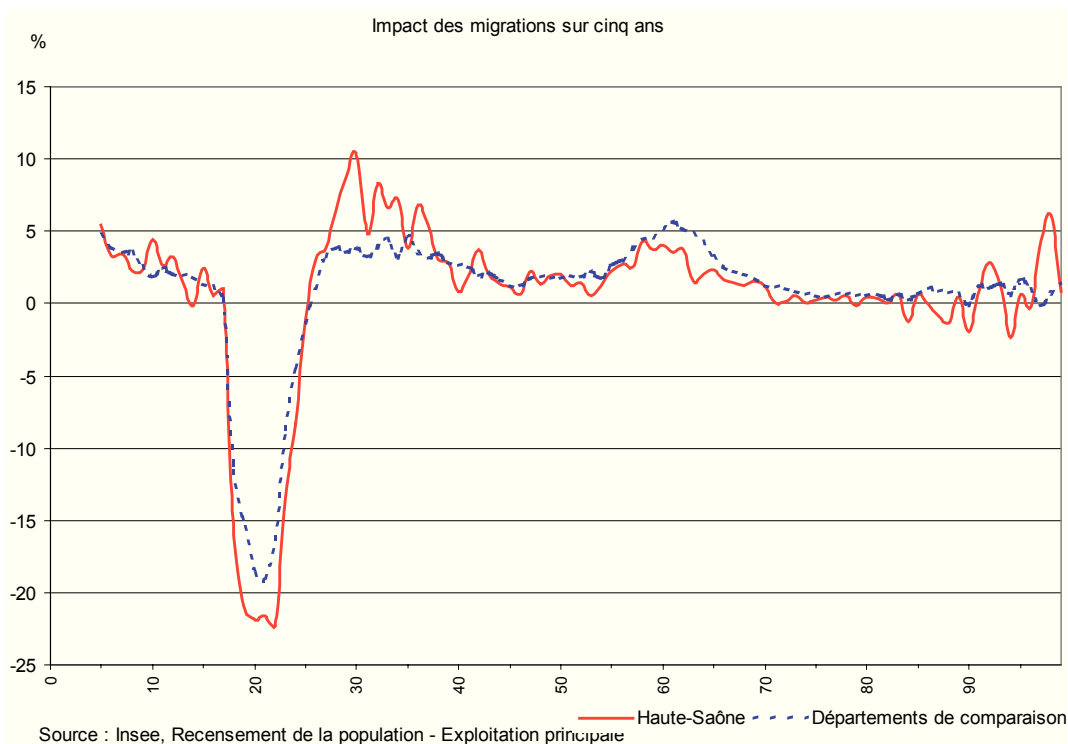
La part des moins de 20 ans diminuerait dans la population (22,6 % en 2030 contre 24,3 % en 2009) puisque dans le même temps, les personnes de 60 ans ou plus passeraient de 58 600 en 2009 à 83 400 selon les mêmes hypothèses, soit une progression de + 44 % sur 21 ans (soit + 1,7 % par an). La progression serait particulièrement importante pour les personnes de 80 ans ou plus dont les effectifs passeraient de 13 200 en 2009 à 20 800 en 2030.

La répartition par sexe des moins de 20 ans resterait quasiment inchangée entre 2009 et 2030 : les hommes représenteraient 51 % de cette classe d'âge en 2030 contre 52 % en 2009. La part des hommes de 60 ans ou plus serait plus importante en 2030 (46 %) qu'en 2009 (44 %). La progression serait encore supérieure pour les hommes de 80 ans ou plus : ils représentent 34 % des effectifs de cette classe d'âge en 2009 ; leur part atteindrait 40 % en 2030. La suprématie féminine dans cette tranche d'âge serait alors moins importante qu'elle ne l'est actuellement. ■

## Évolution de la population entre 1962 et 2009



## Profil du solde migratoire par âge



## Équilibres démographiques

L'intensité de la dépendance entre générations

	Haute-Saône			Départements de comparaison		
	1990	1999	2009	1990	1999	2009
<b>Indices de jeunesse</b>						
18 ans ou moins / 65 ans ou plus	1,82	1,44	1,28	1,36	1,09	1,01
Moins de 25 ans / 65 ans ou plus	2,34	1,82	1,60	1,81	1,38	1,27
<b>Indice de vieillissement</b>						
65 ans ou plus / moins de 20 ans	0,52	0,66	0,75	0,69	0,88	0,95
<b>Taux de dépendance économique</b>						
65 ans ou plus / 15-64 ans	0,24	0,27	0,29	0,28	0,33	0,35
<b>Taux de dépendance économique étendu</b>						
moins de 15 ans et 65 ans ou plus / 15-64 ans	0,57	0,56	0,58	0,57	0,61	0,62

Source : Insee (RP 1990 à 2009)

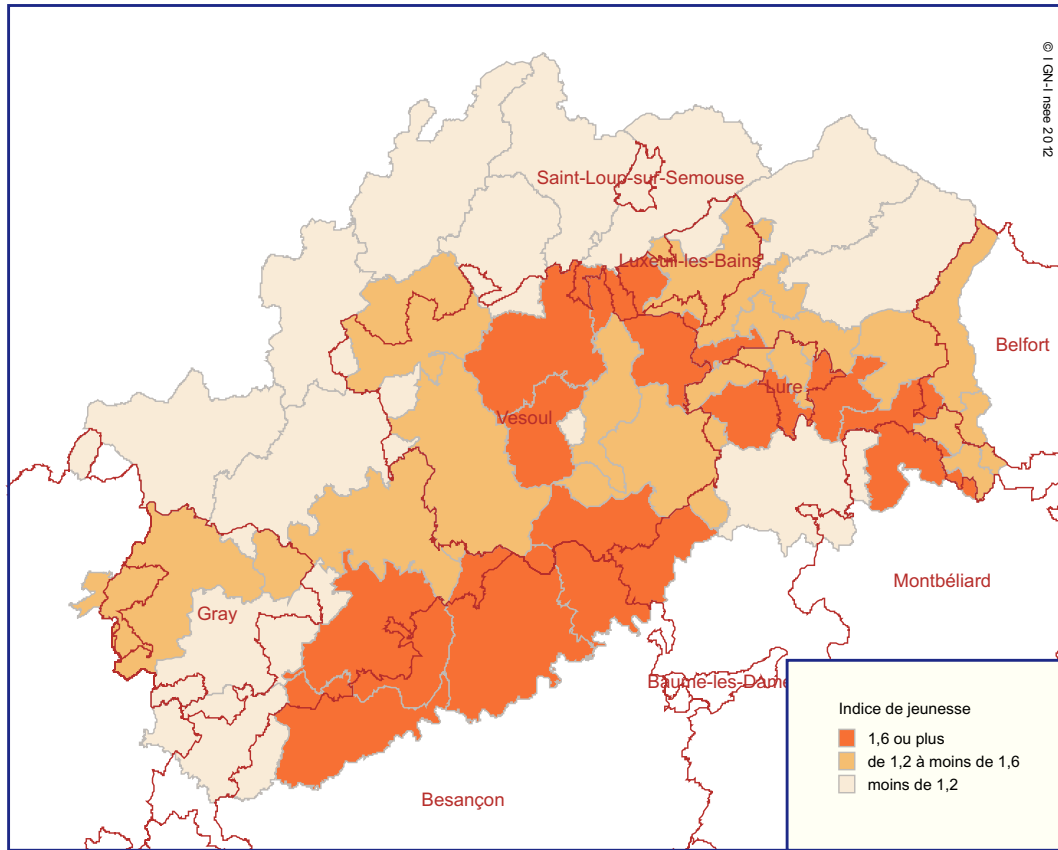
Note de lecture :

Les deux indices de jeunesse sont complémentaires et l'écart entre eux apporte une information sur les caractéristiques du territoire étudié. Un écart faible reflète plutôt un territoire dont les jeunes partent après le bac pour aller faire des études supérieures ailleurs. Un écart élevé montre au contraire que le territoire compte beaucoup de jeunes âgés de 19 à 24 ans.

L'indice de vieillissement rapporte la population âgée de 65 ans ou plus à la population de moins de 20 ans.

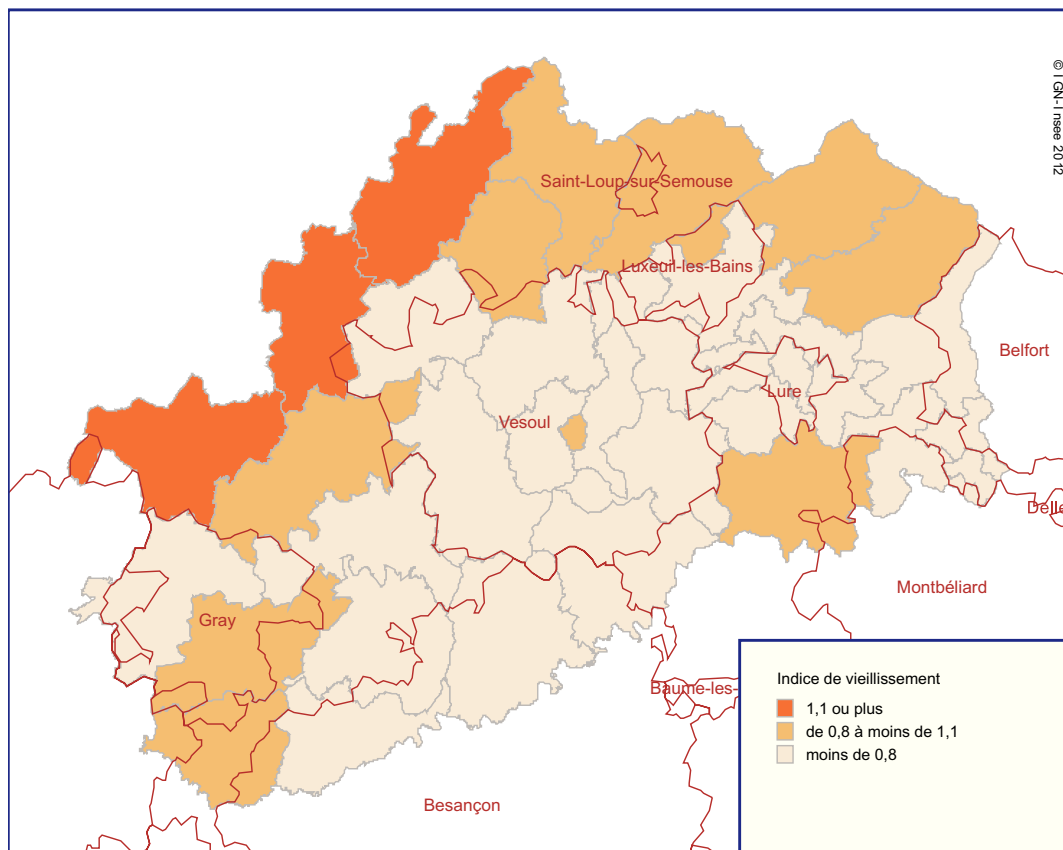
Le taux de dépendance économique est une mesure de l'effort économique potentiel fourni par la génération en âge de travailler. Il est défini comme le rapport entre la population âgée de 65 ans ou plus et celle des personnes âgées de 15 à 64 ans. Le taux de dépendance économique étendu prend en compte l'ensemble des individus potentiellement inactifs, qu'ils soient jeunes ou âgés. Il rapporte la population âgée de moins de 15 ans ou de 65 ans ou plus à celle des personnes âgées de 15 à 64 ans.

Indice de jeunesse des cantons haut-saônois en 2009



Source : Insee, Recensement de la population

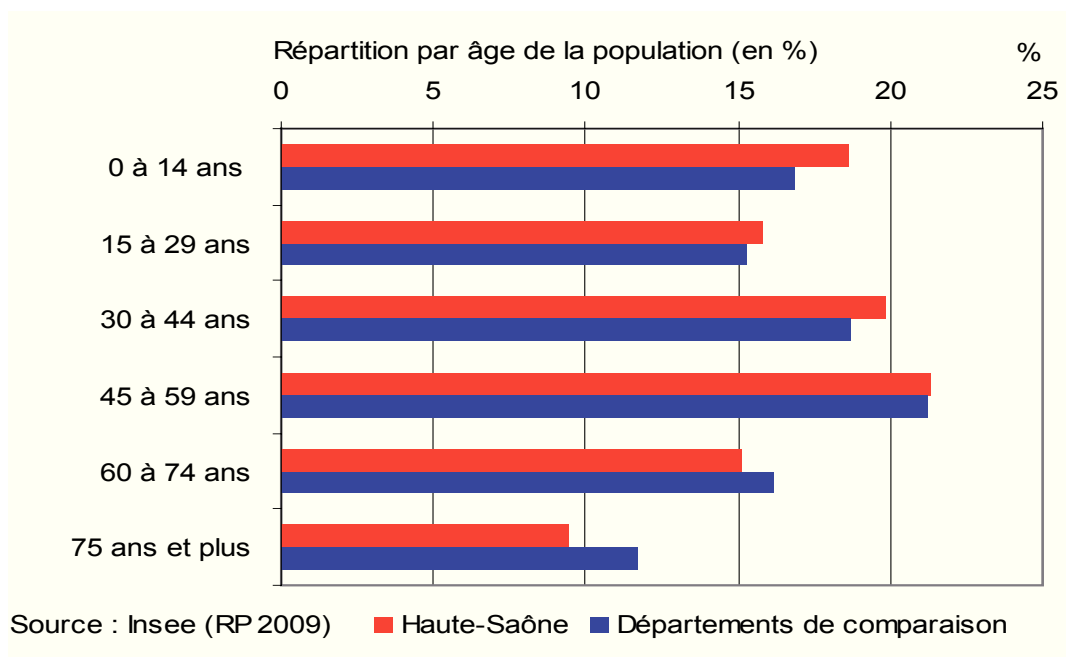
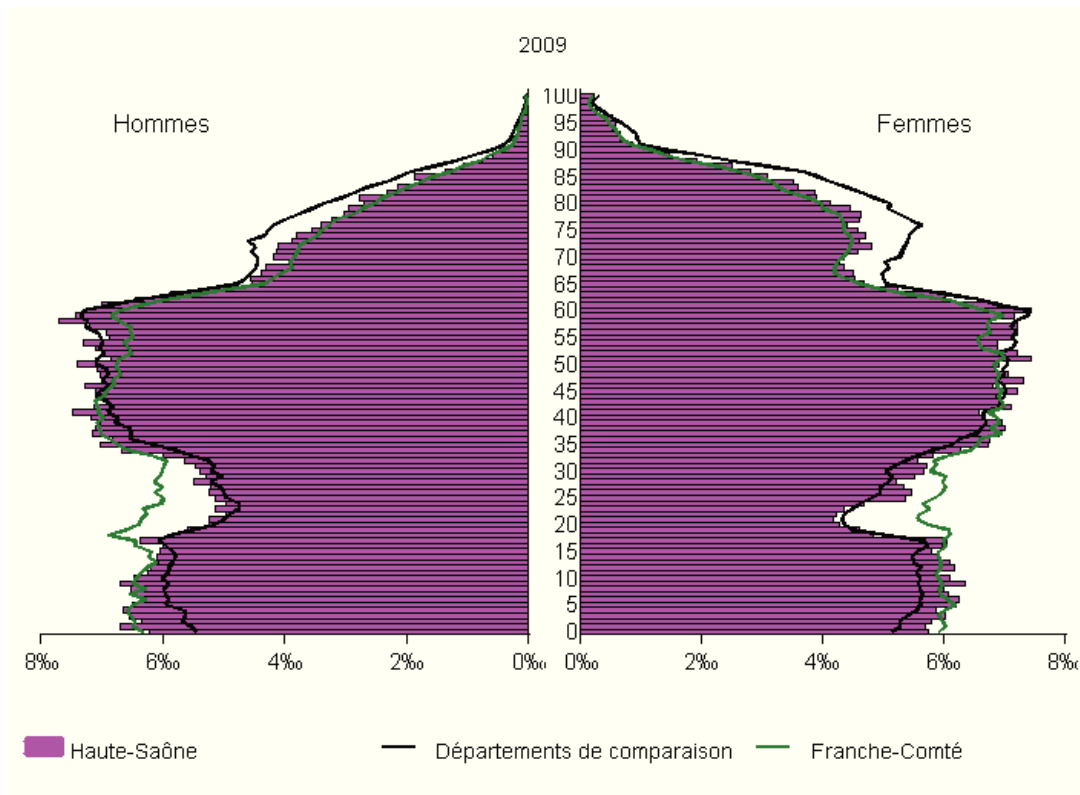
Indice de vieillissement des cantons hauts-saônois en 2009



Source : Insee, Recensement de la population

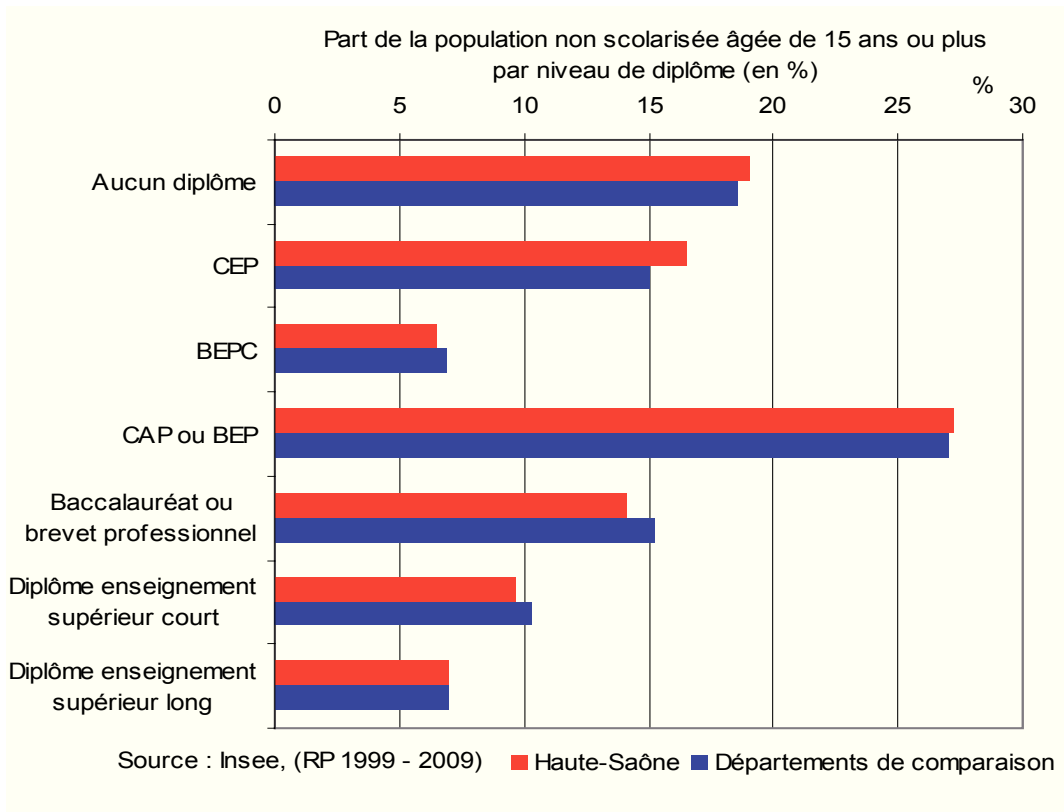
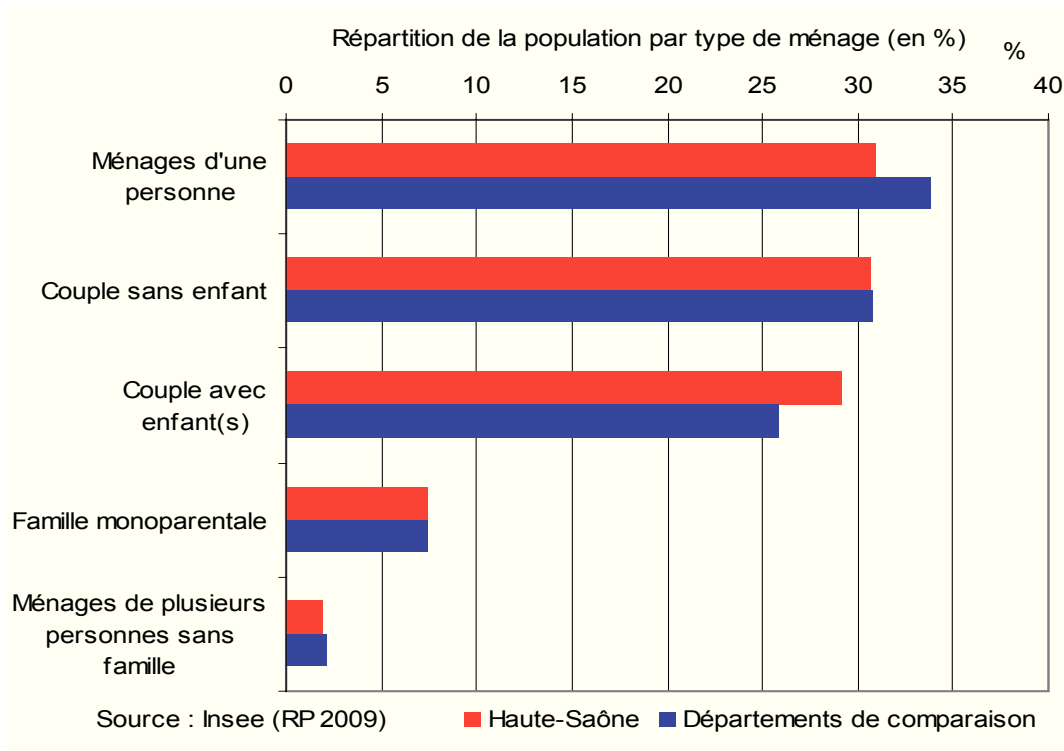


## Répartition par âge de la population en 2009

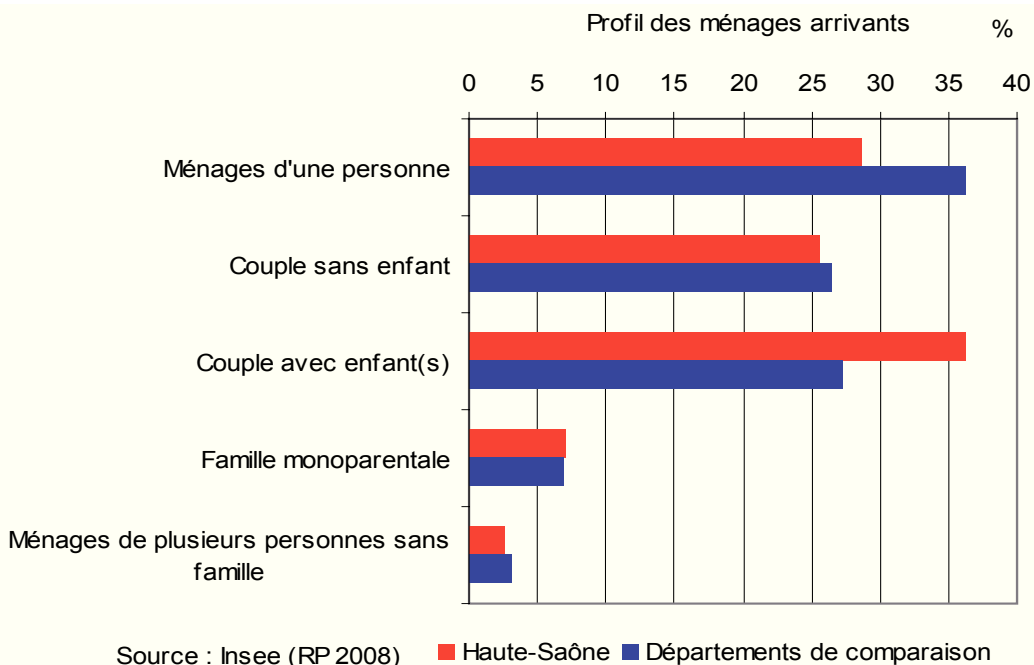
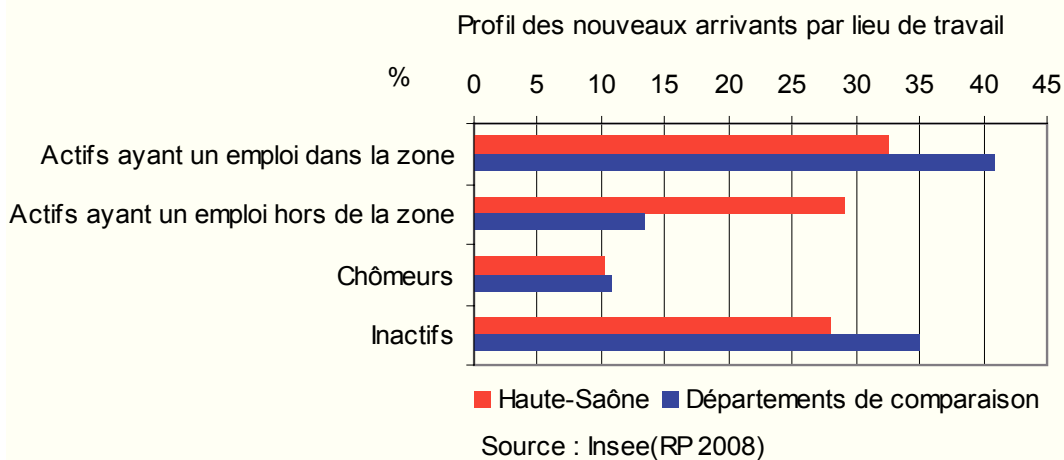




## Caractéristiques de la population (ménages, niveau de diplômes)



## Caractéristiques des nouveaux arrivants dans le département (2003-2008)



## Indicateurs de pauvreté monétaire

Taux de pauvreté à 60 % selon l'âge des individus (en %)

	Ensemble	Moins de 20 ans	20 - 24 ans	25 - 29 ans	30 - 64 ans	65 ans ou plus
Haute-Saône	13,8	19,4	17,6	12,0	11,7	11,3
Ardennes	18,6	26,9	24,1	17,3	16,5	11,2
Aveyron	15,5	18,8	18,5	13,2	13,2	17,1
Corrèze	13,1	17,0	16,6	11,4	10,9	13,9
Haute-Loire	14,2	17,4	17,1	11,7	12,3	15,0
Hautes-Pyrénées	14,0	18,5	18,4	13,3	12,4	12,5
Indre	14,1	20,1	18,1	12,5	12,3	12,0
Jura	12,4	16,9	15,6	11,8	10,8	10,2
Nièvre	15,2	23,6	19,9	15,7	14,5	9,2
Orne	14,8	21,5	18,6	13,2	13,5	10,0
Tarn-et-Garonne	16,8	21,5	19,6	14,8	14,5	16,5

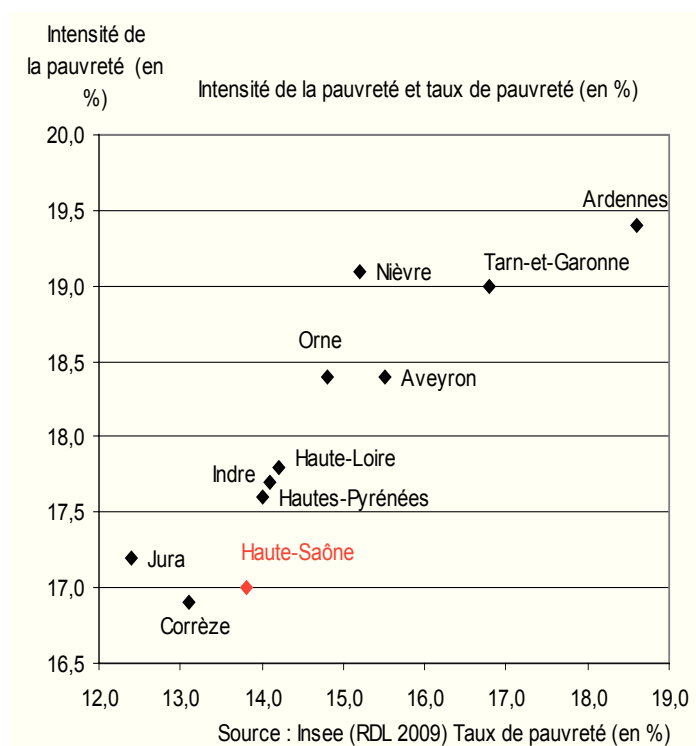
Source : Insee (Revenus disponibles localisés 2009)

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Composition du revenu fiscal des ménages (en %)

	Haute-Saône	Départements de comparaison
Revenus salariaux	61,6	56,6
<b>dont indemnités chômage</b>	<b>3,3</b>	<b>3,0</b>
Revenus des professions non salariées	5,7	6,6
Pensions, retraites et rentes	28,2	30,9
Autres revenus	4,5	5,8

Source : Insee et DGFIP (Revenus fiscaux localisés des ménages 2010)



Note de lecture :

En Haute-Saône, 13,8 % des personnes vivent sous le seuil de pauvreté (954 euros pour une personne seule). La moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie au moins égal à 83 % (100-17) du seuil de pauvreté, soit 815 euros pour une personne seule.

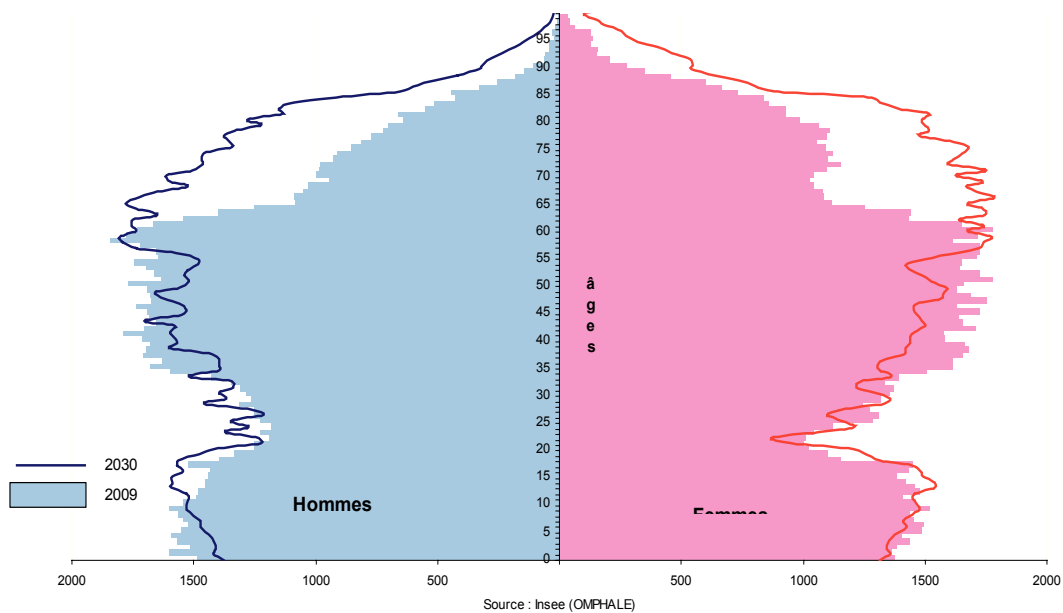
## Projections de population

Les hypothèses de projections de population du scénario central sont les suivantes :

- La fécondité de chaque zone est maintenue à son niveau de 2007.
- La mortalité de chaque zone baisse vers le niveau estimé en 2040 pour la France métropolitaine où l'espérance de vie atteindrait 83,1 ans pour les hommes et 88,8 ans pour les femmes en 2040 et au même niveau que la moyenne métropolitaine.- Les quotients migratoires entre zones, calculés entre 2000 et 2008, sont maintenus constants sur toute la période de projection. Ils reflètent les échanges de population entre une zone et chacune des autres zones du zonage, y compris celles d'Outre-mer. En ce qui concerne les échanges avec l'étranger, l'hypothèse métropolitaine (solde migratoire de + 100 000 personnes par an) est ventilée par zone au prorata du nombre de personnes arrivant de l'étranger dans cette zone.

## Pyramide des âges projetée selon le scénario central

Pyramide des âges du département de la Haute-Saône en 2009 et projection au 1er janvier 2030



## COMMENT LES PÔLES D'EMPLOI ET LES BASSINS DE VIE STRUCTURENT-ILS LE TERRITOIRE DE LA HAUTE-SAÔNE ?

### En bref

Le département est structuré autour de 5 pôles d'emploi (Vesoul, Lure, Luxeuil-les-Bains, Gray, Saint-Loup-sur-Semouse)

- ils regroupent 28 % de la population et 52 % des emplois
- l'emploi progresse de façon soutenue dans les pôles de Vesoul et Lure
- l'emploi baisse depuis 1982 dans le pôle d'emploi de Saint-Loup-sur-Semouse
- les navettes domicile-travail progressent de façon marquée entre 1999 et 2009

La vie quotidienne des habitants s'organise au sein de 13 bassins de vie, dont 11 sont qualifiés de ruraux

- 71 % de la population départementale vit dans un bassin de vie rural contre 31 % au niveau national

La dynamique démographique du département est portée par l'extension des aires d'influence de Besançon, Belfort et Montbéliard. Elle concerne les bassins de vie périurbains du département (Rioz, Marnay, Héricourt, Champagny - Ronchamp, Port-sur-Saône).

Les bassins de vie de Rioz et Marnay sont dynamiques à tout point de vue :

- ils attirent des familles avec enfants. La part des jeunes enfants augmente et celle des personnes âgées est faible
- ils créent des emplois
- la population qui réside dans ces bassins de vie est moins touchée par le chômage

Les bassins de vie du nord du département (Jussey, Saint-Loup-sur-Semouse, Luxeuil-les-Bains)

- perdent de la population
- connaissent un vieillissement plus marqué de leur population. La part des personnes âgées de 75 ans ou plus progresse de 2,6 points entre 1999 et 2009 dans les bassins de vie de Jussey, Saint-Loup-sur-Semouse, Luxeuil-les-Bains
- le bassin de vie de Saint-Loup-sur-Semouse perd des emplois depuis 1982
- la part de chômeurs est élevée, notamment chez les femmes

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Haute-Saône compte 239 500 habitants. La population est inégalement répartie sur le territoire.

## 2-1 Quels sont les rôles de Besançon, Belfort et Montbéliard sur la dynamique démographique de la Haute-Saône ?

Le département bénéficie de l'extension de la périurbanisation des principales aires urbaines périphériques de Besançon, Belfort et Montbéliard ainsi que des infrastructures routières. En conséquence, la population vit davantage que dans les départements de comparaison en périphérie de ces grandes pôles urbains que dans le seul pôle urbain du département (Vesoul).

Entre 1999 et 2009, l'aire urbaine de Besançon s'est étendue sur 22 communes supplémentaires dans le département ce qui conduit à une hausse de 4 000 habitants. Ce surcroît s'ajoute à celui des communes déjà présentes dans le périmètre en 1999 dont la population progresse de 3 700 habitants en dix ans. L'aire urbaine de Dijon s'étend peu sur le département (+ 4 communes, soit + 700 habitants).

Dans le nord Franche-Comté, l'influence de Belfort et Montbéliard s'étend en Haute-Saône, avec la progression de communes polarisées à la fois par l'aire urbaine de Belfort et celle de Montbéliard. Ainsi, si l'on se place sous l'angle des déplacements domicile-travail, Héricourt n'est plus majoritairement sous l'influence de Montbéliard, comme c'était le cas en 1999. Elle est tout autant polarisée par l'aire urbaine de Belfort.

## 2-2 Quelles dynamiques des pôles d'emploi du département ?

### Comment évolue la population des pôles d'emploi de Haute-Saône ?

La Haute-Saône compte cinq pôles d'emploi (Vesoul, Lure, Luxeuil-les-Bains, Gray et Saint-Loup-sur-Semouse) constitués d'une commune-centre et, éventuellement d'une banlieue. En 2009, ces cinq pôles regroupent 67 450 habitants, soit 28 % de la population départementale. Le pôle de Vesoul est le plus peuplé (29 200 habitants en 2009, soit 12 % de la population départementale). L'évolution de la population est variable selon les pôles. Le pôle urbain de Vesoul passe de 19 900 à 29 900 habitants entre 1962 et 1980. Depuis, sa population est relativement stable. Après une

### Les pôles d'emploi du département

Un pôle d'emploi est défini comme une unité urbaine de plus de 1 500 emplois. Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.

Selon le nouveau zonage en aires urbaines défini en 2010, l'Insee distingue trois catégories de pôles d'emploi :

- les petits pôles, qui offrent entre 1 500 et 5 000 emplois,
- les moyens pôles, qui offrent entre 5 000 et 10 000 emplois,
- les grands pôles urbains qui offrent plus de 10 000 emplois.

Le département de Haute-Saône compte un grand pôle urbain (Vesoul), trois moyens pôles (Gray, Lure, Luxeuil-les-Bains) et un petit pôle (Saint-Loup-sur-Semouse).

progression rapide de sa population entre 1962 et 1975, le pôle de Lure connaît une relative stabilité de sa population autour de 11 000 habitants depuis cette date. La population du pôle de Gray diminue dès 1975, pour atteindre en 2009 le niveau de 1962. La crise textile, qui a touché le nord de la Haute-Saône et les vallées vosgiennes dans les années 1980-1990, a affecté le dynamisme démographique de Luxeuil-les-Bains et de Saint-Loup-sur-Semouse. Ces deux pôles urbains perdent de la population depuis le début des années 1980.

L'essentiel de ces mouvements s'explique par la baisse tendancielle de l'excédent naturel (naissances-décès) enregistré au niveau départemental comme au niveau métropolitain et par un déficit migratoire dans les cinq pôles urbains depuis le milieu des années 1970. Le développement de la périurbanisation conduit les populations à quitter le pôle et la banlieue proche pour s'installer à la périphérie. Des difficultés économiques dans l'industrie, non compensées par une progression correspondante des emplois dans le secteur tertiaire, ont également pu conduire des actifs à devoir quitter les pôles d'emploi hauts-saônois. La poursuite des études, notamment supérieures, entraîne aussi des départs de jeunes étudiants.

### Les aires d'influence des villes

L'aire d'influence des villes repose sur le zonage en aires urbaines actualisé en 2011. Il s'agit d'une description du territoire fondée, d'une part sur l'identification de pôles où se concentrent toujours les emplois, d'autre part sur la délimitation des aires d'influence de ces pôles, au travers des déplacements domicile-travail. Cette approche fonctionnelle du territoire permet d'apprécier l'influence des villes au-delà de leurs limites physiques définies par la continuité du bâti.

Le zonage en aires urbaines propose ainsi une représentation de la très grande diversité des formes de peuplement du territoire en neuf types d'espace, allant des plus urbains (les pôles des grandes aires urbaines) jusqu'aux communes isolées hors influence des pôles.

## La notion d'emploi dans le recensement de la population

Les personnes employées au sens du recensement de la population sont celles ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement. Cette notion est différente de celle de l'emploi au sens du BIT qui concerne toutes les personnes ayant travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine donnée (appelée semaine de référence).

La notion d'emploi au sens du recensement est donc plutôt restrictive par rapport à celle au sens du BIT. Certaines personnes peuvent, en effet, ne pas considérer que des emplois occasionnels méritent déclaration au recensement. Néanmoins, certaines activités, principalement bénévoles, peuvent être déclarées au recensement de la population.

La définition de l'emploi évolue légèrement entre le recensement de 1999 et le nouveau recensement. Ce dernier couvre mieux qu'auparavant les situations mixtes ou intermédiaires telle que celles des étudiants exerçant un travail à côté de leurs études, ou des retraités continuant à exercer une activité professionnelle réduite.

Il convient donc d'être prudent dans l'interprétation des évolutions des niveaux d'emploi issus du recensement de la population.

## Comment évolue l'emploi dans les pôles d'emploi de Haute-Saône ?

En 2009, la Haute-Saône compte 82 200 emplois contre 76 400 dix ans plus tôt. La moitié de ces emplois (43 000) se situent dans l'un des cinq pôles d'emploi du département.

Le pôle urbain de Vesoul, chef-lieu du département et centre économique, compte 21 500 emplois en 2009, soit 26 % des emplois du département, contre 18 % en 1975. Depuis 1975, l'emploi progresse de façon soutenue sous l'effet de l'augmentation de l'emploi industriel et de l'essor du secteur tertiaire. Entre 1990 et 2009, l'emploi progresse au rythme de + 1,3 % par an.

Le pôle urbain de Lure compte 5 800 emplois en 2009. Après dix ans de baisse, l'emploi augmente à nouveau à partir des années 1990, à un rythme de + 1 % par an. La tendance est la même sur Luxeuil-les-Bains (7 300 emplois en 2009) et Gray (6 500 emplois en 2009). La croissance de l'emploi à partir des années 1990 est toutefois moins dynamique que sur Lure. Elle est respectivement de + 0,7 % et + 0,5 % par an.

## Les bassins de vie ruraux

Par rapport au zonage en aires urbaines qui mesure l'influence des villes sur la base des déplacements entre domicile et travail, le zonage en bassins de vie, actualisé par l'Insee en décembre 2012, apporte un complément à travers l'analyse de la répartition des équipements et de leur accès. Son principal intérêt est de décrire les espaces non fortement peuplés.

Pour déterminer le caractère rural d'un bassin de vie, le territoire est découpé en carreaux de 200 m de côté. On forme ensuite des mailles urbaines et des mailles rurales, conformément à la classification utilisée par la Commission européenne. Les mailles urbaines remplissent deux conditions : une densité de population d'au moins 300 habitants par km<sup>2</sup> et un minimum de 5 000 habitants. Les autres mailles sont considérées comme rurales. Un bassin de vie est qualifié de rural lorsque la part de sa population classée dans des mailles urbaines représente moins de 50 % de la population totale du bassin de vie.

L'emploi baisse de façon continue depuis 1982 dans le pôle urbain de Saint-Loup-sur-Semouse. En 2009, le pôle compte 1 900 emplois contre 3 700 en 1982.

## Où habitent les actifs qui travaillent dans les cinq pôles d'emploi ?

En 2009, parmi les 43 000 emplois des cinq pôles, 24 800 sont occupés par des personnes résidant en dehors du pôle d'emploi, soit 57 % contre 48 % en 1999. À l'inverse, de plus en plus d'actifs résidant dans l'un des cinq pôles d'emploi vont travailler à l'extérieur du pôle. À Vesoul, cette part reste faible : 18 % des actifs quittent le pôle où ils résident pour occuper un emploi. Dans les autres pôles, cette part s'échelonne de 28 % à Gray à 46 % à Saint-Loup-sur-Semouse, traduisant une fragilité à l'égard de décisions et d'évolutions conjoncturelles extérieures et un manque de dynamisme.

## 2-3 Quelle dynamique de la population et de l'emploi dans les bassins de vie ?

L'accès des habitants aux équipements les plus courants s'organise en Haute-Saône au sein de 13 bassins de vie. Ces derniers sont centrés autour de pôles de services, c'est-à-dire de communes ou d'unités urbaines disposant d'une gamme suffisante d'équipements intermédiaires (police-gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance ...).

Sur ces 13 bassins de vie, 11 sont qualifiés de ruraux selon les critères adoptés par la Commission européenne. 71 % de la population vit dans ces bassins de vie ruraux contre 47 % en Franche-Comté et 31 % en France métropolitaine. Ils se répartissent en cinq catégories :

- 4 se situent en périphérie des grands pôles urbains de la région et sont qualifiés de bassins de vie ruraux périurbains (Marnay, Rioz, Champagny, Ronchamp, Port-sur-Saône)
- 3 s'appuient sur un moyen pôle (Gray, Lure, Luxeuil-les-Bains)
- 1 s'appuie sur un petit pôle (Saint-Loup-sur-Semouse)
- 3 s'appuient sur des communes ou unités urbaines isolées (Villersexel, Dampierre-sur-Salon, Jussey)



Les bassins de vie non qualifiés de ruraux sont ceux de Vesoul et Héricourt.

## Comment évolue la population dans les bassins de vie de Haute-Saône ?

Parmi les 11 bassins de vie ruraux du département :

- 3 sont stables ou perdent de la population entre 1999 et 2009 : Jussey (- 50 habitants), Luxeuil-les-Bains (- 670 habitants) et Saint-Loup-sur-Semouse (- 1 380 habitants, soit - 0,6 % par an).

- 2 sont très dynamiques, avec une croissance moyenne de la population supérieure à + 2 % par an : Rioz (+ 2 560 habitants) et Marnay (+ 1 370 habitants)

- 5 sont relativement dynamiques, avec une croissance moyenne de la population comprise entre + 0,5 % et + 0,7 % par an entre 1999 et 2009 : Port-sur-Saône (+ 400 habitants), Dampierre-sur-Salon (+ 770 habitants), Lure (+ 1 700 habitants), Villersexel (+ 880 habitants), Champagny-Ronchamp (+ 800 habitants)

- 1 est peu dynamique : Gray (+ 380 habitants, soit + 0,2 % par an)

La population du bassin de vie d'Héricourt progresse de + 0,8 % par an entre 1999 et 2009, grâce à un solde migratoire largement excédentaire. Ce bassin de vie gagne 1 740 habitants en dix ans. Le bassin de vie de Vesoul gagne 950 habitants sur la même période, soit une croissance moyenne de + 0,2 % par an, uniquement portée par un léger excédent naturel.

La croissance démographique des bassins de vie résulte avant tout de leur attractivité, mesurée à travers le solde migratoire. Les bassins de vie de Rioz et Marnay attirent majoritairement des habitants en provenance de l'aire urbaine de Besançon. Les bassins de vie de Villersexel, Champagny, Lure, Héricourt attirent majoritairement des habitants en provenance des aires urbaines de Belfort et Montbéliard. Le bassin de Dampierre-sur-Salon attire majoritairement des nouveaux habitants en provenance des aires urbaines de Belfort et Gray.

## Quelle est la structure par âge de la population dans les bassins de vie de Haute-Saône ?

Les mouvements migratoires ont une influence sur la structure des ménages et donc sur la structure par âge de la population. Les bassins de vie qui enregistrent des déficits migratoires (Luxeuil-les-Bains, Saint-Loup-sur-Semouse) ou un faible excédent migratoire (Gray, Port-sur-Saône, Jussey) ont un vieillissement plus marqué de leur population. En revanche, les bassins de vie les plus dynamiques attirent des ménages relativement jeunes qui ralentissent le vieillissement de la population. La moitié des nouveaux ménages résidant dans le bassin de vie de Champagny sont des couples avec enfants. La proportion est de 47 % dans le bassin de vie de Marnay et 44 % dans celui de Rioz, contre 36 % dans celui de Lure ou 39 % dans celui de Villersexel.

## La part des jeunes âgés de 0 à 14 ans :

- progresse fortement entre 1999 et 2009 dans les bassins de vie de Rioz (+ 890 enfants), Marnay (+ 370 enfants), Dampierre-sur-Salon (+ 680 enfants). Dans ces bassins de vie, la part des jeunes de 0 à 14 ans est respectivement de 23,1 %, 22,0 % et 19,6 %.

- progresse légèrement entre 1999 et 2009 dans le bassin de vie de Champagny-Ronchamp (+ 280 enfants). La part s'établit à 20,2 % en 2009 contre 19,0 % en 1999

- est stable entre 1999 et 2009 dans les bassins de vie de Villersexel (+ 230 enfants), Lure (+ 430 enfants), Port-sur-Saône (+ 40 enfants), Gray (+ 50 enfants). La part des jeunes de 0 à 14 ans se situe autour de 20 %.

- diminue entre 1999 et 2009 dans les bassins de Jussey (- 25 enfants), Luxeuil-les-Bains (- 540 enfants), Vesoul (- 470 enfants) et Saint-Loup-sur-Semouse (- 1 620 enfants). La part des jeunes de 0 à 14 ans est inférieure à 18 %. La part des jeunes de 0 à 14 ans diminue également dans le bassin de vie d'Héricourt. Elle passe de 20,6 % en 1999 à 19,3 % en 2009.

## La part des personnes âgées de 75 ans et plus :

- diminue dans le bassin de vie de Rioz, passant de 7,2 % en 1999 à 6,7 % en 2009. Pour autant leur nombre progresse légèrement (+ 130 personnes) est stable dans le bassin de vie de Marnay (6,9 % de la population en 2009)

- progresse de façon modérée (autour de + 1 point) entre 1999 et 2009 dans les bassins de vie de Port-sur-Saône, Champagny-Ronchamp et Villersexel. Dans ces bassins de vie, la part des personnes âgées de 75 ans ou plus atteint respectivement, 8,3 %, 8,4 % et 9,9 % de la population en 2009. Le bassin de vie d'Héricourt se range également dans cette catégorie. Pour autant, la part de personnes âgées de 75 ans et plus reste faible. Elle atteint 7,5 % en 2009.

- progresse de façon soutenue (entre + 1,5 et + 2 points) entre 1999 et 2009 dans les bassins de vie de Lure, Vesoul, Dampierre-sur-Salon et Gray. Les personnes âgées de 75 ans ou plus représentent respectivement 8,6 %, 9,1 %, 10,6 %, et 10,8 % en 2009.

- progresse de façon très soutenue (+ 2,6 points) entre 1999 et 2009 dans les bassins de vie de Luxeuil-les-Bains, Saint-Loup-sur-Semouse et Jussey. Les personnes âgées de 75 ans ou plus représentent respectivement 10,2 %, 10,7 %, et 13,4 % en 2009.

## Comment évolue l'emploi dans les bassins de vie de Haute-Saône ?

Entre 1999 et 2009, l'emploi :

- progresse fortement (entre + 2 % et + 3 % par an) dans les bassins de vie de Rioz, Marnay et Héricourt.

- progresse plus modérément dans les bassins de vie de Vesoul

(+ 1,4 % par an), Lure (+ 1,0 % par an) et Villersexel (+ 0,9 % par an)

- progresse faiblement dans les bassins de vie de Gray (+ 0,3 % par an), Luxeuil-les-Bains (+ 0,3 % par an) et Jussey (+ 0,2 % par an)

- diminue dans les bassins de vie de Saint-Loup-sur-Semouse (- 1,7 % par an), Champagny-Ronchamp (- 0,4 % par an), Dampierre-sur-Salon (- 0,3 % par an) et Port-sur-Saône (- 0,3 % par an).

La part de chômeurs dans la population active est la plus élevée dans les bassins de vie de Saint-Loup-sur-Semouse (12,5 %), Jussey (12,9 %) et Lure (13,1 %). Elle est la plus faible dans les bassins de vie de Rioz (6,1 %) et Marnay (7,2 %). Les femmes sont généralement davantage touchées par le chômage que les hommes. Elle varie entre 5,3 % dans le bassin de vie de Rioz à 15,5 % dans celui de Jussey. Chez les hommes actifs, la part de chômeurs varie de 7,0 % dans le bassin de vie de Rioz à 11,5 % dans celui de Lure.

## 2-4 Comment les déplacements domicile-travail structurent-ils le département ?

La relation des pôles d'emploi hauts-saônois avec leur périphérie conduit à une progression marquée des navettes domicile-travail. Les déplacements domicile-travail structurent le département de Haute-Saône en six zones d'échanges préférentiels (voir carte en fin de document).

La commune de Gray et sa voisine, Arc-lès-Gray, structurent une large partie ouest du département (communauté 1 sur la carte ci-contre). Au sein de la deuxième zone d'échanges préférentiels, le pôle d'emploi le plus attractif se situe à Luxeuil-les-Bains. Saint-Loup-sur-Semouse n'y constitue qu'un pôle d'emploi secondaire.

Rioz représente le nœud principal de la troisième zone. La quatrième zone est la seule zone bicentrique, autrement dit structurée autour de deux pôles, Lure et Héricourt. Vesoul, en tant que préfecture départementale, est naturellement le principal nœud d'échanges de son espace. Enfin, Jussey est la commune ayant le plus grand nombre de connexions au sein du dernier espace.

Vesoul constitue la tête de réseau des zones d'échanges préférentiels du département. En effet, les échanges sont construits en étoile autour de la préfecture de département. Les mobilités sont importantes entre les zones situées les plus à l'est du département, c'est à dire où la population et le tissu économique y sont plus denses. Malgré leur proximité, les zones d'échanges préférentiels centrées sur Gray, Jussey et Rioz échangent relativement peu d'actifs.

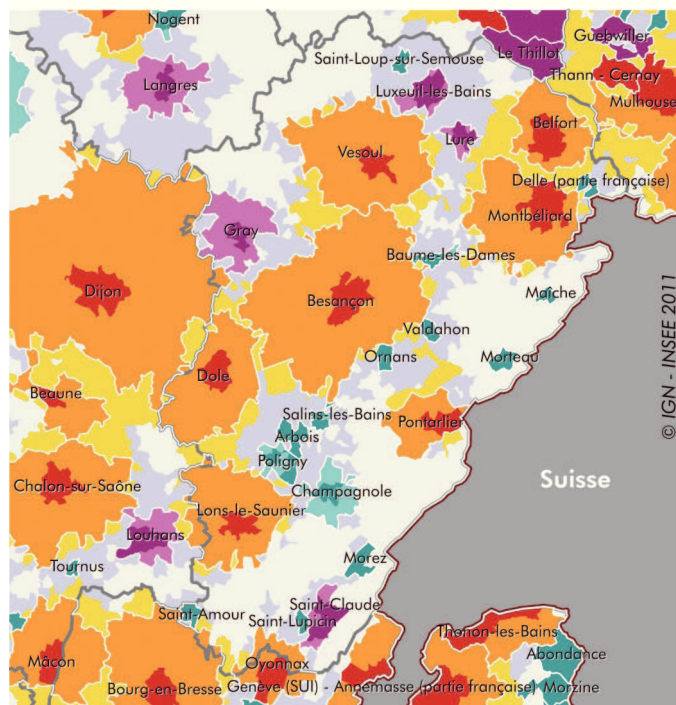
La zone centrée sur Rioz a peu de liens avec les autres espaces du département. Elle est presque exclusivement tournée vers Besançon.

Chaque jour, 1 340 actifs résidant dans l'aire urbaine de Besançon se rendent dans celle de Vesoul afin d'y exercer leur profession. Dans le même temps, 980 actifs occupés effectuent le trajet inverse.

Avec l'aire de Vesoul, les pôles de Gray et de Lure constituent les deux autres territoires de la Haute-Saône ouverts sur l'extérieur. L'aire sous influence de Gray, située à mi-chemin entre Dijon et Besançon, entretient des relations intenses avec ces deux grandes aires urbaines. Elle envoie 500 actifs par jour dans l'aire urbaine de Dijon. Dans le même temps, elle en accueille 300. Elle est excédentaire avec l'aire urbaine de Besançon, comptant 600 entrants pour 370 sortants.

L'aire sous influence de Lure est ouverte sur les aires urbaines de Montbéliard et de Belfort. Elle envoie chaque jour 400 actifs vers la première et 310 vers la seconde. En revanche, elle compte moins d'actifs venant de l'extérieur (près de 170 de Belfort et sa périphérie et 130 de Montbéliard et ses environs). ■

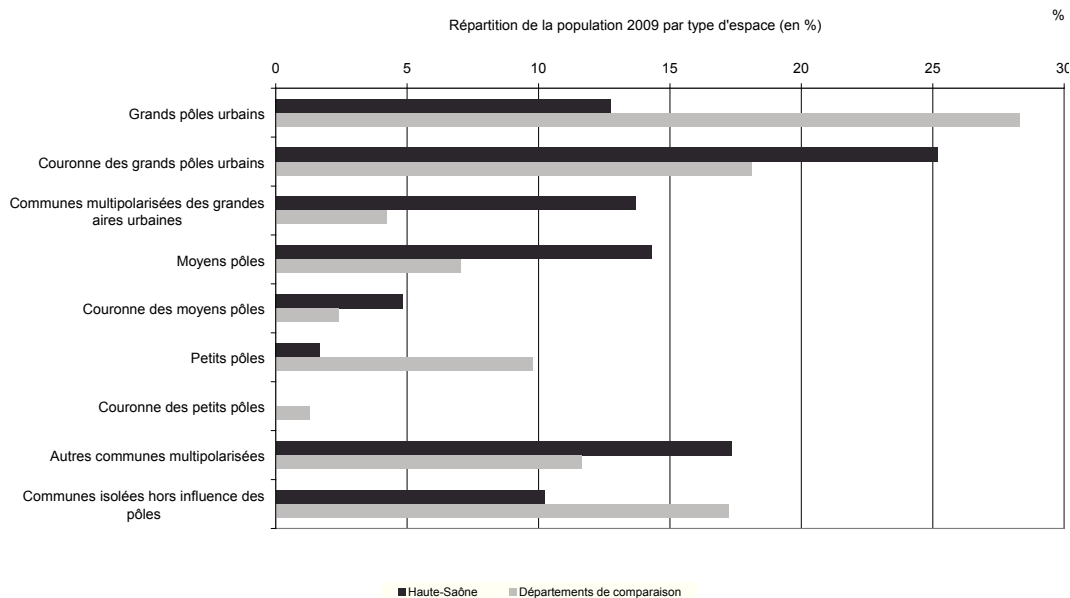
## Les aires d'influence des villes de Franche-Comté Zonage en aires urbaines 2010



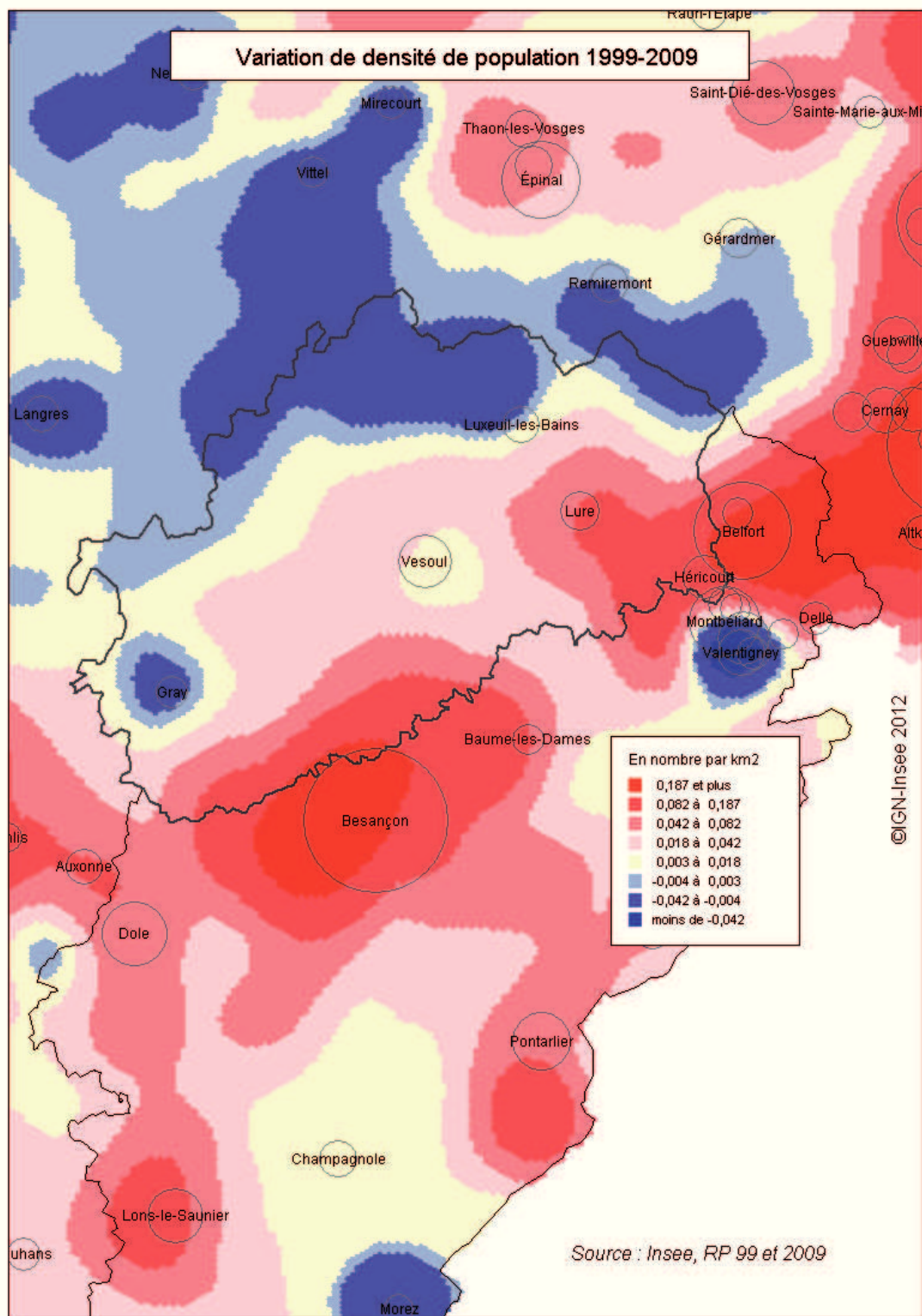
- Grands pôles urbains (plus de 10000 emplois)
  - Couronne des grands pôles
  - Communes multipolarisées des grandes aires urbaines
  - Moyens pôles (5000 à 10000 emplois)
  - Couronne des moyens pôles
  - Petits pôles (moins de 5000 emplois)
  - Couronne des petits pôles
  - Autres communes multipolarisées
  - Communes isolées hors influence des pôles
- Limite régionale  
— Frontière avec la Suisse

Source : INSEE (Zonage en aires urbaines 2010, recensement de la population 2008)

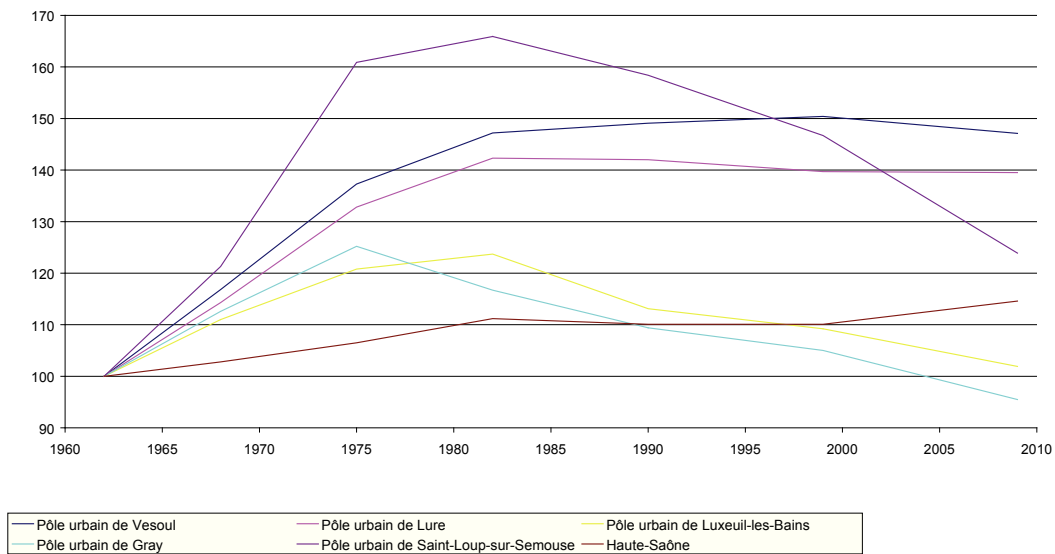
Répartition de la population 2009 par type d'espace (en %)



Source : Insee (recensement de la population)

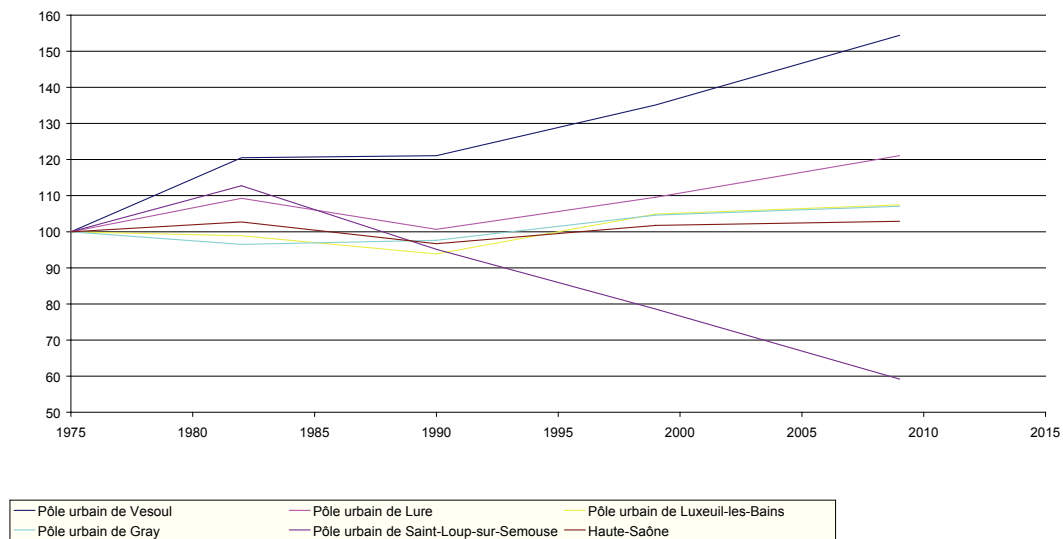


**Évolution de la population entre 1962 et 2009**  
indice base 100 en 1962



Source : Insee (recensements de la population)

**Évolution de l'emploi total entre 1975 et 2009**  
indice base 100 en 1975



Source : Insee (recensements de la population)

Part des emplois du pôle d'emploi urbain occupés par des personnes résidant en dehors de celui-ci

	1999	2009	Écart (en points)
Pôle urbain de Vesoul	44,7	54,6	9,9
Pôle urbain de Lure	51,9	61,5	9,6
Pôle urbain de Luxeuil-les-Bains	45,3	55,1	9,8
Pôle urbain de Gray	52,3	62,4	10,1
Pôle urbain de Saint-Loup-sur-Semouse	61,7	66,6	4,9

Source : Insee (RP 1999 et 2009)

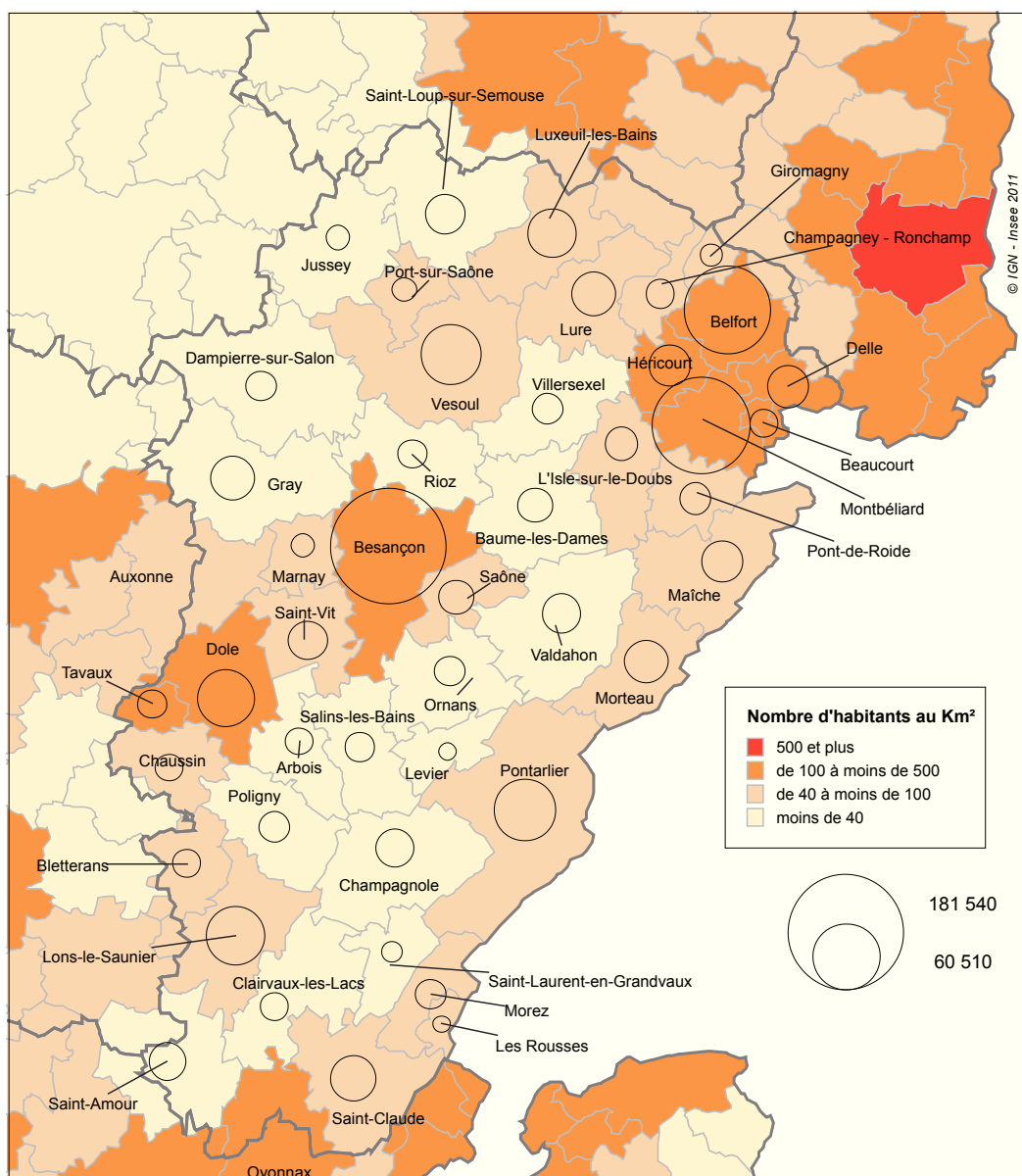
Part des actifs occupés résidant dans un pôle urbain et travaillant hors de celui-ci

	1999	2009	Écart (en points)
Pôle urbain de Vesoul	16,3	18,3	2,0
Pôle urbain de Lure	37,7	42,6	4,9
Pôle urbain de Luxeuil-les-Bains	29,6	34,7	5,1
Pôle urbain de Gray	21,6	28,1	6,5
Pôle urbain de Saint-Loup-sur-Semouse	33,5	45,5	12,0

Source : Insee (RP 1999 et 2009)



## Densité et population des bassins de vie francs-comtois



## Répartition par âge de la population dans les bassins de vie de Haute-Saône, en 2009

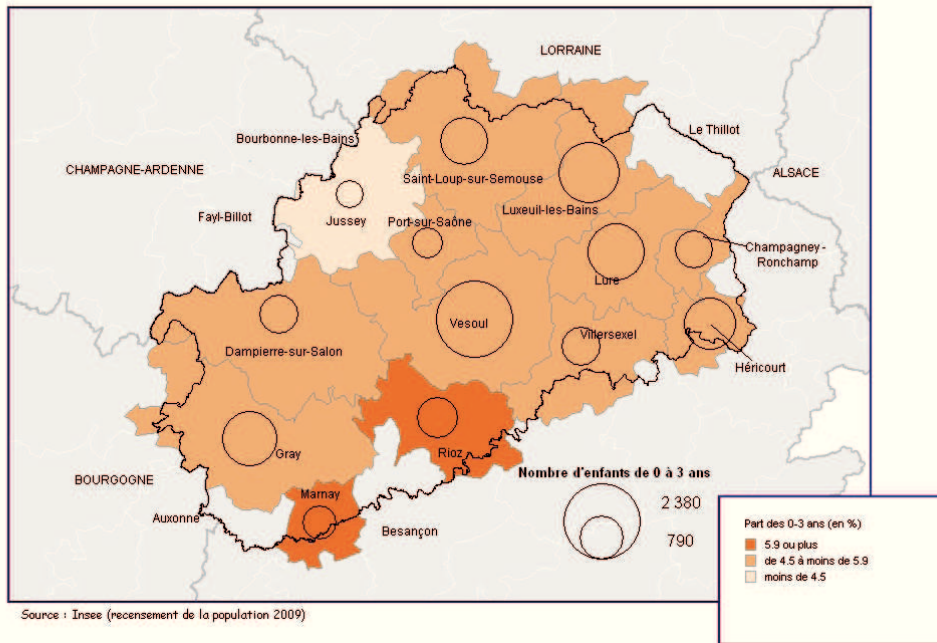
Bassin de vie	0 - 3 ans	4 - 10 ans	11 - 17 ans	18 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Population totale
Vesoul	2 400	3 850	4 000	29 800	3 850	4 400	48 200
Luxeuil-les-Bains	1 500	2 600	2 550	18 900	2 800	3 200	31 500
Lure	1 300	2 350	2 300	15 550	2 200	2 250	25 950
Gray	1 200	2 300	2 250	14 550	2 250	2 700	25 300
Héricourt	1 100	2 150	2 100	13 850	2 100	1 700	23 000
Saint-Loup-sur-Semouse	950	1 600	1 750	12 400	2 050	2 250	21 000
Villersexel	600	1 150	1 050	7 550	1 200	1 300	12 900
Dampierre-sur-Salon	600	1 150	1 000	6 750	1 250	1 550	12 300
Rioz	650	1 350	1 000	6 800	800	750	11 400
Champagney - Ronchamp	600	1 100	1 000	6 550	950	950	11 100
Jussey	300	700	650	4 550	900	1 100	8 150
Port-sur-Saône	400	750	750	4 800	650	650	7 950
Marnay	450	800	650	4 550	550	500	7 500

Source : Insee (recensement de la population 2009)

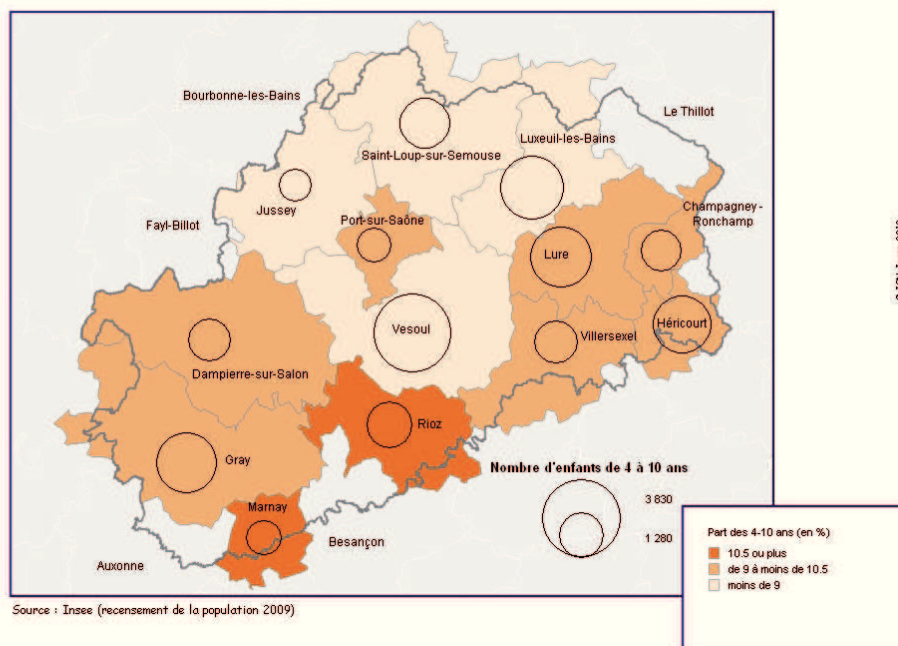
NB : les contours des bassins de vie ne respectent pas les limites départementales.

La somme de la population des bassins de vie n'est donc pas égale à la population départementale.

## Population de 0 à 3 ans en Haute-Saône par bassins de vie

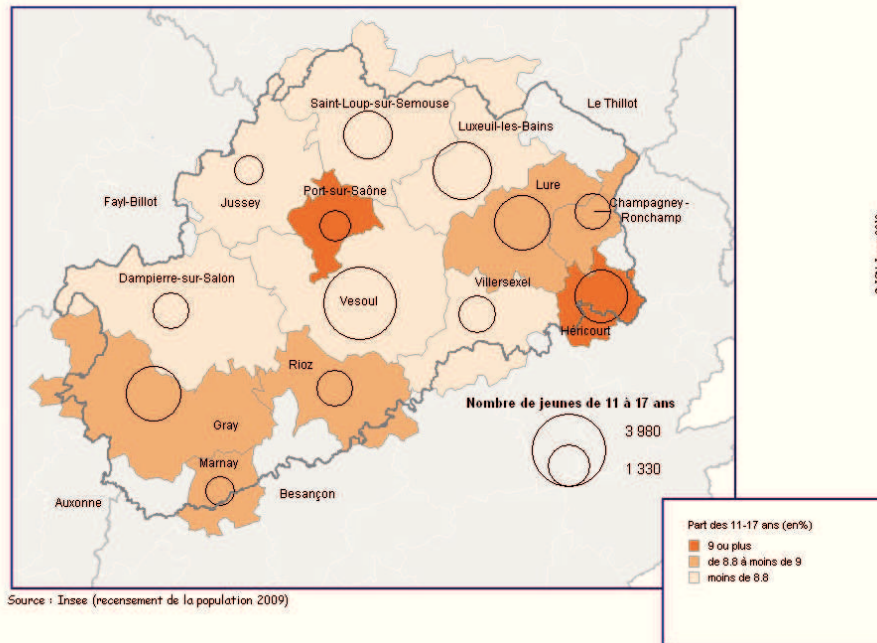


## Population de 4 à 10 ans en Haute-Saône par bassins de vie

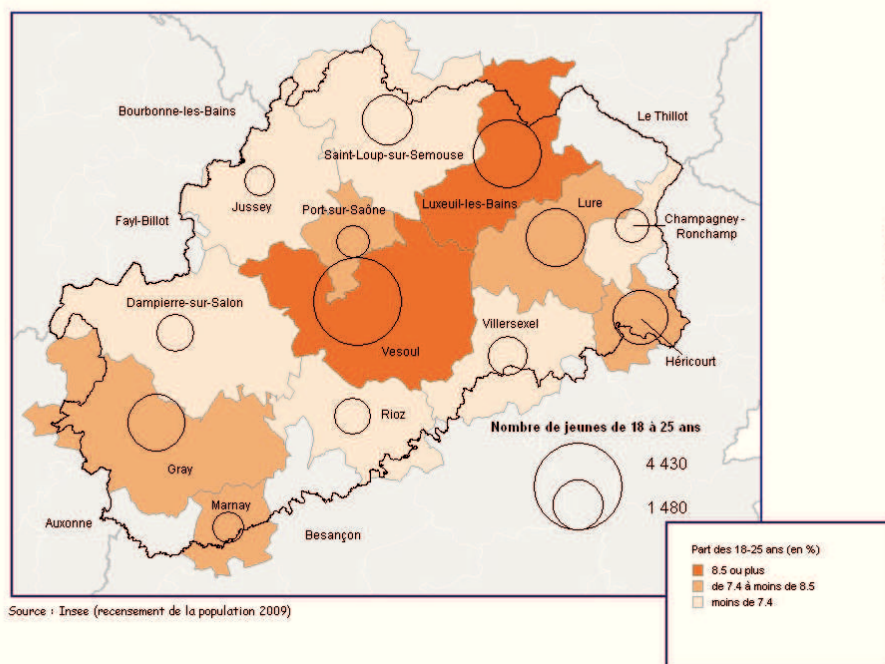




## Populatin de 11 à 17 ans en Haute-Saône par bassins de vie



## Population de 18 à 25 ans en Haute-Saône par bassins de vie



## Emplois au lieu de travail par bassin de vie

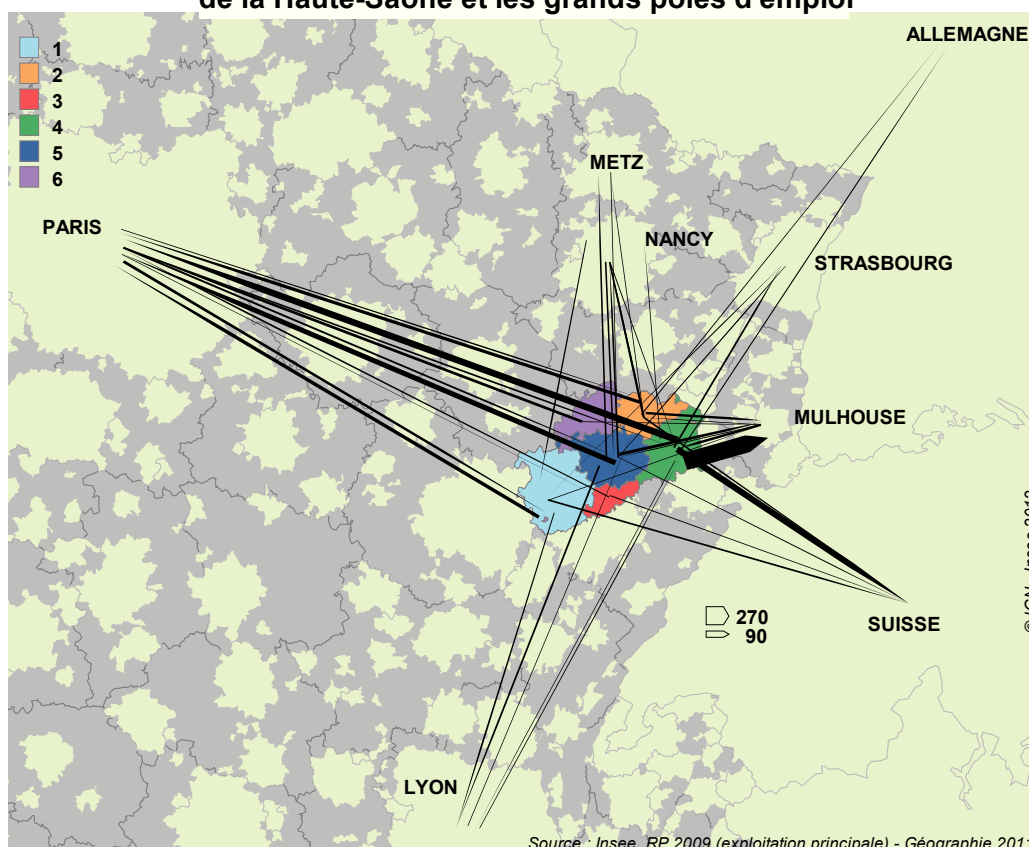
Bassin de vie	1999	2009
Vesoul	21 850	25 180
Luxeuil-les-Bains	11 520	11 850
Gray	9 330	9 620
Lure	7 430	8 170
Saint-Loup-sur-Semouse	8 110	6 860
Dampierre-sur-Salon	5 650	5 480
Héricourt	3 740	4 920
Villersexel	2 830	3 100
Rioz	2 110	2 580
Jussey	2 420	2 460
Port-sur-Saône	2 110	2 050
Champagney - Ronchamp	2 130	2 040
Marnay	1 160	1 570

Source : Insee (recensements de la population)

NB : les contours des bassins de vie ne respectent pas les limites départementales.

La somme des emplois au lieu de travail des bassins de vie n'est donc pas égale au volume d'emploi départemental.

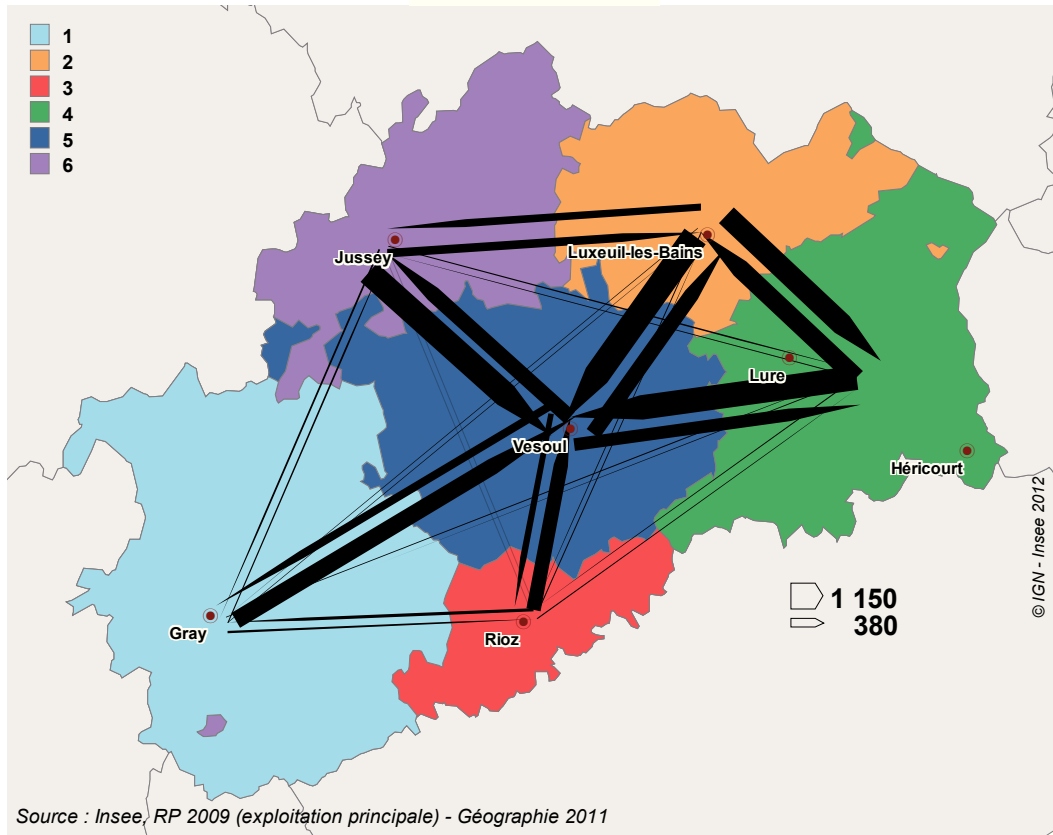
## Les déplacements domicile-travail entre les zones d'échanges préférentiels de la Haute-Saône et les grands pôles d'emploi



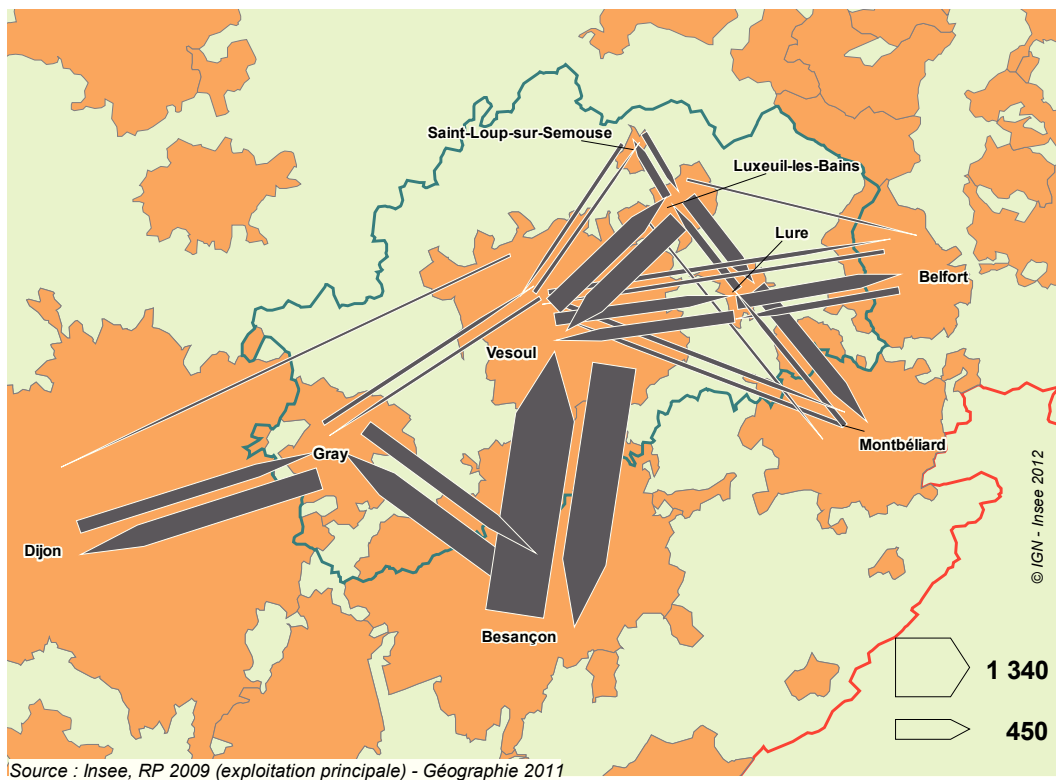
Clé de lecture :

Les navettes domicile-travail entre les zones d'échanges préférentiels du département et les grands pôles d'emploi (pays frontaliers et aires urbaines de plus de 200 000 hab.) n'intègrent pas les flux avec les pôles d'emploi de Dijon et Besançon du fait de l'appartenance de communes haut-saônoises à ces grandes aires urbaines. Hormis ces flux, la majorité des échanges s'effectue avec l'aire urbaine voisine de Mulhouse (370 sortants pour 60 entrants), Paris (350 sortants pour 120 entrants) et la Suisse (180 sortants).

Les déplacements domicile-travail entre les zones d'échanges préférentiels de la Haute-Saône



Les navettes domicile-travail entre aires urbaines



## LE DÉPARTEMENT RÉPOND-IL À LA DEMANDE D'EMPLOI ?

### En bref

Contexte : Recul de l'emploi salarié et hausse du chômage

Un département qui dépend en partie de pôles d'emploi extérieurs

- beaucoup plus d'actifs résidant en Haute-Saône (109 600) que d'emplois offerts dans le département (82 000)
- les actifs quittent davantage leur département pour se rendre sur leur lieu de travail que dans les départements de comparaison (24 % contre 11 %)
- un trajet domicile-travail de 17 km en moyenne (20 minutes)

Un profil des emplois lié au profil économique du département

- davantage d'emplois d'ouvriers\*
- un emploi sur quatre dans la fabrication, le transport ou la logistique

Des difficultés d'insertion sur le marché du travail pour les jeunes, les femmes et les seniors

- un niveau global de chômage comparable aux départements de taille similaire
- les femmes et les jeunes de 15 à 24 ans davantage touchés par le chômage\*
- les seniors (55-64 ans) moins présents dans l'emploi\*

Les bassins de vie du nord du département sont plus touchés par les difficultés liées à l'emploi que les autres bassins de vie du département

- une main d'œuvre moins qualifiée
- des taux d'activité et d'emploi plus faibles
- un niveau de chômage élevé

\* que dans les départements de comparaison définis dans la fiche n° 1

## **Contexte :** **quelle évolution de l'emploi salarié et du chômage en Haute-Saône depuis 10 ans ?**

En Haute-Saône, l'emploi salarié marchand diminue de 2,8 % au deuxième trimestre 2012 contre 1,4 % pour l'ensemble de la région. La Haute-Saône est particulièrement affectée par la dégradation de l'activité observée en France. Sur la même période, l'emploi salarié en France métropolitaine diminue de 0,2 %.

Ce recul conjoncturel de l'emploi salarié s'inscrit sur une tendance de plus long terme. En dehors de l'année 2010, marquée par une création nette d'emplois, l'emploi salarié diminue de façon quasi continue au cours des années 2000. Par rapport à fin 2002, soit en un peu moins de 10 ans, il a baissé de 7,7 %. Ce fort recul n'est pas spécifique au département de Haute-Saône. En effet, dans le même temps, le Doubs, le Jura, et le Territoire de Belfort enregistrent une perte nette d'emplois salariés de respectivement 6,6 %, 9,1 % et 8,5 %.

Parallèlement, le taux de chômage augmente sensiblement depuis mi 2011, à un rythme supérieur à celui de la région. Il passe de 8,4 % au deuxième trimestre 2011 à 9,6 % au deuxième trimestre 2012. Fin 2002, il était de 6,4 %.

### **La notion d'emploi et de chômage dans le recensement de la population**

Les personnes employées au sens du recensement de la population sont celles ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement. Cette notion est différente de celle de l'emploi au sens du BIT qui concerne toutes les personnes ayant travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine donnée (appelée semaine de référence). La notion d'emploi au sens du recensement est donc plutôt restrictive par rapport à celle au sens du BIT. Certaines personnes peuvent, en effet, ne pas considérer que des emplois occasionnels méritent déclaration au recensement. Néanmoins, certaines activités, principalement bénévoles, peuvent être déclarées au recensement de la population.

Au sens du recensement, est chômeur toute personne de 15 ans ou plus qui s'est déclarée «chômeur»

(indépendamment d'une éventuelle inscription auprès du Pôle emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail. La définition du chômage au sens du recensement diffère de celles du Bureau international du travail (BIT) et du Pôle emploi. Le chômage au recensement est plus élevé que le chômage au sens du BIT car les personnes inactives ont parfois tendance à se déclarer au chômage alors qu'elles ne répondent pas à tous les critères du BIT.

Il convient donc d'être prudent dans l'interprétation des niveaux d'emploi et de chômage issus du recensement de la population.

Il sont surtout intéressant pour comparer des structures ou des positionnements relatifs.

La suite de la fiche repose sur des données issues du recensement de la population. Elles sont millésimées 2009. Elles n'intègrent donc pas l'évolution récente de l'emploi salarié et du chômage, et n'abordent pas les forces et faiblesses du tissu productif. Elles permettent une analyse structurelle du fonctionnement du marché du travail, uniquement du point de vue des actifs résidents.

## **Y a-t-il assez d'emplois pour la population qui réside sur le territoire ?**

### **Combien d'emplois pour combien d'actifs ?**

L'enjeu de maintenir l'emploi, voire de le développer, est très lié à celui de la croissance démographique, sans qu'il soit toujours possible de déterminer qui, entre la population et l'emploi, entraîne l'autre. Un accroissement de la population peut générer des créations d'emplois (par exemple dans les services à la personne ou les commerces) comme une hausse de l'emploi peut attirer de nouvelles populations.

En 2009, 109 600 actifs de 15 ans ou plus en âge de travailler, résident en Haute-Saône. Parmi eux, 98 000 occupent un emploi et 11 600 sont au chômage. Dans le même temps, 82 000 personnes occupent un emploi en Haute-Saône. Le taux de couverture de l'emploi, rapport entre les emplois proposés et le nombre des actifs résidents en Haute-Saône est ainsi de 75 %. Il est très en deçà du niveau des départements de taille comparable (86 %). La part des actifs résidents qui occupent un emploi (89,4 %) est identique à celle observée dans les départements de comparaison (définis dans la fiche n° 1). Les actifs hauts-saônois sont donc plus nombreux que dans les départements de comparaison à quitter leur département pour aller travailler (24,3 % contre 11,5 %). Ce constat est à mettre en lien avec la dynamique démographique du département qui attire principalement des ménages actifs en provenance des aires urbaines de Besançon, Belfort et Montbéliard, ces actifs exerçant souvent leur emploi dans ces trois aires urbaines.

### **Quelle est l'ampleur du chômage ?**

Parmi les 11 600 actifs de 15 ans ou plus au chômage, 4 500 le sont depuis plus d'un an, soit 4,1 %, part identique à celle observée dans les départements de comparaison. Les jeunes et les femmes sont davantage touchés par le chômage que dans les départements de comparaison. En effet, 24,5 % des jeunes actifs hauts-saônois âgés de 15 à 24 ans sont au chômage, contre 23,5 % dans les départements de comparaison. Chez les femmes, la part de chômeuses est de 12,2 % en Haute-Saône contre 11,7 % dans les départements de taille similaire. Avec un niveau de chômage autour de 13 %, les bassins de vie de Lure, Jussey et Saint-Loup-sur-Semouse sont les plus touchés par le chômage. À l'inverse, ceux de Marnay (7,2 % de chômeurs) et Rioz (6,1 % de chômeurs) sont les moins touchés.



## Taux d'activité et taux d'emploi : quelle capacité du territoire à utiliser ses ressources en main-d'œuvre ?

Le taux d'activité, rapport entre l'ensemble des actifs de 15 à 64 ans et la population de cette tranche d'âge, est une des façons d'aborder l'adéquation entre le profil des actifs résidents et celui des emplois. Par exemple, un taux d'activité faible peut être le signe de difficultés d'insertion sur le marché du travail, les actifs étant « découragés » et ne se présentant plus sur le marché du travail.

En Haute-Saône, le taux d'activité est maximal entre 25 et 54 ans (90,0 %). Il chute à 36,6 % entre 55 et 64 ans. C'est inférieur de près de quatre points au niveau régional et d'un point et demi par rapport aux départements de taille comparable.

En Haute-Saône, le taux d'activité des hommes est supérieur de deux points à celui observé dans les départements de comparaison : 76,4 % contre 74,8 %. Le taux d'activité des femmes, plus faible, est comparable en Haute-Saône et dans les départements de comparaison (respectivement 67,4 % et 67,7 %). Les taux d'activité des hommes varient de 72,2 % dans le bassin de vie de Jussey à 80,8 % dans celui de Marnay. Celui des femmes varie de 61,0 % dans le bassin de vie de Jussey à 75,2 % dans celui de Marnay.

Le taux d'emploi rend compte de la capacité des structures productives à mobiliser les ressources présentes sur le territoire. Un taux d'emploi élevé, toutes choses égales par ailleurs, garantit un certain niveau de richesse par habitant et favorise l'inclusion sociale des populations. Décliné par sexe et tranches d'âge, le taux d'emploi permet de mesurer les difficultés à accéder à l'emploi pour certaines catégories de la population. Dans le département, le taux d'emploi pour l'ensemble de la population en âge de travailler est de 64,4 % contre 63,8 % dans les départements de taille comparable. La situation est variable selon les tranches d'âge, le sexe et le bassin de vie de résidence. Le taux d'emploi est maximal (82 %) pour les personnes entre 25 et 54 ans, et comparable à celui des départements de taille similaire (81,7 %). Au-delà de 55 ans, le taux d'emploi chute, plus fortement en Haute-Saône que dans les départements de comparaison. Il s'établit en effet respectivement à 33,6 % et 35,3 %. Les objectifs fixés par le Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 en matière d'emploi des seniors sont ainsi loin d'être atteints. Chaque État membre devait en effet atteindre, en 2010, un taux d'emploi des seniors de 50 %.

Le taux d'emploi des femmes est inférieur à celui des hommes : 59,2 % contre 69,3 % en Haute-Saône. Par rapport aux départements de comparaison, le taux d'emploi des hommes est supérieur de 1,5 point en Haute-Saône ; celui des femmes est inférieur de 0,6 point.

Au sein du département de Haute-Saône, le taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans est le plus élevé dans les bassins de vie de Rioz (72,5 %) et Marnay (72,4 %). Il est le plus faible dans les bassins de vie de Saint-Loup-sur-Semouse (58,4 %) et Jussey (61,1 %). Les seniors sont les moins nombreux en emploi dans le bassin de vie de Champagny-Ronchamp (27,3 %). La situation des femmes est la moins favorable dans le bassin de vie de Saint-Loup-sur-Semouse (51,8 %).

## Y a-t-il adéquation entre qualification des actifs et profils des emplois proposés ?

Les problèmes d'adéquation entre le profil des emplois et le profil des habitants sont cruciaux, notamment lorsque l'emploi est rare et parfois peu diversifié.

Les actifs haut-saônois apparaissent un peu moins diplômés que leurs homologues des départements de comparaison. En effet, 58,8 % des plus de 15 ans en âge de travailler ont un niveau inférieur au bac et brevet professionnel, contre 56,3 % dans les départements de comparaison. Par ailleurs, les non-diplômés sont plus nombreux.

Par la présence d'établissements industriels importants (par exemple Peugeot Citroën à Vesoul, Parisot Meubles à Saint-Loup-sur-Semouse), la part des emplois d'ouvriers est surreprésentée. Dans le département, 31 % des emplois sont occupés par des ouvriers (secteur agricole compris), soit près de 4 points de plus que dans les territoires de comparaison. La proportion des cadres est quant à elle proche, autour de 9 %.

Dans le département, les fonctions concernant la « fabrication » et les « transport et logistique » rassemblent à elles deux 24 % des emplois du département, reflétant le poids important des établissements cités ci-dessus. Les fonctions telles que l'éducation, la santé et l'administration publique sont dans la moyenne des départements de taille comparable.

Le niveau de diplôme de la population active diffère selon les bassins de vie. Les bassins de vie attractifs pour les jeunes ménages (Rioz, Marnay, Héricourt) comptent 1,8 fois plus de diplômés de l'enseignement supérieur que les bassins de vie de Jussey et Saint-Loup-sur-Semouse.

De la même manière, la part d'actifs qui résident en Haute-Saône et qui exercent un emploi d'ouvrier varie de 27,6 % dans le bassin de vie de Rioz à 40,1 % dans celui de Saint-Loup-sur-Semouse. La part de cadres varie de 4,9 % dans le bassin de vie de Saint-Loup-sur-Semouse à 11,7 % dans celui d'Héricourt. En comparant les structures des actifs selon leur catégorie sociale avec les emplois proposés dans les bassins de vie, on peut constater qu'il n'y pas nécessairement adéquation entre les deux. Ainsi, le bassin de vie de Champagny-Ronchamp apparaît comme attractif du point de vue résidentiel pour les cadres qui travaillent essentiellement sur Belfort. Ils représentent 9,8 % des actifs occupés résidents alors que seuls 5,9 % des emplois occupés dans ce bassin de vie sont des emplois de cadre. La situation est inversée dans le bassin de vie de Port-sur-Saône.

## L'accès à l'emploi génère-t-il des déplacements domicile travail ?

Le degré d'accessibilité au lieu de travail comme aux services est une composante de la cohésion sociale, qui prend de l'importance dans le contexte de poursuite de la périurbanisation et de croissance démographique dans l'espace rural. Le temps de déplacement domicile-travail est l'un des aspects des conditions d'accès au

travail. Par ailleurs, l'éloignement des actifs de leur lieu de travail accentue le nombre et la longueur des déplacements, notamment ceux effectués en voiture, coûteux pour les ménages et sources de rejets atmosphériques.

Les actifs haut-saônois ayant un emploi sont plus nombreux à quitter leur commune de résidence que dans les départements de comparaison. Seuls 27,4 % d'entre eux résident et travaillent dans la même commune, contre 39,2 % dans les territoires de comparaison. Par ailleurs, les aires d'influence les plus importantes comme Besançon, Belfort, Montbéliard, voire Dijon, attirent les actifs de Haute-Saône. Plus de 19 000 actifs quittent leur commune pour aller y travailler. Au total, 23 500 haut-saônois quittent leur département pour se rendre sur leur lieu de travail.

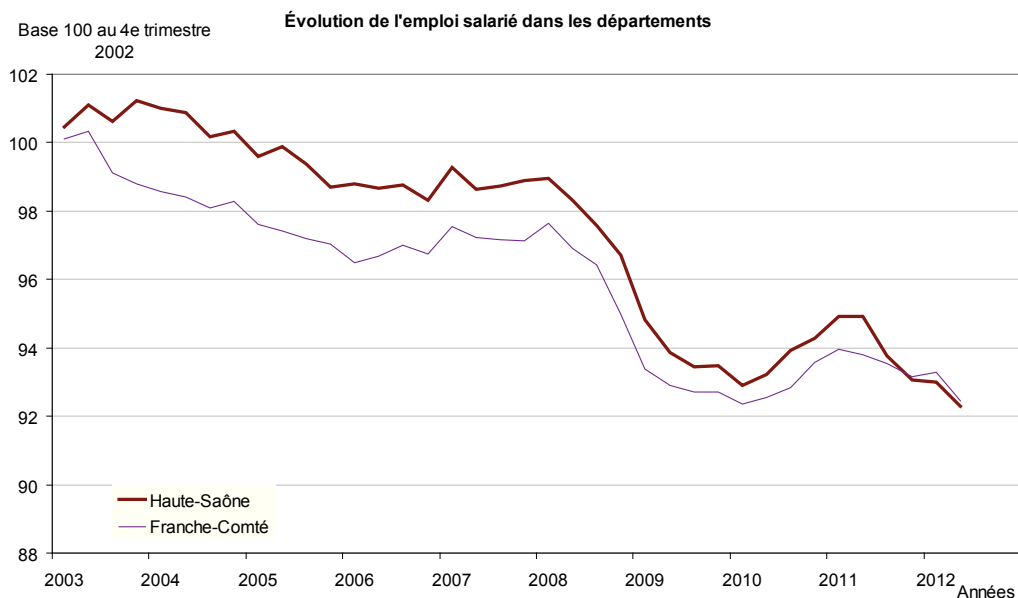
En moyenne, un actif résidant en Haute-Saône parcourt près de 17 km pendant une vingtaine de minutes pour se rendre sur son

lieu de travail. C'est un peu plus que dans les départements de comparaison (16 km pour environ 18 minutes).

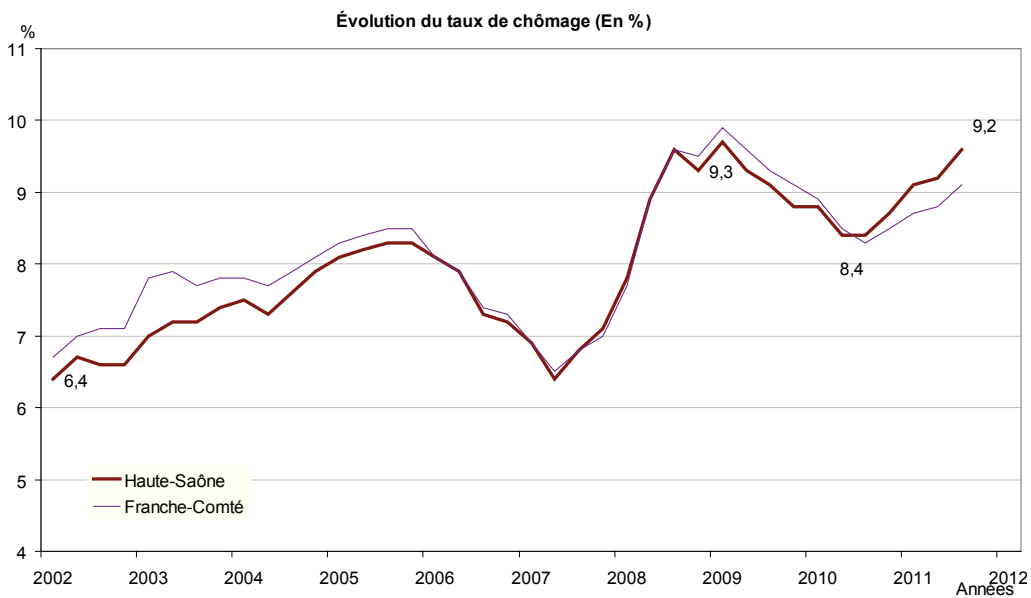
Cette distance et ce temps sont d'autant plus importants que le lieu de travail est éloigné du domicile. Un travailleur ayant son emploi en dehors du département parcourt en moyenne 42 km pour un temps de trajet de trois quart d'heure.

Les actifs résidants dans les bassins de vie périurbains (Rioz, Marnay, Héricourt, Champagny-Ronchamp) sont les plus mobiles. Plus de 70 % d'entre eux quittent leur bassin de vie pour se rendre sur leur lieu de travail. À l'inverse, les actifs occupés résidant dans les bassins de vie de Luxeuil-les-Bains, Saint-Loup-sur-Semouse, Jussey, et Lure sont les moins mobiles. Moins de 40 % des actifs occupés sortent de leur bassin de vie pour aller travailler. Dans ces bassins de vie, le déficit d'emploi par rapport au nombre d'actifs résidents est moindre, avec plus de 80 emplois pour 100 actifs résidents. ■





Source : Insee (Estimations d'emploi [données corrigées des variations saisonnières])  
 Champ : emploi salarié marchand non agricole (hors administration publique, éducation, santé, action sociale et particuliers employeurs)



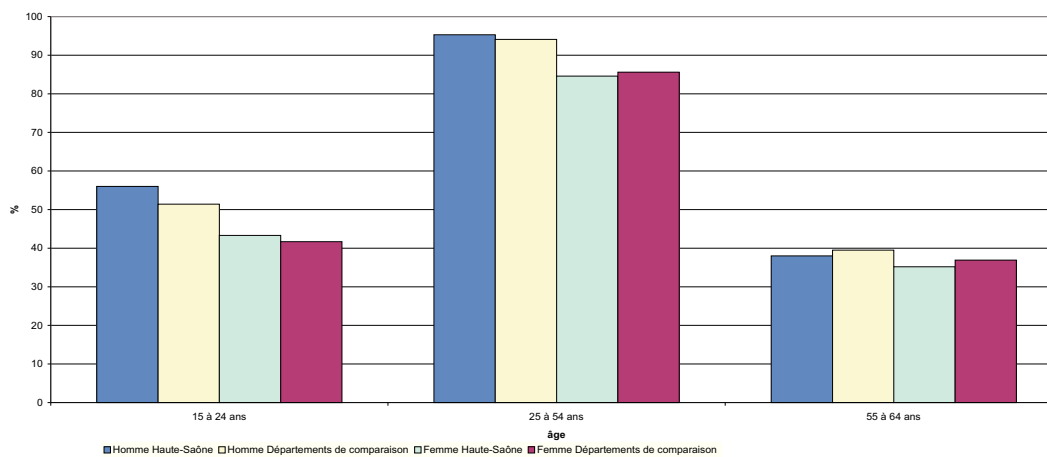
Source : INSEE (Taux de chômage localisés [données en moyenne trimestrielle et corrigées des variations saisonnières])

## Taux de chômage en 2009

	Haute-Saône	Départements de comparaison
<b>Ensemble population de 15 à 64 ans</b>	<b>10,6</b>	<b>10,5</b>
15 à 24 ans	24,5	23,5
25 à 54 ans	8,9	9,1
55 à 64 ans	8,1	7,6

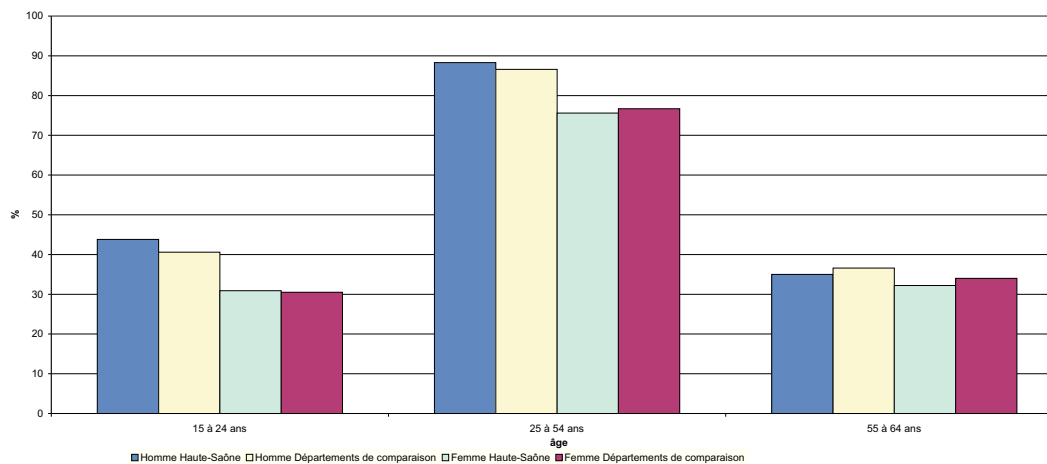
Source : Insee (Recensement de la population 2009)

Taux d'activité en 2009 en Haute-Saône et départements de comparaison



Insee (Recensement de la population 2009)

Taux d'emploi en 2009 en Haute-Saône et départements de comparaison



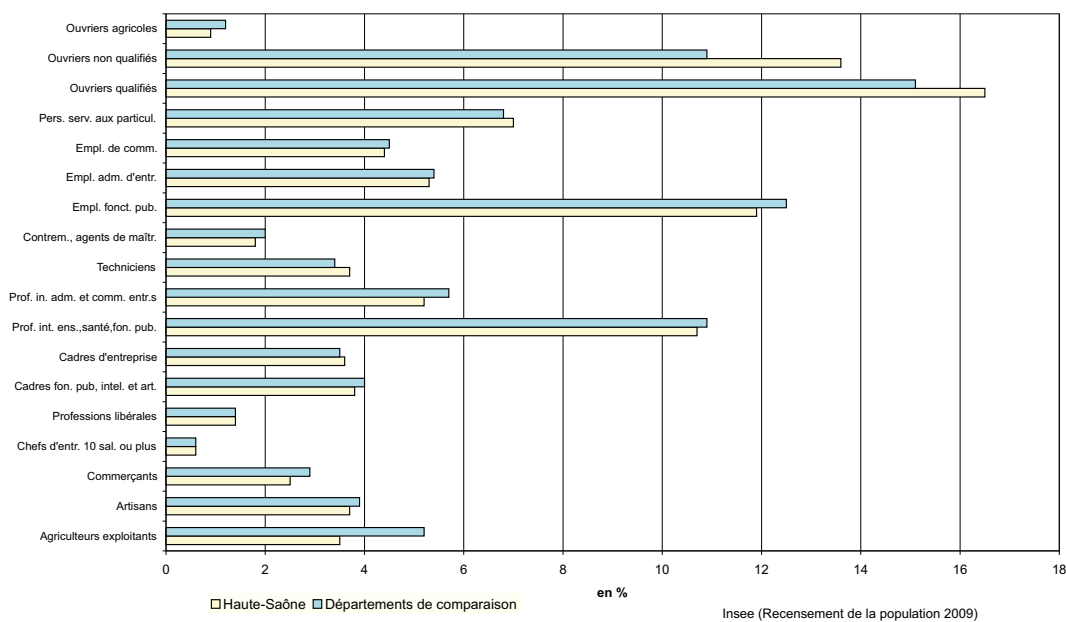
Insee (Recensement de la population 2009)

## Répartition par diplômes des actifs de plus de 15 ans et des non-scolarisés âgés de 25 à 34 ans en 2009 (en %)

	Haute-Saône		Départements de comparaison	
	actifs de plus de 15 ans	population des 25-34 ans non scolarisée	actifs de plus de 15 ans	population des 25-34 ans non scolarisée
Aucun diplôme	14,5	13,0	12,5	11,5
CEP	5,7	0,5	4,0	0,5
BEPC	6,4	3,9	6,6	4,3
CAP, BEP	32,2	26,1	33,2	25,6
Bac, brevet professionnel	18,0	23,8	19,4	24,8
Diplôme enseignement supérieur court	13,8	20,3	14,6	20,6
Diplôme enseignement supérieur long	9,5	12,4	9,6	12,7
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Insee (Recensement de la population 2009)

Emploi au lieu de travail par catégories socioprofessionnelle en 2009



## Emplois par fonction en 2009 (%)

	Haute-Saône	Départements de comparaison
Conception, Recherche	1,2	1,1
Prestations intellectuelles	1,7	1,8
Agriculture	4,6	6,5
Bâtiment	7,8	7,9
Fabrication	14,0	12,1
Commerce inter-entreprises	2,3	2,3
Gestion	9,4	9,7
Transport, Logistique	10,0	7,9
Entretien, Réparation	8,2	8,3
Distribution	7,7	8,0
Services de proximité	9,7	10,1
Éducation, Formation	5,5	5,1
Santé, Action sociale	8,9	9,4
Culture, Loisirs	1,1	1,3
Administration publique	8,1	8,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Insee (Recensement de la population 2009)

## Lieu de travail des actifs résidents en 2009

	Haute-Saône	Départements de comparaison
<b>Actifs occupés au lieu de résidence</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Résidant et travaillant dans la même commune	27,4	39,2
Résidant et travaillant dans la zone	75,7	88,5
Travaillant en dehors de la zone	24,3	11,5

Source : Insee (Recensement de la population 2009)

## Distance et temps de trajets en 2009 des déplacements domicile-travail

	Haute-Saône				Départements de comparaison			
	Distance moyenne en km	Distance médiane en km	Temps moyen en min	Temps médian en min	Distance moyenne en km	Distance médiane en km	Temps moyen en min	Temps médian en min
Actifs occupés au lieu de résidence	16,9	8,9	19,3	12	15,8	5,6	17,7	9
dont navetteurs travaillant :	23,3	14,7	26,6	19	26,1	13	29,3	18
- dans une autre commune de la zone	13,9	10,7	16,8	14	14,8	11	18,8	15
- en dehors de la zone	42,4	23,9	46,4	33	78,1	35,5	77,5	46

Sources : Insee (Recensement de la population 2009) - Inra (UMR1041 CESAER Distancier Odomatrix)

## Activité, chômage, couverture de l'emploi par bassin de vie

Bassin de vie	Taux d'activité de 15 à 64 ans (%)		Part de chômeurs (%)		Nombre d'emplois pour 100 actifs occupés
	des hommes	des femmes	chez les hommes	chez les femmes	
Champagney - Ronchamp	75,7	66,0	10,0	14,5	46,7
Dampierre-sur-Salon	75,7	66,2	8,4	12,6	60,3
Gray	77,3	66,4	8,2	12,3	95,1
Héricourt	75,3	69,3	8,7	11,7	51,2
Jussey	74,8	65,1	10,8	15,5	83,2
Lure	76,2	65,3	11,5	14,9	80,0
Luxeuil-les-Bains	77,3	66,2	10,1	14,5	92,3
Marnay	80,8	75,2	6,7	7,7	41,9
Port-sur-Saône	76,8	69,6	8,0	10,4	58,8
Rioz	80,4	73,9	5,3	7,0	46,2
Saint-Loup-sur-Semouse	72,2	61,0	10,4	15,1	89,0
Vesoul	76,1	69,3	9,8	10,1	121,2
Villersexel	75,7	66,3	8,8	12,1	58,0

Source : Insee (recensement de la population 2009)

## Profil socio-démographique des actifs par bassin de vie

Bassin de vie	Part des actifs de 15 ou plus diplômés de l'enseignement supérieur (%)	Part des ouvriers parmi les actifs occupés de 15 ou plus (%)		Part des cadres parmi les actifs occupés de 15 ou plus (%)	
		au lieu de résidence	au lieu de travail	au lieu de résidence	au lieu de travail
Champagney - Ronchamp	21,7	34,3	35,3	9,8	5,9
Dampierre-sur-Salon	20,3	33,2	33,8	7,7	6,0
Gray	21,1	33,2	29,2	8,0	9,1
Héricourt	27,7	29,1	26,1	11,7	10,8
Jussey	16,1	35,6	32,5	5,8	7,2
Lure	21,7	31,5	27,9	9,2	9,9
Luxeuil-les-Bains	23,0	32,0	30,5	8,7	8,3
Marnay	28,8	30,3	30,7	9,5	9,7
Port-sur-Saône	21,7	35,4	38,9	5,7	8,1
Rioz	29,7	27,6	29,7	9,1	8,6
Saint-Loup-sur-Semouse	15,4	40,1	37,9	4,9	6,1
Vesoul	25,7	28,8	30,8	9,9	9,4
Villersexel	20,1	35,8	24,8	6,6	7,7

Source : Insee (recensement de la population 2009)

## QUELLES SONT LES CONDITIONS DE LOGEMENT EN HAUTE-SAÔNE ?

### En bref

Des conditions de logement qui reflètent une certaine « qualité de vie »

- davantage de maisons en résidence principale\*
- davantage de ménages propriétaires du logement qu'ils occupent\*
- peu de logements surpeuplés

Des logements pas toujours adaptés aux caractéristiques des ménages

- davantage de logements sous-occupés\*
- le logement social peu présent dans les bassins de vie les plus pauvres

Un logement social moins présent en Haute-Saône et davantage occupé\*

● en 2010, les logements sociaux représentent 10,5 % de l'ensemble des logements de Haute-Saône contre 12,2 % dans les départements de comparaison

- moins de Haut-Saônois logés en HLM\*
- moins de logements sociaux vacants\*

*\*comparé aux départements de comparaison définis dans la fiche n° 1*

### 4-1 Quelles sont les caractéristiques des résidences principales en Haute-Saône ?

### Comment se compose le parc de résidences principales en Haute-Saône ?

Les conditions de logement participent pleinement au cadre de vie des ménages. Les caractéristiques des logements disponibles sur un territoire renseignent sur la situation présente, ou à venir, des ménages, que ce soit en matière de précarité énergétique (période d'achèvement), de possibilité d'intervention sur le logement (propriétaire, locataire...) ou de la capacité du parc à répondre aux besoins d'une population qui évolue (taille des logements, vacance, densité de l'habitat...).

Le type du logement combiné au statut d'occupation fournit une information sur la structure du parc de logements présent dans le territoire.

En Haute-Saône, en lien avec la répartition spatiale de la population (cf fiche n° 2), la proportion de maisons est supérieure à celle observée dans les départements de comparaison : 75,9 % contre 73,7 % en 2009. L'habitat collectif concerne 23,5 % des résidences principales de Haute-Saône. Les autres types de logement (loge-

ments-foyers, chambres d'hôtel occupées à titre de résidence principale, habitations de fortune...) représentent 0,6 % des résidences principales.

## Les résidences principales sont-elles occupées par des propriétaires, des locataires ?

En 2009, davantage de ménages haut-saônois sont propriétaires du logement qu'ils habitent : 68,0 % contre 65,4 % dans les départements de taille comparable. En ce qui concerne les locations :

- 28,6 % des résidences principales de Haute-Saône sont louées vides en 2009 (30,8 % dans les départements de comparaison)

- 1,0 % des résidences principales de Haute-Saône sont louées meublées (1,3 % dans les départements de comparaison)

- 2,4 % comportent des occupants logés gratuitement (2,6 % dans les départements de comparaison)

## Quelle est la taille des logements de Haute-Saône ?

Entre 1999 et 2009, le nombre de ménages augmente de 12,1 % en Haute-Saône (+ 10,1 % dans les départements de comparaison). Dans le même temps, le nombre moyen de personnes par ménage diminue, notamment en raison du vieillissement de la population et de l'évolution des modes de vie. Il passe de 2,48 personnes à 2,29 entre 1999 et 2009. Ainsi, le besoin en logements croît. La satisfaction de cette demande passe par l'existence d'une offre de logements correspondant aux besoins des ménages. L'adéquation du nombre de pièces à la taille des ménages est un des critères de choix dans l'achat ou la location d'un logement.

En 2009, les résidences principales comptent en moyenne 4,6 pièces en Haute-Saône contre 4,3 pièces dans les départements de taille comparable. Les ménages étant en moyenne de taille plus importante en Haute-Saône que dans les départements comparables (2,29 personnes par ménage contre 2,20), le nombre de pièces par personnes est identique (0,5).

## Les logements de Haute-Saône sont-ils sous ou sur-occupés ?

En Haute-Saône, 84,6 % des logements sont sous-peuplés en 2009, soit quatre points de plus que dans les départements de comparaison (80,4 %). En dix ans, cette part augmente de près de six points en Haute-Saône et de cinq points dans les départements comparables. Il existe cependant des disparités au sein du département de la Haute-Saône. La part de logements sous-peuplés est particulièrement forte dans les bassins de vie de Villersexel (89,3 %) et de Jussey (89,2 %). À l'inverse, elle est nettement plus faible que la moyenne départementale dans le bassin de vie de Vesoul (78,3 %). Le sous-peuplement très accentué est particulièrement important en

Haute-Saône. Il représente 36,2 % des logements en Haute-Saône contre 28,0 % dans les départements de taille comparable.

Les logements surpeuplés sont peu nombreux et sont moins fréquents en Haute-Saône que dans les départements de comparaison. En 2009, ils représentent 3,1 % des logements en Haute-Saône contre 4,2 % dans les départements comparables. De plus, cette part baisse plus fortement entre 1999 et 2009 que dans les départements de comparaison (- 2,5 points contre - 1,7 point).

Au sein du département de la Haute-Saône, la part de logements surpeuplés est la plus importante dans le bassin de vie de Vesoul (5,2 %), bassin où la part de la population « urbaine » est la plus importante du département. Elle est également légèrement au-dessus de la moyenne départementale dans les bassins de vie de Gray (3,3 %) et de Lure (3,2 %). En effet, l'indice d'occupation est plus élevé dans les territoires urbains qui comportent plus de logements d'une seule pièce.

## Niveau d'occupation d'un logement

Le niveau d'occupation d'un logement dépend de la composition du ménage occupant et du nombre de pièces du logement. Un logement est sur-occupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'« occupation normale », fondée sur :

- une pièce de séjour pour le ménage,
- une pièce pour chaque personne de référence d'une famille,
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus,
- et, pour les célibataires de moins de 19 ans :
  - une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans,
  - sinon, une pièce par enfant.

À l'inverse un logement est considéré en sous-occupation lorsqu'il y a au moins une pièce en plus par rapport à la norme d'occupation définie ci-dessus.

Trois types de sous-occupations et deux types de sur-occupations sont distinguées :

- la sur-occupation accentuée : 2 pièces ou plus manquantes par rapport à la norme
- la sur-occupation modérée : 1 pièce manquante par rapport à la norme
- la sous occupation modérée : 1 pièce en trop par rapport à la norme
- la sous occupation prononcée : 2 pièces en trop par rapport à la norme
- la sous occupation très accentuée : 3 pièces ou plus en trop par rapport à la norme



## Quelle est la proportion de logements vacants et de résidences secondaires ?

En Haute-Saône, 8,6 % des logements sont vacants en 2009, contre 9,2 % dans les départements de comparaison. Au sein de la Haute-Saône, cette part est particulièrement élevée dans les bassins de vie de Jussey (12,5 %), de Saint-Loup-sur-Semouse (11,7 %) et de Luxeuil-les-Bains (11,1 %). Il y a moins de logements vacants dans les bassins de vie d'Héricourt (5,4 %), de Rioz (6,7 %) et de Vesoul (6,7 %).

La Haute-Saône étant peu touristique, la proportion de résidences secondaires y est moins importante que dans les départements de taille comparable. Les résidences secondaires ne représentent que 6,5 % des logements de Haute-Saône, soit près de deux fois moins que dans les départements comparables (12,9 %). Il existe cependant des disparités au sein de la Haute-Saône. 17,9 % des logements du bassin de vie de Jussey sont des résidences secondaires contre 1,0 % dans le bassin de vie d'Héricourt.

## Les résidences principales sont-elles récentes ?

La date de construction des logements renseigne en partie sur le niveau de l'isolation ou de l'équipement dont dispose le logement. Elle est également le reflet des dynamiques démographiques. Parmi les résidences principales construites avant 2006 :

- 41,3 % ont été bâties avant 1949 en Haute-Saône contre 39,6 % dans les départements de comparaison. Au sein du département de la Haute-Saône, plus de la moitié des résidences principales a été construite avant 1949 dans les bassins de Dampierre-sur-Salon (54,2 %) et de Saint-Loup-sur-Semouse (52,0 %). À l'inverse, seulement 36,8 % des résidences principales ont été construites avant 1949 dans le bassin de vie de Lure.

- 22,0 % des résidences principales ont été construites en Haute-Saône entre 1949 et 1974, contre 25,6 % dans les départements de taille comparable.

- 21,9 % des résidences principales ont été construites en Haute-Saône entre 1975 et 1989, contre 21,1 % dans les départements de taille comparable.

- 6,8 % des résidences principales ont été construites en Haute-Saône entre 1990 et 1998, dans des proportions similaires aux départements comparables (6,7 %)

- 8 % des résidences principales ont été construites en Haute-Saône entre 1999 et 2005, soit un point de plus que dans les départements comparables. Au sein du département de la Haute-Saône, la part de résidences principales construites entre 1999 et 2005 est particulièrement élevée dans les bassins de vie de Rioz (15,5 %) et de Marnay (14,0 %), bassins qui attirent de nouveaux ménages. En revanche, elle est faible dans les bassins de vie de Jussey (4,1 %) et de Saint-Loup-sur-Semouse (4,9 %).

## 4-2 Le logement social est-il présent en Haute-Saône ?

Les besoins à satisfaire en logements sociaux demeurent importants, à la fois pour la mise en œuvre du droit au logement de façon à permettre l'accès à un logement décent pour tous, et pour continuer une politique de renouvellement urbain dans les quartiers, afin de lutter contre la ségrégation sociale dans les villes et favoriser la mixité.

La densité de logements sociaux est un indicateur des concentrations de pauvreté sur les territoires, ou à l'inverse le reflet de politique de peuplement ne facilitant pas l'accueil des ménages modestes. Les enjeux sont donc multiples : faciliter l'inclusion sociale des populations par une plus grande mixité de l'habitat à l'occasion du renouvellement du parc, mais également négocier avec les opérateurs HLM la mise aux normes du parc existant, notamment pour les logements les plus dégradés, de façon à faciliter le retour dans les quartiers de ménages moins défavorisés.

## Quelle est la part des logements sociaux dans les logements de Haute-Saône ?

En 2010, les logements sociaux représentent 10,5 % de l'ensemble des logements de Haute-Saône, ce qui est inférieur aux départements de comparaison (12,2 %). La présence de logements sociaux n'est pas toujours liée avec une forte part de personnes à bas revenus. Au sein du département de la Haute-Saône, la part de logements sociaux est faible dans les bassins de vie de Jussey (1,3 %) et de Marnay (1,4 %). Pour autant, la part de la population vivant avec un bas revenu est particulièrement élevée dans le bassin de vie de Jussey (21,5 %), ce qui le classe au deuxième rang dans le département. À l'inverse, la part de logements sociaux est la plus élevée dans les bassins de vie urbains de Vesoul (17,2 %) et d'Héricourt (17,0 %) et ces deux bassins de vie ont une part de la population vivant avec un bas revenu parmi les plus faibles de Haute-Saône (respectivement 18,7 % et 13,1 %).

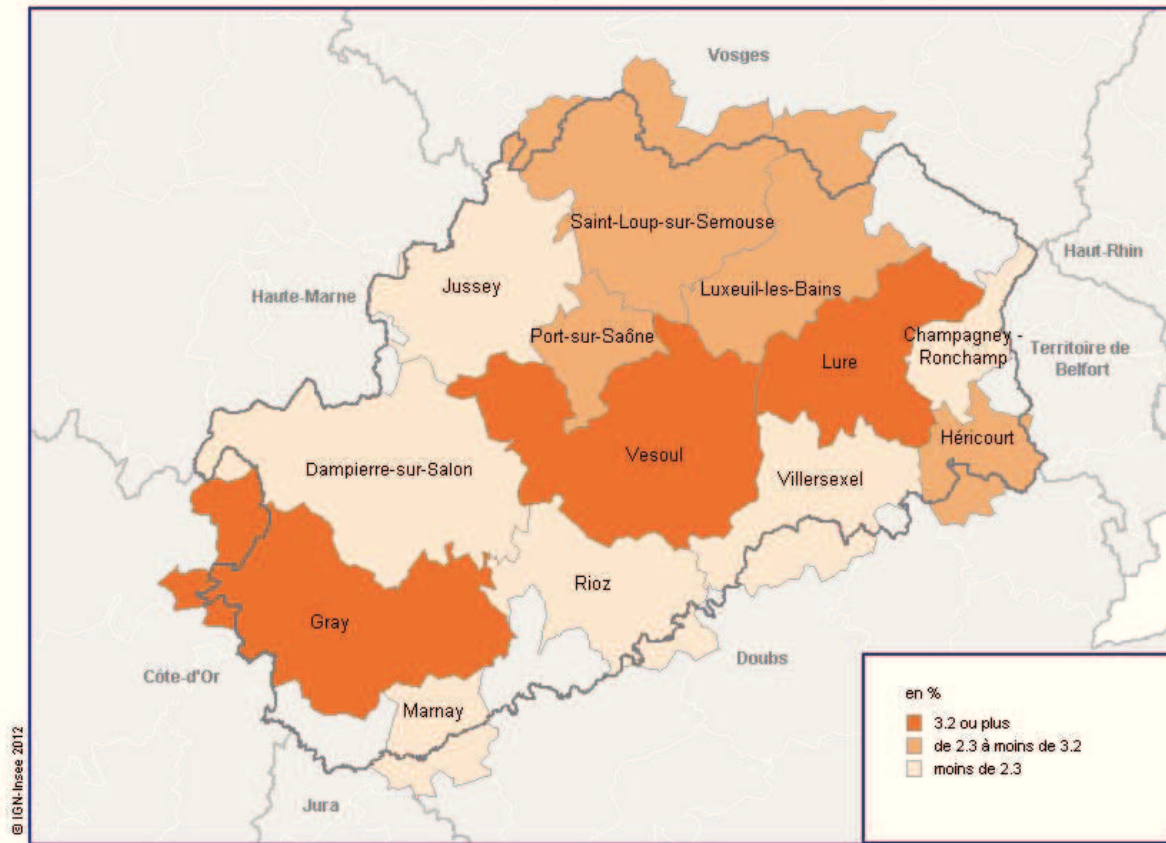
## Quelle est la part de la population logée dans un HLM ?

En 2009, 9,1 % des Haut-Saônois sont logés dans un HLM contre 10,5 % dans habitants des départements de taille comparable. Au sein du département de la Haute-Saône, la part de la population logée dans les HLM est la plus forte dans les bassins de vie de Vesoul (16,3 %) et d'Héricourt (14,5 %). Elle est la plus faible dans les bassins de vie de Jussey (1,1 %) et de Marnay (1,4 %).

## Quel est le taux de vacance du logement social en Haute-Saône ?

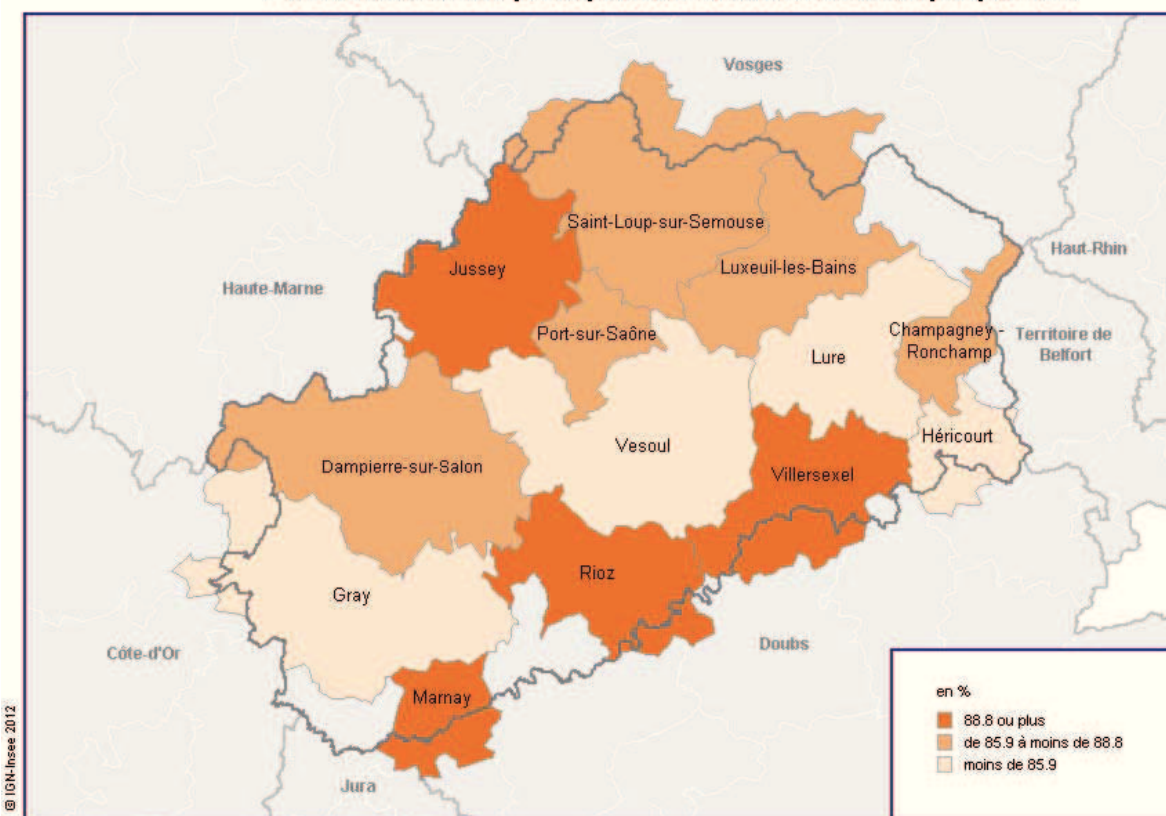
Les logements sociaux sont davantage occupés en Haute-Saône que dans les départements de comparaison. En 2010, le taux de vacance du logement social s'élève à 3,7 % en Haute-Saône contre 5,0 % dans les départements comparables. ■

## Part de résidences principales en situation de surpeuplement



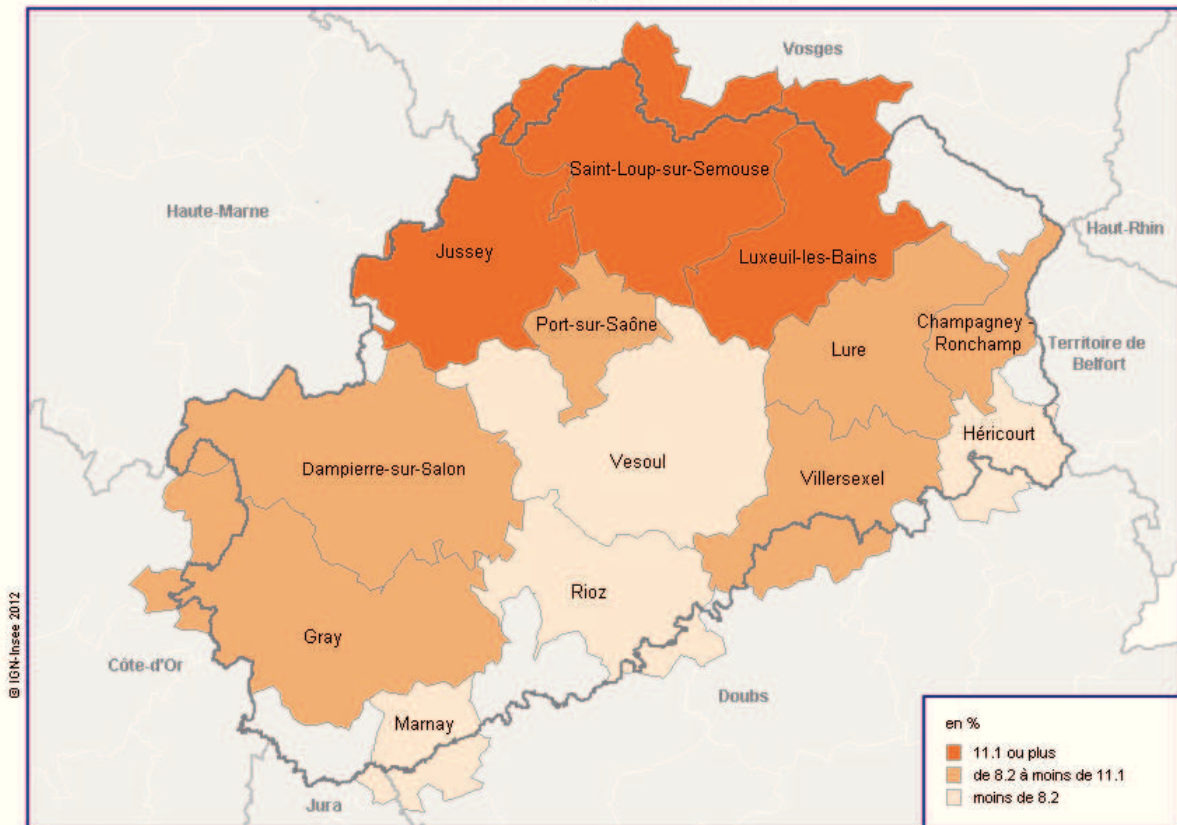
Source : Insee (Recensement de la population 2009)

## Part de résidences principales en situation de sous-peuplement



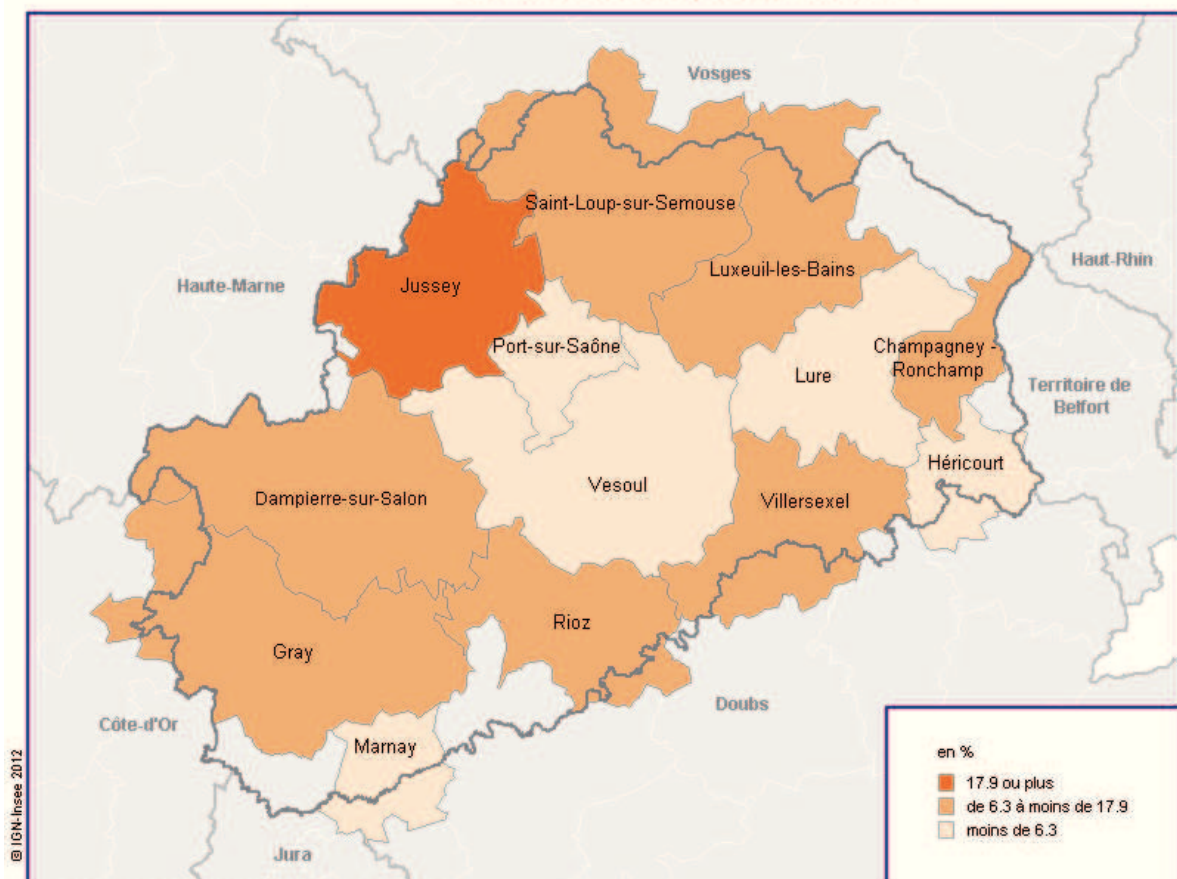
Source : Insee (Recensement de la population 2009)

## Part des logements vacants



Source : Insee (Recensement de la population 2009)

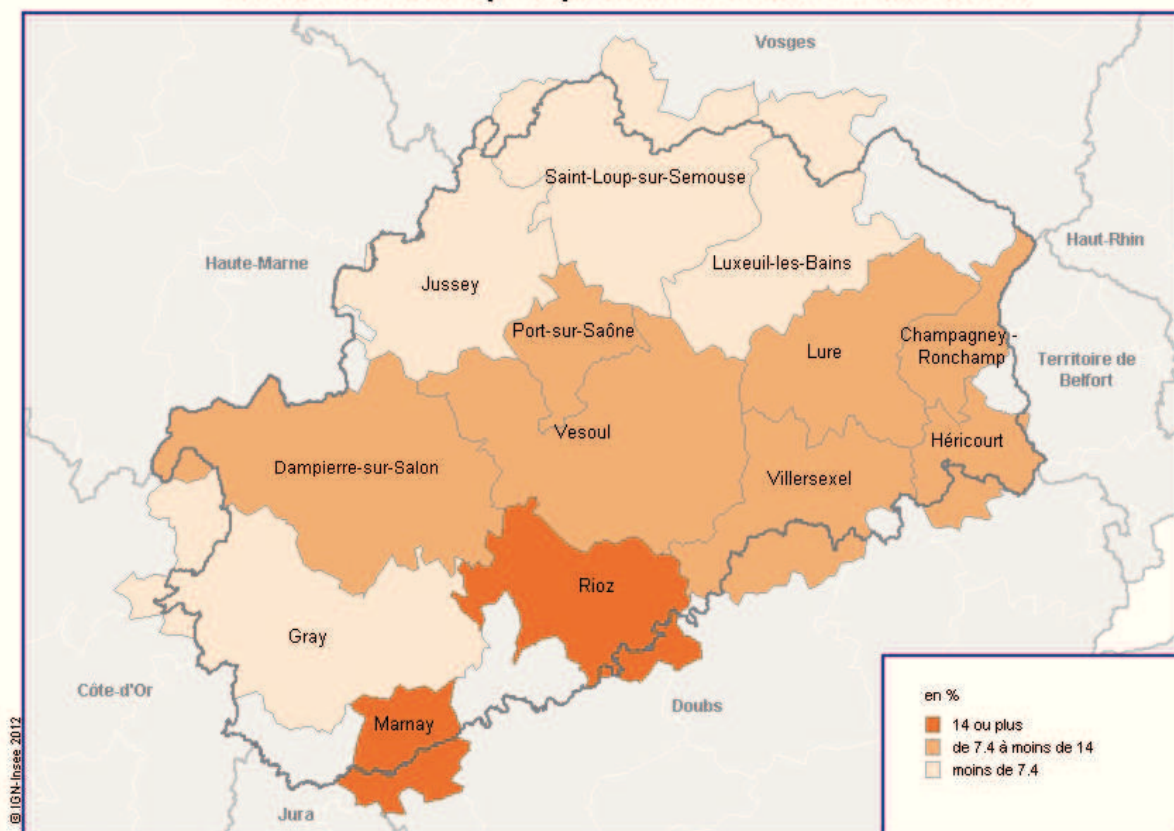
## Part des résidences secondaires



Source : Insee (Recensement de la population 2009)



## Part des résidences principales construites entre 1999 et 2005



## Parts des logements sociaux et de la population vivant avec un bas revenu (en %)

	Part de logements sociaux	Part de la population vivant avec un bas revenu
<i>Bassins de vie de la Haute-Saône :</i>		
Champagney - Ronchamp	6,8	15,5
Dampierre-sur-Salon	4,8	16,0
Gray	11,0	18,5
Héricourt	17,0	13,1
Jussey	1,3	21,5
Lure	9,7	19,6
Luxeuil-les-Bains	9,8	18,4
Marnay	1,4	10,9
Port-sur-Saône	9,3	16,6
Rioz	4,9	11,1
Saint-Loup-sur-Semouse	8,1	22,4
Vesoul	17,2	18,7
Villersexel	4,0	15,6

Source : Insee (Recensement de la population 2009)

## LE DÉPARTEMENT PERMET-IL L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS ET SERVICES POUR TOUS ?

### En bref

Tous les équipements les plus courants sont présents en Haute-Saône

- sur 95 équipements répertoriés dans la base permanente des équipements, 94 sont présents en Haute-Saône

Une densité d'équipements par habitant plus faible

- 288 équipements pour 10 000 habitants en Haute-Saône contre 322 pour 10 000 habitants dans les départements de comparaison

Un accès rapide aux équipements de la vie courante

- moins de 5 minutes en moyenne pour les équipements de proximité
- 10 minutes en moyenne pour les équipements de la gamme intermédiaire
- 20 minutes en moyenne pour les équipements de la gamme supérieure

La Haute-Saône compte relativement moins d'habitants « isolés » en matière d'accès aux équipements\*

- moins de 2 % de la population se situe à plus de 7 minutes de la gamme d'équipements de proximité
- 1 % des Haut-Saônois habitent à plus de quinze minutes de la gamme intermédiaire
- 0,2 % des habitants résident à plus de 30 minutes de la gamme supérieure

Relativement moins d'habitants éloignés des équipements éducatifs (écoles maternelles et élémentaires, collèges, lycées professionnels) excepté des lycées d'enseignement général ou technologique\*

Une qualité d'accès aux équipements très hétérogène au sein du département

- des temps d'accès aux équipements de la gamme supérieure plus élevés dans les bassins de vie de Dampierre-sur-Salon et Jussey (26 minutes contre 12 minutes dans le bassin de vie d'Héricourt)
- des parts de population « isolée » disparates selon l'équipement, en particulier pour les écoles maternelles et les lycées

\* que dans les départements de comparaison définis dans la fiche n° 1

## Le niveau d'équipement du territoire satisfait-il aux besoins de la population ?

Le département de la Haute-Saône ne souffre d'aucun manque majeur d'équipement sur son territoire. Sur le panel des 95 équipements ou services permettant de définir le niveau d'équipement d'un territoire, la Haute-Saône en comptabilise 94<sup>1</sup>. Elle garantit ainsi à sa population un accès aux équipements les plus courants.

Le département comporte quatre pôles proposant la gamme complète des équipements (de proximité, intermédiaire et supérieure) : Vesoul, Lure, Luxeuil-les-Bains et Gray. Ces quatre communes et leur couronne structurent le département par la présence d'équipements dits « supérieurs » tels les lycées, hypermarchés, cinémas, agences Pôle emploi, agences d'intérim, hôpitaux ou établissements de santé spécialisés.

Par rapport aux dix départements servant de référentiel de comparaison, quelle que soit la gamme, la Haute-Saône semble moins bien dotée en termes de densité d'équipements. Au total, sur la base des 95 équipements retenus, toutes gammes confondues, la Haute-Saône totalise 288 équipements pour 10 000 habitants contre 322 pour 10 000 habitants dans les départements de comparaison.

Cette moindre dotation en équipements par habitant ne nuit pas à leur accessibilité en matière de temps de trajet. Quels que soient la gamme ou l'ensemble d'équipements retenus, les temps d'accès sont inférieurs à ceux observés pour les dix départements de comparaison. Au total, un Haut-Saônois met en moyenne moins de cinq minutes pour accéder à la gamme des services de proximité, environ dix minutes pour celle des équipements et services intermédiaires et environ vingt minutes pour avoir accès aux services de la gamme supérieure.

### Les gammes d'équipements

Un équipement est défini comme un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. Les sept grands domaines d'équipements (services aux particuliers ; commerce ; enseignement ; santé, médico-social et social ; transports ; sports, loisirs et culture ; tourisme) se répartissent en trois gammes :

- la gamme de proximité comporte 29 types d'équipements : poste, banque-caisse d'épargne, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école ou regroupement pédagogique intercommunal, médecin omnipraticien, pharmacie, taxi... ;
- la gamme intermédiaire comporte 31 types d'équipements : police-gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, bassin de natation... ;
- la gamme supérieure comporte 35 types d'équipements : pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecins spécialistes, cinéma ...

De même, la part de la population que l'on pourrait qualifier d'« isolée » en matière de temps d'accès est marginale dans le département. En moyenne, moins de 2 % de la population se situe à plus de sept minutes de la gamme d'équipements de proximité, 1 % à plus de quinze minutes de la gamme intermédiaire et 0,2 % à plus de 30 minutes de la gamme supérieure. Les quatre communes les plus éloignées des trois gammes d'équipements à la fois sont toutes situées aux franges du département : Miellin aux limites du Territoire de Belfort et Bourguignon-lès-Morey, Argillières et Charmes-Saint-Valbert à la frontière de la Haute-Marne.

## L'accès aux équipements et services est-il satisfaisant pour l'ensemble de la population ?

Chaque bassin de vie est construit autour d'un pôle de services qui dispose au moins de la moitié des équipements de la gamme intermédiaire. Marnay et Champagny-Ronchamp sont les bassins de vie de Haute-Saône les moins bien pourvus en équipements et services de la gamme intermédiaire (respectivement 18 et 19 sur les 31 retenus). À l'inverse, Saint-Loup-sur-Semouse, Lure, Luxeuil-les-Bains, Gray et Vesoul sont les bassins de vie disposant de tous les équipements de la gamme intermédiaire. Les quatre derniers cités sont structurés par ailleurs autour des quatre pôles de services de gamme supérieure du département.

Le temps parcouru pour accéder aux équipements est un indicateur de la qualité de cet accès. Sur ce point, des disparités existent au sein du département. Pour la gamme supérieure des équipements, structurant un territoire, l'accessibilité moyenne au sein du département est d'environ 21 minutes. Dampierre-sur-Salon et Jussey sont les bassins de vie les plus éloignés de ce type d'équipements et de services (26 minutes). À l'opposé, Héricourt est celui dont les habitants ont, en moyenne, le temps d'accès le plus court à cette gamme (environ 12 minutes).

## L'accès aux équipements d'éducation est-il satisfaisant pour l'ensemble de la population ?

La Haute-Saône compte relativement moins d'habitants éloignés d'un établissement du 1<sup>er</sup> degré que dans les départements de comparaison. 25 % de la population du département résident à plus de 7 minutes d'une école maternelle et 0,6 % d'une école primaire contre respectivement 26,7 % et 1,3 %. La population haute-saônoise semble également mieux lotie en matière de temps d'accès aux collèges et aux lycées professionnels :

- 1,6 % de la population de Haute-Saône résident à plus de 15 minutes d'un collège contre 3,2 % dans les départements de comparaison ;

- 3,1 % des Haut-Saônois habitent à plus de 30 minutes d'un lycée professionnel contre 4,6 % dans les départements de comparaison.

En revanche, la Haute-Saône compte relativement plus d'habitants résidant à plus de 30 minutes d'un lycée d'enseignement général

<sup>1</sup> La Haute-Saône n'a pas de poissonnerie répertoriée dans la base permanente des équipements.

et/ou technologique. Leur part s'élève à 5,3 % contre 4 % dans les départements comparables.

Les disparités infra départementales s'observent sur les écoles maternelles et les lycées.

Champagny-Ronchamp est le bassin de vie dont la part de population résidant à moins de 7 minutes d'une école maternelle est la plus faible (3,4 %). À l'opposé, plus des trois quarts des habitants du bassin de vie de Rioz, qui compte une part importante

de familles avec enfants, résident à plus de 7 minutes d'une école maternelle.

Concernant les lycées d'enseignement général ou technologique, toute la population des bassins de vie de Gray, Héricourt, Lure, Luxeuil-les-Bains, Marnay et de Port-sur-Saône, vit à moins de 30 minutes de ce type d'établissement. En revanche, les trois quarts des habitants du bassin de vie de Jussey résident à plus de 30 minutes. ■

### Densité d'équipements par gamme

	Haute-Saône		Référentiel de comparaison	
	Nombre d'équipements	Nombre d'équipements pour 10 000 hab.	Nombre d'équipements	Nombre d'équipements pour 10 000 hab.
Gamme de proximité	5 411	226	61 892	247
Gamme intermédiaire	1 205	50	14 688	59
Gamme supérieure	284	12	3 961	16
Total	6 900	288	80 541	322

Sources : Insee (BPE 2011, Recensement de la population 2009 [exploitation principale])

### Accessibilité moyenne aux équipements (temps d'accès en mn)

	Haute-Saône	Départements de comparaison
<b>Accessibilité par gamme d'équipements (au plus près du domicile)</b>		
De proximité	4,6	4,9
Intermédiaire	10,2	11,2
Supérieure	20,7	21,7
<b>Accessibilité à un panier de 29 équipements (aller-retour)</b>		
Au plus près du domicile	21,2	22,9
Au plus proche du trajet domicile-travail	16,4	18,7

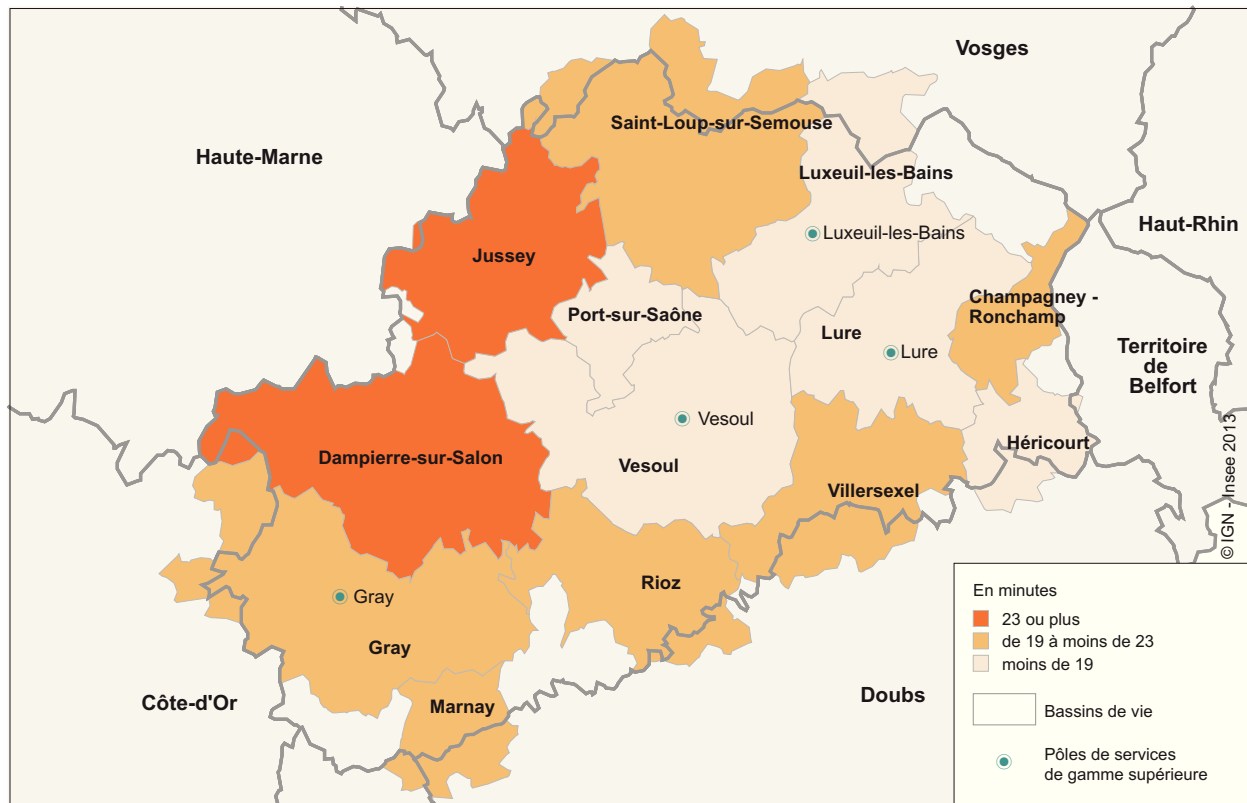
Sources : Insee (BPE 2010 et 2011, Recensement de la population 2009 [exploitation principale]) - Inra (UMR1041 CESAER, Distancier Odomatrix)

### Éloignement moyen aux équipements

	Haute-Saône				Départements de comparaison	
	Communes		Population		Communes	Population
		%		%	%	%
<b>Ensemble des communes</b>	545	100	239 194	100	100	100
dont à plus de 7 mn de la gamme de proximité (moyenne des 29 équipements)	35	6,4	4 258	1,8	16,7	3,6
dont à plus de 15 mn de la gamme intermédiaire (moyenne des 31 équipements)	18	3,3	2 281	1	14,3	4,1
dont à plus de 30 mn de la gamme supérieure (moyenne des 35 équipements)	5	0,9	488	0,2	11,4	4,5
dont les trois à la fois	4	0,7	252	0,1	4	0,9

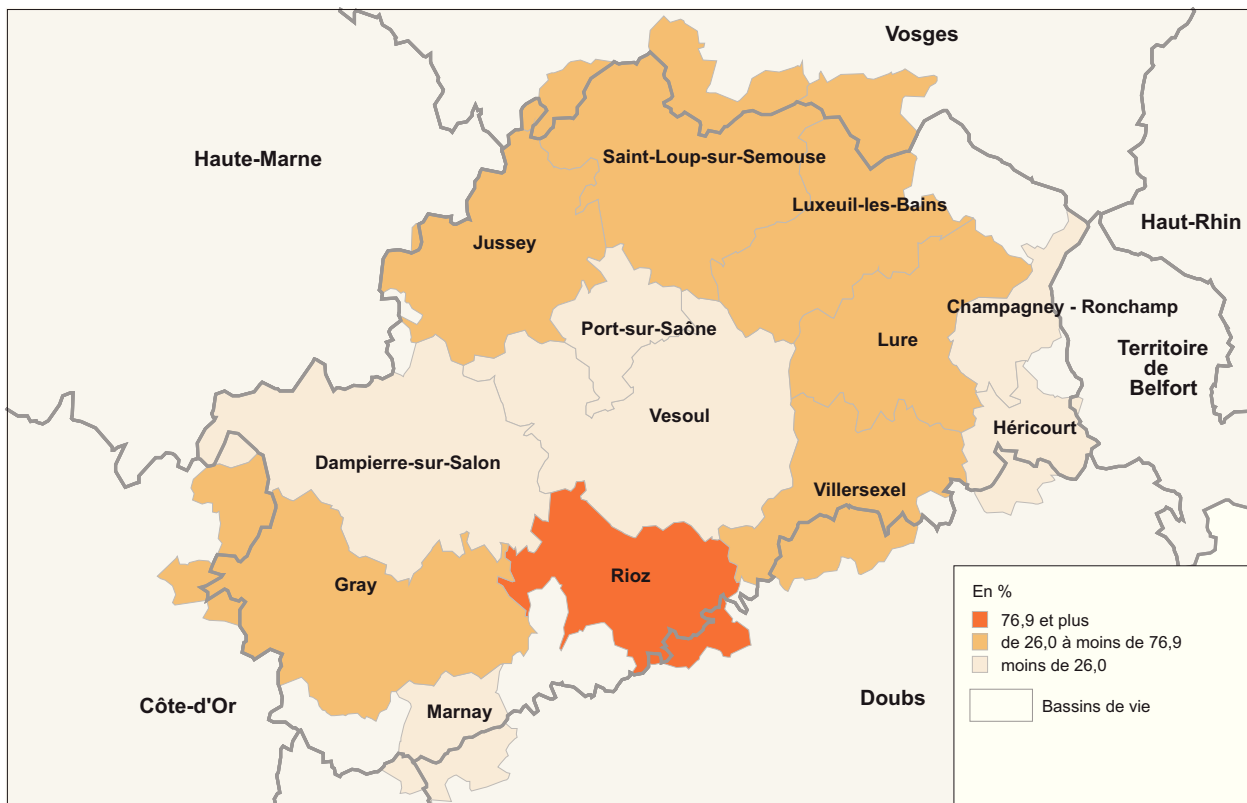
Sources : Insee (BPE 2010 et 2011, Recensement de la population 2009 [exploitation principale]) - Inra (UMR1041 CESAER, Distancier Odomatrix)

## Accessibilité moyenne à la gamme supérieure d'équipements dans le département de la Haute-Saône (par bassins de vie)



Sources : Insee (BPE 2010 et 2011, Recensement de la population 2009 [exploitation principale]) - Inra (UMR1041 CESAER, Distancier Odomatix)

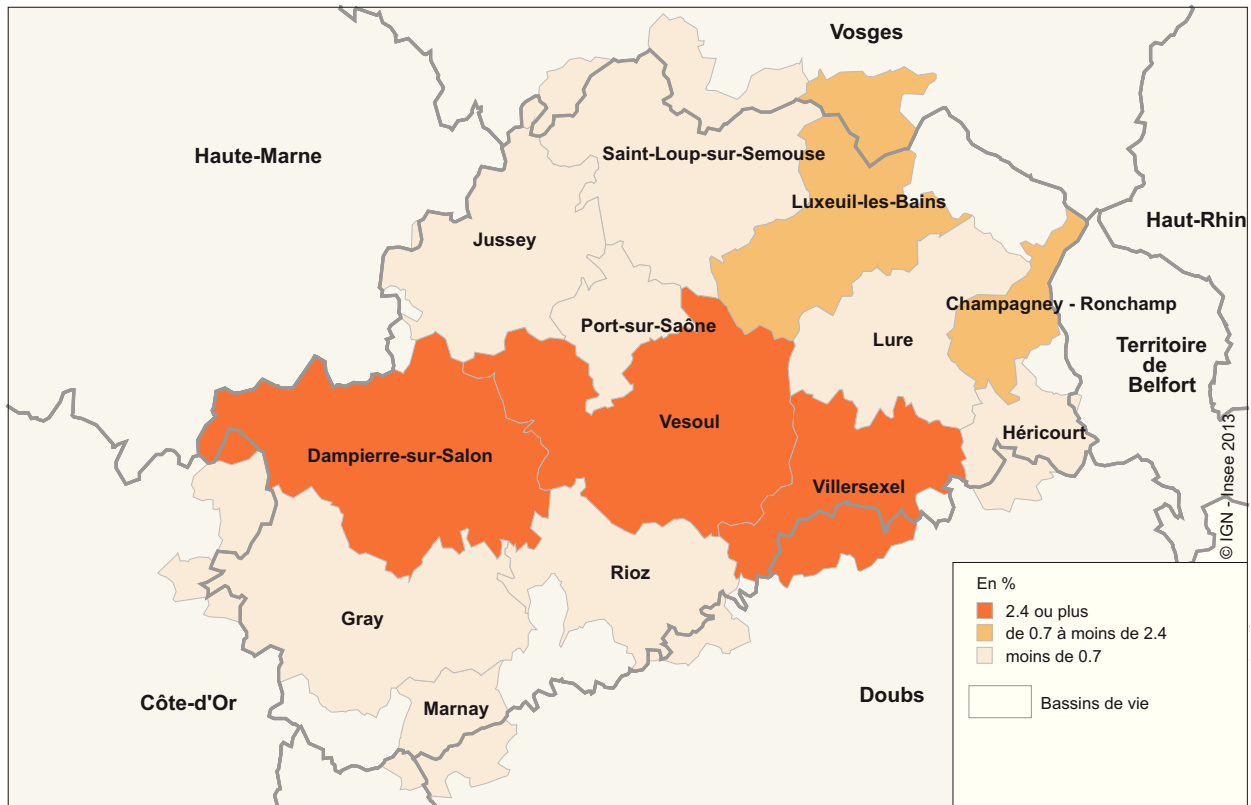
## Part de la population résidant à plus de 7 minutes d'une école maternelle dans le département de la Haute-Saône (par bassins de vie)



Sources : Insee (BPE 2010 et 2011, Recensement de la population 2009 [exploitation principale]) - Inra (UMR1041 CESAER, Distancier Odomatix)

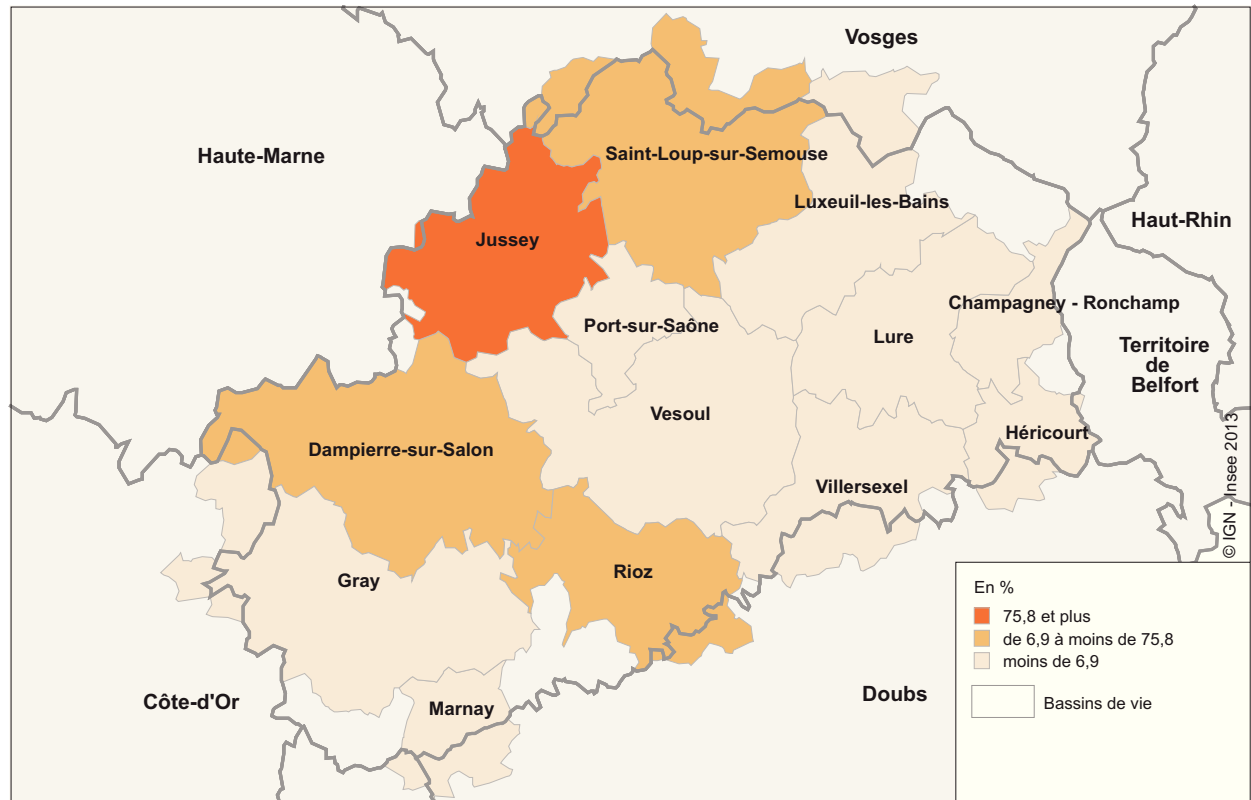


## Part de la population résidant à plus de 15 minutes d'un collège dans le département de la Haute-Saône (par bassins de vie)



Sources : Insee (BPE 2010 et 2011, Recensement de la population 2009 [exploitation principale]) - Inra (UMR1041 CESAER, Distancier Odométrix)

## Part de la population résidant à plus de 30 minutes d'un lycée d'enseignement général ou technologique dans le département de la Haute-Saône (par bassins de vie)



Sources : Insee (BPE 2010 et 2011, Recensement de la population 2009 [exploitation principale]) - Inra (UMR1041 CESAER, Distancier Odométrix)

## Y-A-T-IL DES GROUPES DE PERSONNES PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES ?

### En bref

En 2009, des situations potentielles de pauvreté en Haute-Saône

- 8,3 % des enfants vivent dans une famille dont les parents n'ont pas d'emploi et ne sont ni retraités ni étudiants.
- un quart des couples d'employés et d'ouvriers comportent un seul actif
- dans près de 9 % des ménages, la personne de référence est au chômage ou en emploi précaire.
- 31 000 personnes vivent avec un bas revenu, soit 17,3 % de la population du département.

Une fragilité plus marquée de la jeunesse en Haute-Saône\* :

- près d'un quart des jeunes de 18 à 25 ans ne sont ni en emploi ni étudiant
- moins de jeunes non étudiants autonomes
- un peu plus de jeunes sortis du système scolaire sans diplôme\*

La vulnérabilité des séniors et les enjeux pour l'avenir :

- un taux d'emploi des séniors plus faible : 33,6 % contre 35,3 % dans les départements de comparaison\*
- même part de personnes de 65 ans ou plus vivant seules\*
- 6 150 personnes âgées dépendantes en 2011, soit 10,3 % de la population âgée
- 7 450 personnes âgées dépendantes à l'horizon 2020
- la prise en charge des personnes âgées dépendantes en institution et à domicile nécessiterait la création de 900 équivalents temps plein supplémentaires d'ici 2020, soit une hausse de 25 %.

La situation des personnes handicapées et des immigrés est semblable aux départements de taille comparable :

- même part de personnes couvertes par l'allocation adulte handicapé\*
- une proportion d'immigrés comparable dans la population\*
- un taux de chômage de la population immigrée plus faible\*

\* par rapport aux départements de comparaison définis dans la fiche n° 1

## 6-1 Quelle proportion de la population est en situation de pauvreté ? Avec quelle intensité ?

Révélatrice de profondes inégalités sociales, la pauvreté est aussi l'expression de situations d'exclusion. Elle se traduit également par des difficultés d'accès aux droits fondamentaux comme la santé, le logement ou l'emploi. La pauvreté est un phénomène complexe à analyser en raison de la diversité des indicateurs visant à la mesurer, d'autres indicateurs sont d'ailleurs abordés dans la fiche n° 1. Le caractère multidimensionnel de la pauvreté, la concentration du risque de pauvreté sur certaines catégories de la population et la persistance des situations dans le temps sont autant d'éléments à prendre en compte.

La précarité est un état temporaire ou plus durable durant lequel tout événement rompant l'équilibre de l'individu peut le plonger dans la pauvreté. De nombreux éléments contribuent à cet équilibre tel l'activité professionnelle, la santé, les revenus. Toutes les situations de précarité n'évoluent pas vers la pauvreté. Elles sont cependant associées à des risques plus ou moins marqués qu'il s'agit ici d'appréhender pour éventuellement apporter des solutions préventives ou d'accompagnement.

### Quelle est la part des enfants vivant dans une famille dont les parents n'ont pas d'emploi et ne sont ni retraités ni étudiants ?

L'environnement familial et le travail sont des éléments importants dans la construction des individus. Une part importante de jeunes de moins de 18 ans vivant dans des familles sans actif occupé est un signe de précarité sociale doublé d'un facteur de difficulté potentielle d'insertion future.

8,3 % des enfants de Haute-Saône vivent en 2009 dans une famille dont les parents, ni retraités ni étudiants, sont sans emploi. Cette part est plus faible que dans les départements de taille comparable (9,2 %). Au sein du département de Haute-Saône, la part d'enfants vivant dans une famille dont les parents n'ont pas d'emploi et ne sont ni retraités ni étudiants est la plus forte dans les bassins de vie de Lure (12,4 %) et de Luxeuil-les-Bains (10,7 %).

Ce constat recouvre des situations très différentes suivant la structure familiale du ménage. Les familles monoparentales sont plus touchées par la pauvreté. En Haute-Saône, plus du tiers (33,6 %) des enfants qui vivent dans une famille monoparentale en 2009 ont leur parent sans emploi contre 4,0 % des enfants vivant au sein d'un couple. La précarité des enfants vivant en famille monoparentale en Haute-Saône est comparable à celle des départements de comparaison.

### Quelle est la part des couples avec un seul actif parmi les familles d'employés et d'ouvriers ?

Les familles ne sont pas exposées dans les mêmes proportions au risque de pauvreté selon les catégories socioprofessionnelles.

Les employés et les ouvriers sont plus vulnérables en cas de perte d'emploi ou de baisse de revenu, notamment lorsqu'un ouvrier ou un employé est la seule personne active dans la famille. En Haute-Saône, 24,3 % des couples d'employés et d'ouvriers comprennent un seul actif en 2009, soit deux points de plus que dans les départements de comparaison.

### Quelle est la proportion de ménages dont la personne de référence est au chômage ou en emploi précaire ?

Dans près de 9 % des ménages de Haute-Saône ou des départements de comparaison, la personne de référence est au chômage ou en emploi précaire (intérim, emplois aidés et autres emplois à durée limitée).

### Quelle est la part de la population vivant avec un bas revenu ?

La faiblesse des revenus est une des causes principales de la pauvreté monétaire. En Haute-Saône, en 2009, 31 000 personnes vivent avec un bas revenu, c'est-à-dire avec moins de 956 € par mois par unité de consommation. 17,3 % de la population du département est dans cette situation, ce qui est équivalent aux départements de comparaison (17,7 %). Il existe cependant des disparités au sein du département de Haute-Saône. La part de la population vivant avec un bas revenu est particulièrement élevée dans les bassins de vie de Saint-Loup-sur-Semouse (22,4 %) et Jussey (21,5 %). Elle est également au-dessus de la moyenne départementale dans les bassins de vie de Lure (19,6 %), Vesoul (18,7 %), Gray (18,5 %) et Luxeuil-les-Bains (18,4 %).

## 6-2 La fragilité des jeunes en Haute-Saône

Les jeunes sont une population potentiellement fragile en raison des difficultés qu'ils peuvent rencontrer pour s'insérer dans la vie active. Leur insertion dépend de nombreux facteurs comme le niveau de formation atteint ou la conjoncture économique. La connaissance de la situation des jeunes en sortie du système éducatif est un élément important pour anticiper à la fois les éventuelles difficultés d'insertion à venir mais aussi les atouts ou faiblesses du département au regard de sa jeunesse.

### Les jeunes sont-ils insérés dans la vie active ?

Un jeune est considéré comme non inséré dans la vie active lorsqu'il n'est ni étudiant, ni en emploi.

En Haute-Saône, 23,5 % des jeunes de 18 à 25 ans ne sont pas insérés sur le marché du travail et dans le système scolaire contre 22 % dans les départements de comparaison. Au sein de la Haute-Saône, cette part atteint 30 % dans les bassins de vie de Lure et Saint-Loup-sur-Semouse.

## Les jeunes non étudiants sont-ils autonomes ?

La définition de l'autonomie d'un jeune est ici abordée exclusivement sous l'angle de l'indépendance de sa domiciliation par rapport à sa famille. En Haute-Saône, 47,3 % des 18-24 ans ne sont pas étudiants et ne vivent plus chez leurs parents. La proportion de jeunes non étudiants autonomes est plus faible que dans les départements de comparaison (52 %).

## Quelle est la part des 20-24 ans non scolarisés sans diplôme ?

Une personne est considérée sans diplôme si elle n'est pas inscrite dans un établissement d'enseignement et qu'elle n'a obtenu ni CAP, ni BEP, ni diplômes de rangs plus élevés.

Parmi les 20-24 ans résidant en Haute-Saône, 21,8 % sont non scolarisés et ne sont titulaires d'aucun diplôme. Cette proportion est un peu plus élevée que dans les départements de comparaison (20,9 %).

## Quelle est la part des 25-34 ans non scolarisés sans diplôme ?

La part des 25-34 non scolarisés et n'ayant aucun diplôme permet d'intégrer les études longues mais aussi la reprise d'un parcours de formation après un échec initial. Parmi les 25-34 ans résidant en Haute-Saône, 17,4 % sont sortis du système scolaire sans diplôme, ce qui est également supérieur aux départements de comparaison (16,2 %).

## 6-3 La vulnérabilité des seniors en Haute-Saône

Entre 1999 et 2011, la population haut-saônoise progresse de + 0,4 % par an, cette augmentation étant pour moitié due aux migrations résidentielles des principaux pôles d'emploi de la région (Besançon, Belfort Montbéliard) vers les communes proches situées en Haute-Saône. Ce rythme d'accroissement démographique devrait se maintenir jusqu'en 2020. Dans le même temps, le nombre de personnes âgées progresserait beaucoup plus vite, compte tenu du vieillissement des générations nombreuses du baby boom et des gains attendus d'espérance de vie. Le nombre de personnes de 60 ans ou plus progresserait ainsi de + 11 700 entre 2011 et 2020 (+ 19 %). Ce rythme de progression serait légèrement supérieur à la moyenne régionale.

## Quel accès à l'emploi pour les seniors ?

Le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans permet de mesurer les difficultés de cette tranche d'âge à accéder à l'emploi. Il est calculé en rapportant le nombre d'individus de 55-64 ayant un emploi au nombre total d'individus de cette classe d'âge. En 2009, le taux d'emploi des seniors en Haute-Saône s'élève à 33,6 %, ce qui est moins élevé que dans les départements de comparaison (35,3 %).

## Les établissements d'accueil des personnes âgées dépendantes

En 2011 en Haute-Saône, les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) offrent 2 150 places, ce qui représente 82 % des capacités d'hébergement, pour l'essentiel occupées par des personnes âgées dépendantes. Parmi les autres modes d'hébergement existant, les logements foyers et les maisons de retraite (EHPA) offrent près de 500 places, celles-ci étant très majoritairement occupées par des personnes valides. Une cinquantaine de personnes modérément dépendantes y résident. Les Unités de Soins Longue Durée (USLD), dédiées à des personnes présentant des pathologies très lourdes et généralement très dépendantes, sont peu développées en Haute-Saône (30 places seulement).

## Les personnes âgées sont-elles isolées ?

Mesurer la part des personnes seules de 65 ans ou plus permet de rendre compte des situations d'isolement chez les plus âgés qui sont aussi un facteur de pauvreté. En 2009, 31,1 % des personnes âgées de 65 ans ou plus vivent seules en Haute-Saône, dans des proportions semblables aux départements de taille comparable (30,9 %). Au sein de la Haute-Saône, la part de personnes âgées de 65 ans ou plus vivant seules est la plus élevée dans les bassins de vie de Vesoul et Luxeuil-les-Bains (33 %). Entre 1999 et 2009, cette part a augmenté de 1,5 point en Haute-Saône contre 1,9 point dans les départements de comparaison.

## Quelle est la situation des personnes âgées dépendantes en 2011 ?

En 2011, 6 150 personnes âgées sont en situation de dépendance en Haute-Saône, soit 10,3 % de la population âgée. Ce taux de dépendance est supérieur à la moyenne franc-comtoise (9,6 %).

Les modalités de prise en charge des personnes dépendantes, que ce soit en matière d'infrastructures ou de personnel, diffèrent en fonction du niveau de la perte d'autonomie de chaque individu. Parmi les personnes âgées dépendantes en 2011, 2 500, soit 41 % d'entre elles, sont en situation de dépendance lourde.

En 2011, 2 600 personnes âgées dépendantes vivent en institution en Haute-Saône, ce qui correspond à un taux d'institutionnalisation identique au niveau régional (34 %). La moitié des places est occupée par des personnes lourdement dépendantes, 28 % par des personnes modérément dépendantes et le reste par des personnes non dépendantes. Cette politique d'accueil en institution est proche de celle qui prévaut au niveau régional.

En 2011, 4 050 personnes âgées dépendantes vivent à domicile, dont 2 900 en situation de perte modérée d'autonomie. 1 500 personnes, soit 46 % des Haut-Saônois lourdement dépendants, sont maintenues à leur domicile. Dans la prise en charge des personnes

dépendantes à domicile, interviennent des professionnels, mais aussi les aidants naturels (famille, proches) dont le rôle est très important mais difficilement quantifiable.

Au total, la prise en charge de l'ensemble des personnes âgées dépendantes de Haute-Saône représente en 2011 près de 3 550 équivalents temps plein professionnels, dont 31 % en institution et 69 % à domicile.

## Quelles sont les perspectives pour 2020 ?

D'ici 2020, ce sont les effectifs des tranches d'âges les plus élevées qui augmenteraient le plus fortement. Le nombre de personnes âgées de 85 ans et plus progresserait de + 32 % d'ici 2020. Les effectifs de la tranche des 60-74 ans, croîtraient également rapidement (+ 6 % entre 2011 et 2020). À l'inverse, les effectifs de la tranche d'âge intermédiaire, celle des 75-84 ans, décroîtraient légèrement entre 2011 et 2020.

Ainsi en 2020, 7 450 personnes âgées seraient en situation de dépendance en Haute-Saône. Le département devrait ainsi faire face à la prise en charge de 1 300 personnes âgées dépendantes supplémentaires par rapport 2011, dont 550 en situation de dépendance lourde.

D'ici 2020, la part de personnes âgées lourdement dépendante devrait peu changer. Sur 7 450 personnes âgées dépendantes en 2020, 3 050 seraient lourdement dépendantes contre 4 400 modérément dépendantes.

La prise en charge des personnes âgées dépendantes en institution et à domicile nécessiterait la création de 900 emplois en équivalents temps plein supplémentaires d'ici 2020, soit une hausse de + 25 % par rapport à 2011. Cette estimation s'appuie sur un scénario qui privilégie l'accueil en EHPAD des personnes les plus lourdement dépendantes, avec une augmentation du nombre de places de 21 % dans ces établissements. Les personnes âgées valides ne seraient plus accueillies que dans les foyers et les maisons de retraite. Les hypothèses de ce scénario conduisent à accueillir 3 100 personnes en institution en 2020, parmi lesquelles 1 800 personnes dépendantes lourdes et 900 dépendantes modérées. 400 personnes non dépendantes resteraient accueillies en EHPA et en logements-foyers. 4 750 personnes âgées dépendantes seraient maintenues à domicile, dont 1 200 lourdement dépendantes et 3 550 modérément dépendantes. Ainsi, quoiqu'en léger recul par rapport à 2011, la part des personnes lourdement dépendantes à domicile demeurerait élevée (40 %).

Pour la prise en charge en institution, on estime que 2 000 emplois en équivalents temps plein (ETP) seraient nécessaires en 2020, soit

600 de plus qu'en 2011. Parmi les emplois supplémentaires, 250 ETP supplémentaires d'aides soignants, 200 ETP et plus de 100 ETP d'infirmières seraient nécessaires.

À domicile, ce scénario conduirait à solliciter 2 450 ETP en 2020, soit 300 de plus qu'en 2011. Ce besoin en emploi se répartirait entre 1 100 ETP pour l'aide à domicile, 1 000 ETP pour le nursing et 350 ETP pour les soins infirmiers.

Malgré les aléas qui entourent tout exercice de projection, il apparaît que même en privilégiant la prise en charge des personnes âgées les plus dépendantes en institution, l'accroissement attendu des effectifs est tel qu'au moins 1 200 d'entre elles seraient maintenues chez elles. Parmi les conditions du maintien à domicile, l'implication des aidants naturels dans la prise en charge de leur proche paraît fondamentale.

## 6-4 Les autres populations potentiellement fragiles

### Quelle est la situation des personnes handicapées en Haute-Saône ?

Les personnes handicapées sont une population potentiellement en situation de fragilité, en particulier sur le marché du travail dont l'accès leur est plus difficile. En 2009, 3,2 % de la population de Haute-Saône est couverte par l'allocation adulte handicapé contre 3,6 % dans les départements de comparaison.

### Quelle est la situation des immigrés en Haute-Saône ?

De même, la population immigrée est potentiellement en situation de fragilité en raison de difficultés d'inclusion sociale, de langue et d'accès à l'emploi. Cette fragilité peut également être renforcée par les caractéristiques socio-économiques du territoire.

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. En 2009, 4,5 % de la population est immigrée en Haute-Saône, ce qui est comparable aux départements de comparaison (4,9 %). 18,8 % de la population immigrée est au chômage en Haute-Saône en 2009, ce qui est moins élevé que dans les départements de comparaison (20,4 %). Le taux de chômage, calculé à partir du recensement, permet de faire des comparaisons d'un territoire à l'autre mais ne doit pas être considéré comme le chiffre officiel du taux de chômage car il ne correspond pas à la définition établie par le bureau international du travail. ■



## Définitions et méthodes de projections

**Les projections de population** en 2020 et 2030 sont basées sur le modèle de projection démographique Omphale de l'Insee. **Le scénario central d'Omphale est utilisé dans cette étude. Il consiste à prolonger les tendances démographiques observées récemment** (fécondité, mortalité, migrations).

La dépendance est définie comme l'incapacité d'une personne à accomplir certains actes essentiels de la vie quotidienne. La grille AGGIR (autonomie gérontologique groupes iso-ressources) permet de classer les personnes en six niveaux de perte d'autonomie. Cette étude considère les personnes appartenant aux **GIR 1 et 2 comme lourdement dépendantes**, et celles appartenant aux **GIR 3 et 4 comme modérément dépendantes**. Les personnes en GIR 5 et 6 sont considérées comme très peu ou pas dépendantes.

**L'estimation du nombre de personnes âgées dépendantes en institution** est basée sur les données exhaustives de l'enquête réalisée auprès des établissements en 2011. Pour les personnes âgées dépendantes vivant à domicile, les résultats issus de l'enquête Handicap Santé de 2008 –volet ménages– ont été actualisés en 2011 et projetés en 2020 sur la base du scénario démographique central, et de l'hypothèse intermédiaire d'évolution de la dépendance dans le rapport «Perspectives démographiques et financières de la dépendance » piloté par Jean-Michel Charpin et rendu public en juin 2011.

### Les scénarios d'évolution de la prise en charge de la dépendance à l'horizon 2020

Le modèle de projection de personnes âgées dépendantes aboutit à une estimation du nombre de personnes dépendantes en 2020. Trois scénarios de prise en charge de la dépendance ont été élaborés afin de mesurer l'impact des différentes politiques d'accueil des personnes dépendantes en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou de maintien à domicile.

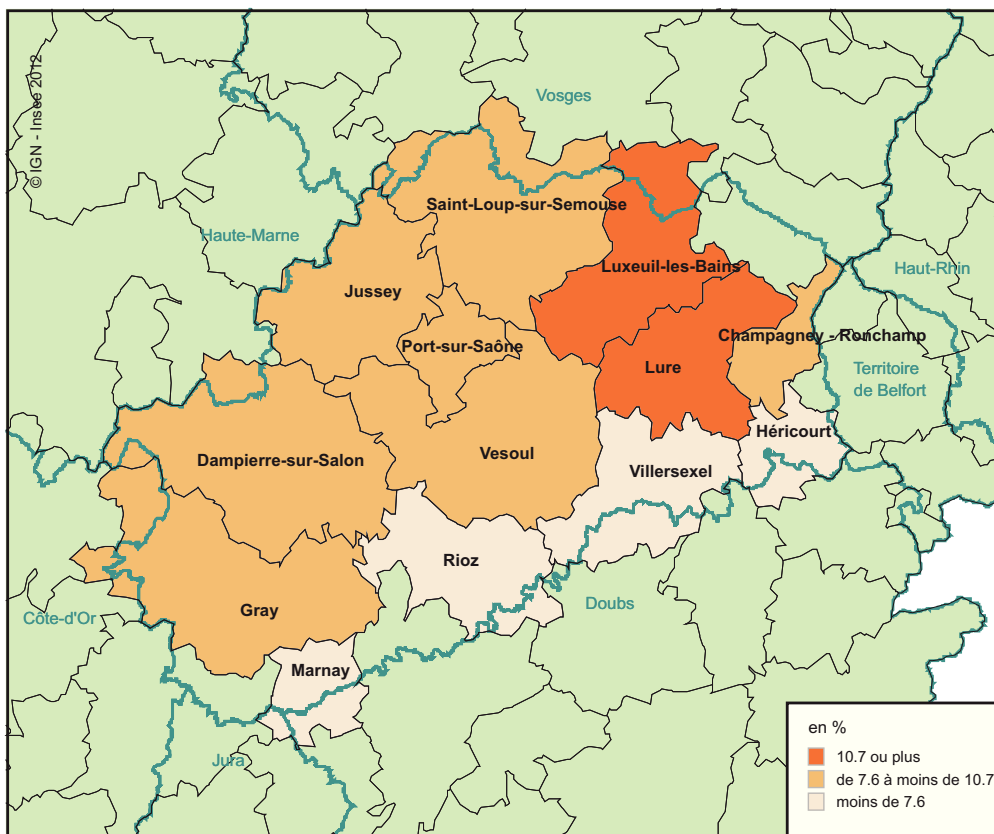
#### Les projections d'emploi en 2020

##### Les scénarios d'évolution de la prise en charge de la dépendance à l'horizon 2020

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario intermédiaire retenu dans l'étude
Évolution du nombre de places en EHPAD entre 2011 et 2020	+ 32 % (égale à l'augmentation du nombre de personnes de 85 ans et plus)	Inchangée	+ 21 % (égale à l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes)
Structure de la population accueillie en EHPAD	Inchangée par rapport à 2011 61% de GIR 1-2 32% de GIR 3-4 7% de GIR 5-6	70% de GIR 1-2 30% de GIR 3-4 0% de GIR 5-6	70% de GIR 1-2 30% de GIR 3-4 0% de GIR 5-6
Autres établissements pour personnes âgées	Nombre de places et structure de la population accueillie inchangées par rapport à 2011		
Effectifs et répartition par GIR de la population dépendante à domicile	= Solde entre le nombre de personnes âgées dépendantes estimé en 2020 et le nombre de dépendants en institution et leur répartition par niveau de dépendance		

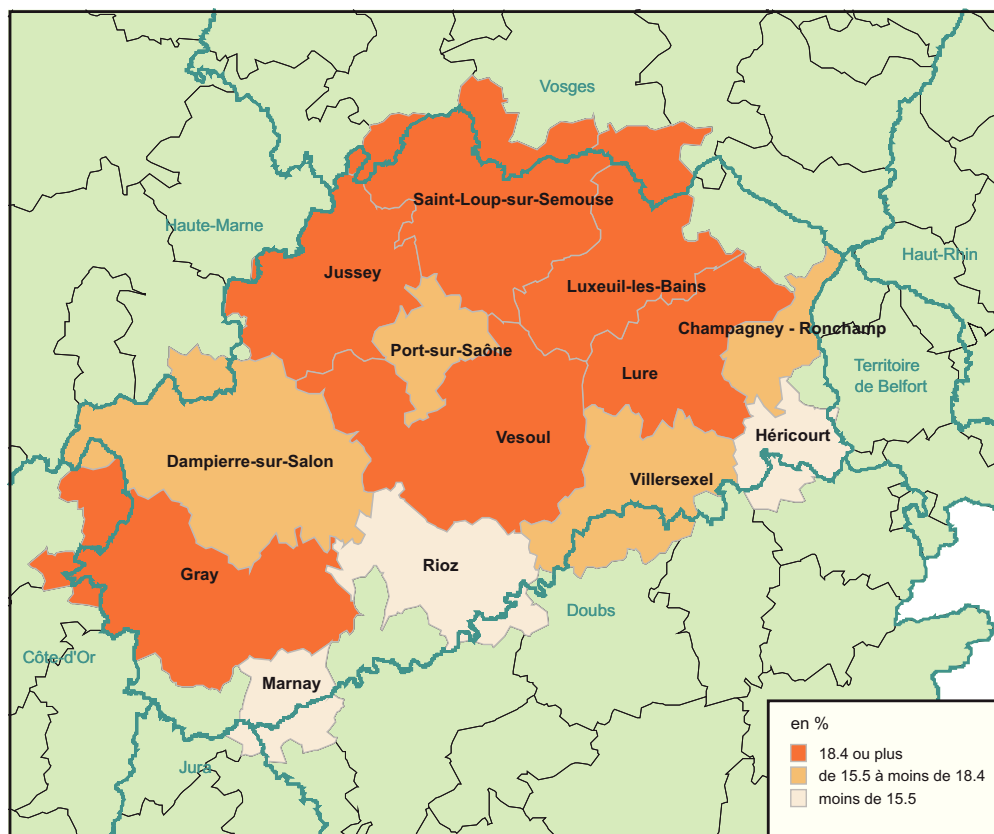
L'enquête réalisée auprès des établissements en 2011 fournit des résultats détaillés sur le nombre d'emploi (en équivalent temps plein) par catégorie d'établissement et par catégorie de personnel ; ces données ont été complétées par des données provenant de l'Agence régionale de Santé de Franche-Comté. Les projections d'emploi en EHPAD en 2020 sont calculées pour chaque scénario en fonction du nombre de personnes âgées accueillies et de taux d'encadrement plus ou moins élevés selon la répartition par GIR des personnes accueillies en EHPAD. La prise en charge liée à la dépendance à domicile en 2011, est calculée à partir du nombre estimé de personnes âgées dépendantes à domicile, et en fonction de leur répartition par GIR. Une approche en termes de besoins a été privilégiée dans ce module pour les soins infirmiers et le nursing, une faible partie de cette activité pouvant être assumée par des aidants non-professionnels. Pour l'aide à domicile, les données provenant des conseils généraux concernant les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) ont été utilisées. Aucune donnée n'est disponible sur les ETP correspondant à l'aide apportée par les aidants naturels.

## Part des enfants vivant dans une famille dont les parents n'ont pas d'emploi et ne sont ni retraités ni étudiants



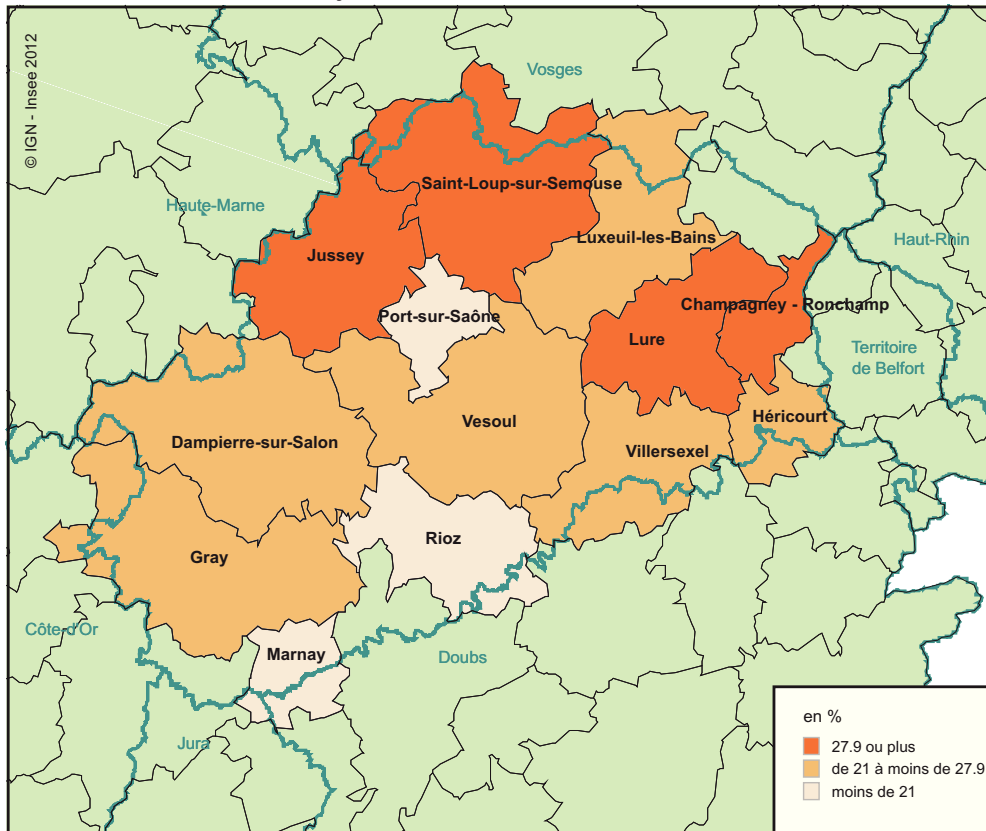
Source : Insee (Recensement de la population 2009)

## Part de la population vivant avec un bas revenu (dont le RSA)

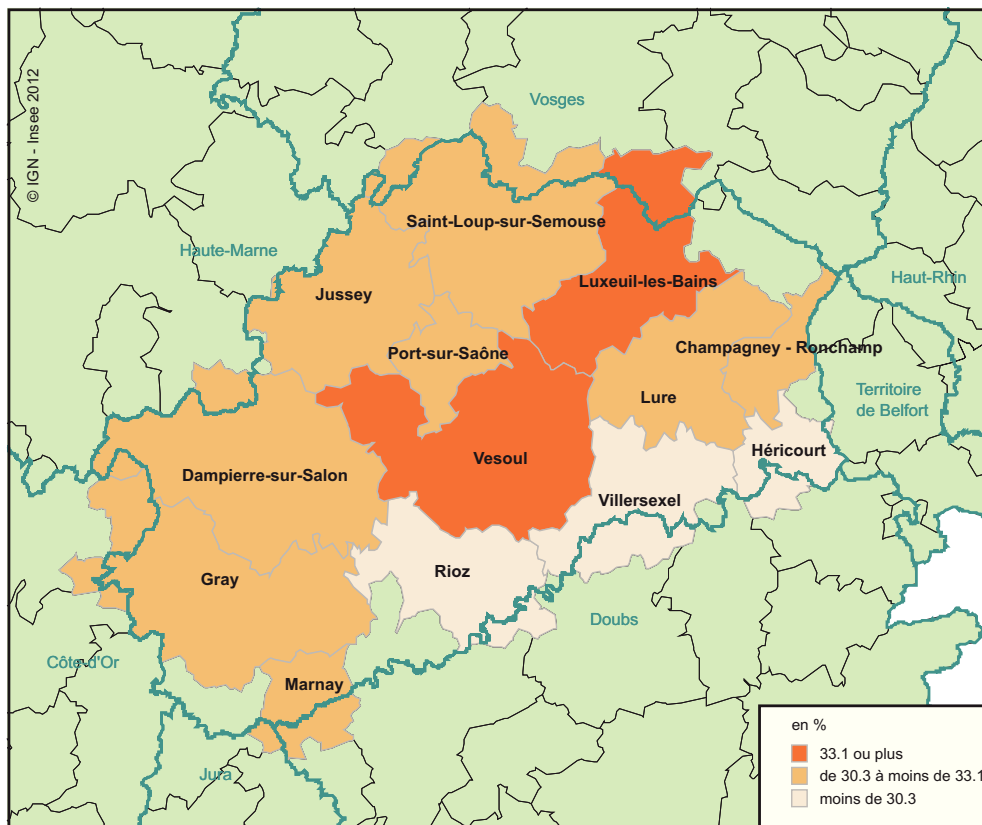


Source : Insee (Recensement de la population 2009)

## Part des jeunes non insérés sur le marché du travail

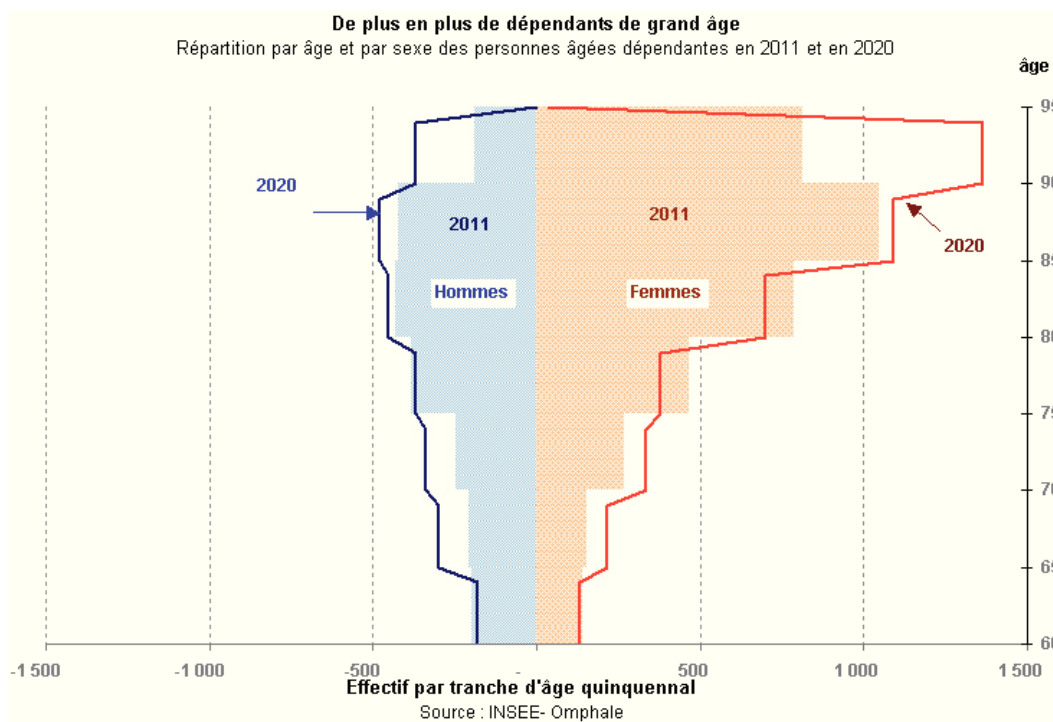
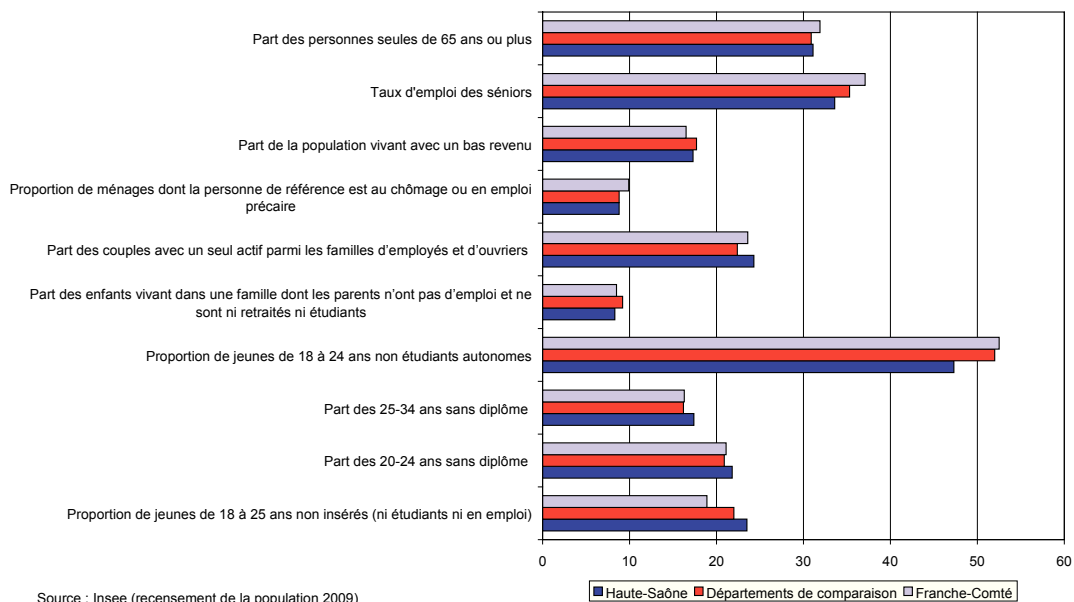


## Part des personnes seules de 65 ans ou plus

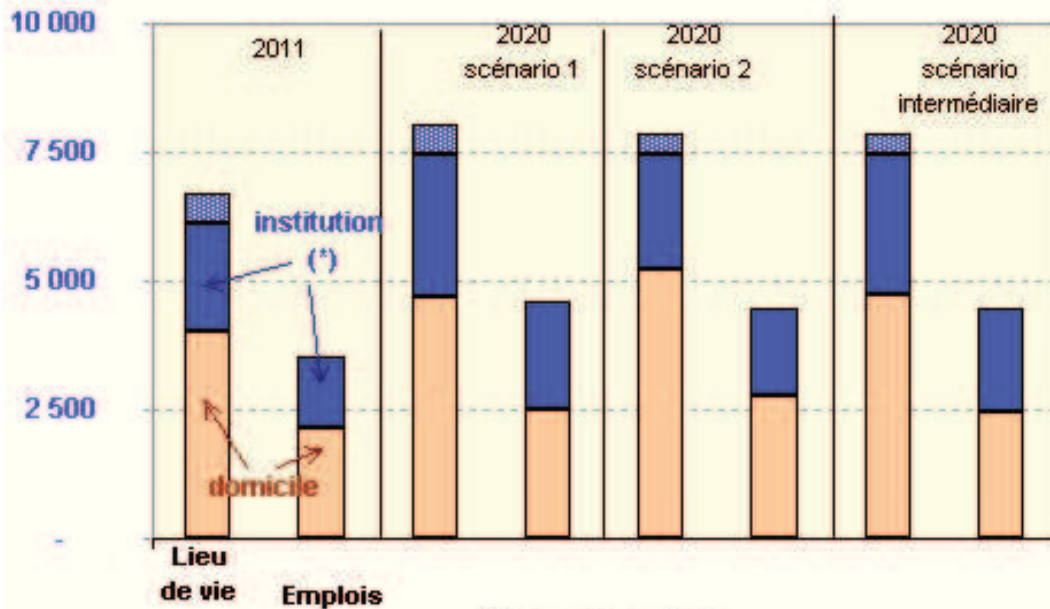




## Indicateurs de vulnérabilité des jeunes et des seniors en 2009 (en %)



**Résultats de 3 scénarios possibles  
de l'évolution de la prise en charge de la dépendance**



Source : Insee-ARS.

Se reporter à la note méthodologique pour la définition des scénarios  
(\*) en hachures bleues : les non dépendants en institution

## L'ACCESSIBILITÉ AUX SOINS EST-ELLE GARANTIE POUR TOUS ?

### En bref

En 2009, l'ensemble des habitants de Haute-Saône se situent à moins de 20 minutes d'au moins un des cinq équipements de soins de santé de premier recours

L'accessibilité aux équipements de santé varie selon la gamme :

- La population de Haute-Saône vit plus loin des équipements de santé de gamme de proximité et intermédiaire\*
- Les habitants de Haute-Saône se situent plus près des équipements de santé de gamme supérieure\*

Des disparités d'accessibilité marquées au sein du département

Moins de médecins spécialistes\*

*\*comparé aux départements de comparaison définis dans la fiche n° 1*

### La Haute-Saône dispose-t-elle d'infrastructures et de personnel médical suffisant ?

L'accès aux soins constitue un élément essentiel d'attractivité et de dynamisme local. La présence de services de santé est nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants d'un territoire. Elle permet également l'installation de nouvelles populations, notamment celles qui en ont le plus besoin, comme les retraités ou les enfants. Elle fait également émerger des nouvelles activités économiques (maintien des emplois, attraction d'entreprises). Les différences d'accessibilité, entre les territoires ou au sein d'un territoire, peuvent constituer une forme d'inégalité entre les habitants. De plus, l'accès aux soins est devenu un enjeu crucial car les départs en retraite des médecins de proximité et l'effet des restructurations hospitalières peuvent conduire à des « déserts médicaux » sur les territoires.

### Les habitants de Haute-Saône sont-ils situés près des équipements de soins de proximité ?

Accéder aux équipements de santé est particulièrement important pour les soins de premier recours : pharmacie, médecin généraliste, kinésithérapeute, dentiste et infirmier. En 2009, l'ensemble des habitants de Haute-Saône se situe à moins de 20 minutes d'au moins un des cinq équipements de soins de proximité.

### L'accessibilité aux soins est-elle garantie pour toutes les gammes d'équipements de santé ?

L'accessibilité aux équipements de santé varie selon la gamme. Par rapport aux départements de taille comparable, la population de Haute-Saône vit plus loin des équipements de santé de gamme de proximité et intermédiaire. En revanche, les habitants de Haute-

Saône se situent plus près des équipements de santé de gamme supérieure que dans les départements de comparaison.

En 2009, 14,9 % de la population de Haute-Saône vit à plus de 7 minutes d'au moins un équipement de santé de proximité contre 12,6 % dans les départements de taille comparable. Au sein de la Haute-Saône, il existe de fortes disparités d'accès aux équipements de santé de proximité. Dans les bassins de vie de Rioz, Gray et Villersexel, environ le quart de la population se situe à plus de 7 minutes d'un équipement de santé de proximité contre seulement 4,8 % dans le bassin de vie de Port-sur-Saône.

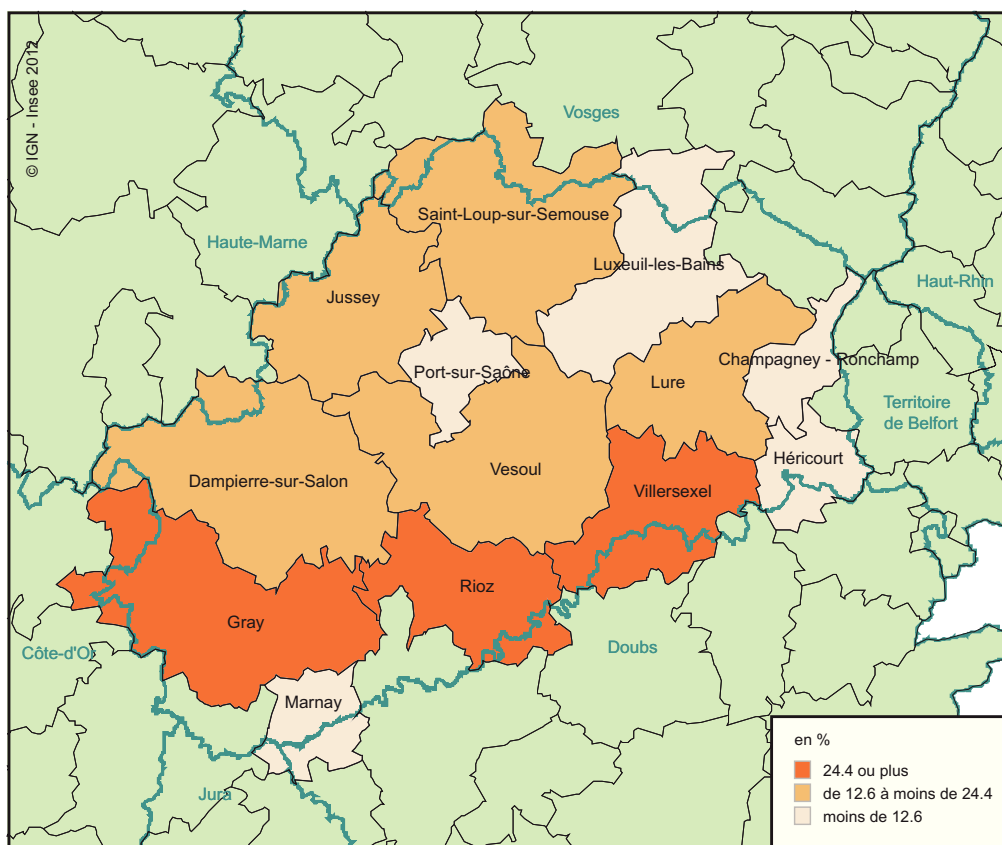
En ce qui concerne la gamme intermédiaire, 15,0 % des habitants de Haute-Saône se situent à plus de 15 minutes d'au moins un équipement de santé de ce type en 2009. Cette part est plus importante en Haute-Saône que dans les départements de comparaison (12,8 %). La gamme intermédiaire est constituée des orthophonistes, des pédicures, des podologues, des laboratoires d'analyses médicales, des ambulances et des hébergements et services d'aides aux personnes âgées. Au sein du département de la Haute-Saône, plus de 40 % de la population des bassins de vie de Rioz et Jussey se situe à plus de 15 minutes d'un équipement de santé de la gamme intermédiaire. À l'inverse, dans le bassin de vie de Héricourt, presque personne (0,2 %) ne réside à plus de 15 minutes d'un équipement de santé de ce type.

En 2009, 13,0 % de la population de Haute-Saône vit à plus de 30 minutes d'au moins un équipement de santé de gamme supérieure contre 14,7 % dans les départements de taille comparable. Les disparités au sein de la Haute-Saône sont encore plus marquées pour les équipements de santé de gamme supérieure. Tandis que tous les habitants du bassin de vie d'Héricourt et de Port-sur-Saône disposent des équipements de la gamme supérieure à moins de 30 minutes, 44,2 % de la population du bassin de vie de Jussey et 33,5 % de la population du bassin de vie de Gray se situent à plus de 30 minutes de ces équipements de santé.

## La Haute-Saône dispose-t-elle de suffisamment de médecins généralistes et spécialistes ?

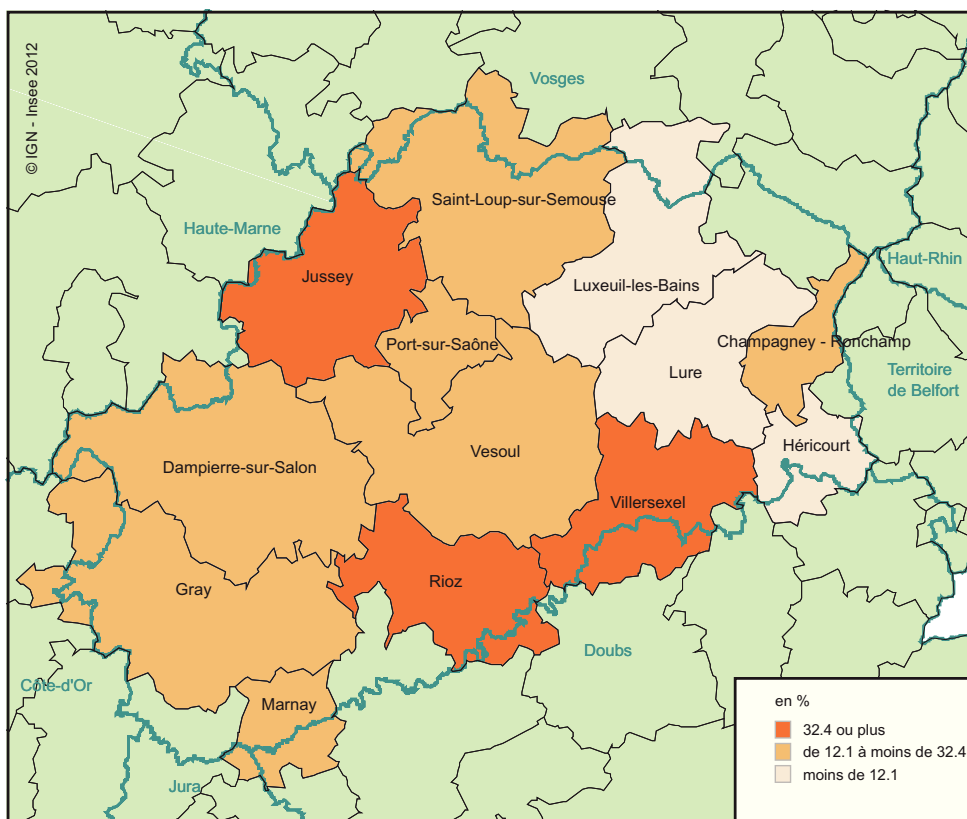
En 2009, il y a 9,2 médecins omnipraticiens pour 10 000 habitants en Haute-Saône, ce qui est équivalent aux départements de comparaison (9,4 médecins généralistes pour 10 000 habitants). Les médecins spécialistes sont sous-représentés en Haute-Saône. La Haute-Saône dénombre 2,8 médecins spécialistes pour 10 000 habitants contre 4,5 sur les départements de taille comparable et 5,8 en Franche-Comté. ■

**Part de la population éloignée de plus de 7 minutes des équipements de santé de la gamme de proximité dans les bassins de vie de Haute-Saône**



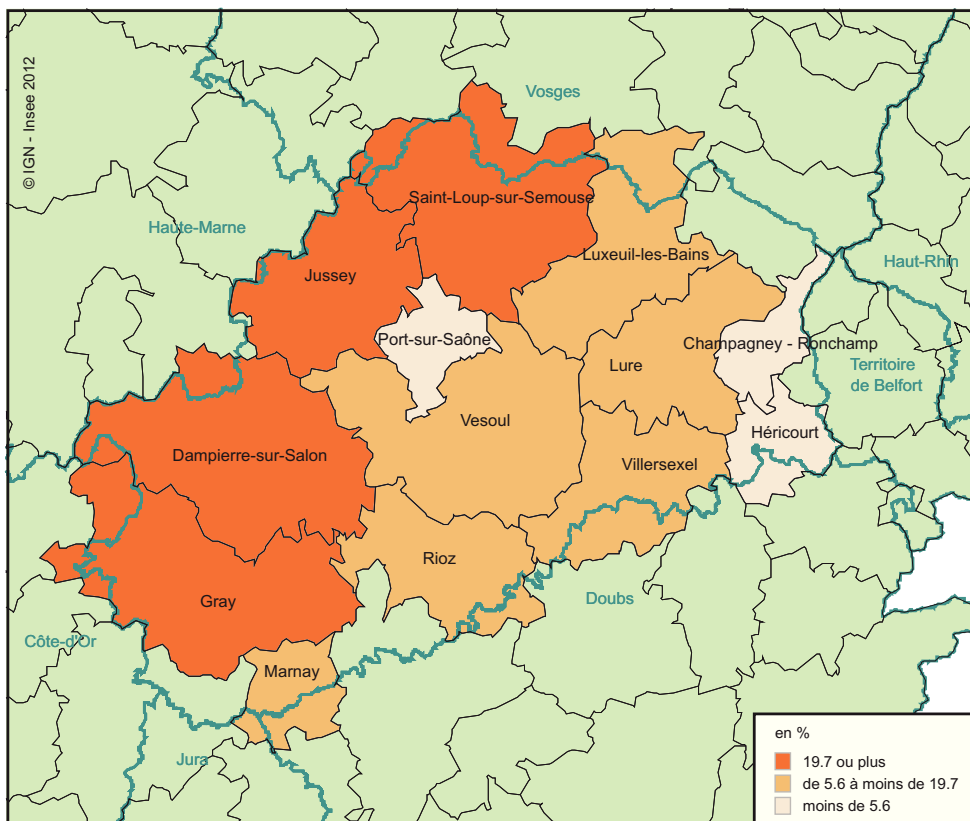
Sources : Insee, BPE 2011 - Recensement de la population 2009 exploitation principale ; Inra UMR1041 CESAER, Distancier Odomatrix.

## Part de la population éloignée de plus de 15 minutes des équipements de santé de la gamme intermédiaire dans les bassins de vie de Haute-Saône



Sources : Insee, BPE 2011 - Recensement de la population 2009 exploitation principale ; Inra UMR1041 CESAER, Distancier Odometrix.

## Part de la population éloignée de plus de 30 minutes des équipements de santé de la gamme supérieure dans les bassins de vie de Haute-Saône



Sources : Insee, BPE 2011 - Recensement de la population 2009 exploitation principale ; Inra UMR1041 CESAER, Distancier Odometrix.

## QUEL EST LE POIDS DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES ?

### En bref

#### Un département peu touristique

- 46 000 places d'hébergement en hôtel, camping ou résidence secondaire en Haute-Saône
- Une densité d'hébergement touristique 2,5 fois moins importante que dans les départements de comparaison\* : 8,6 lits/km<sup>2</sup> contre 19,8 lits/km<sup>2</sup>
- Proportionnellement moins d'hôtels\* : 39 hôtels classés en Haute-Saône contre 116\*
- Proportionnellement moins de campings\* : 27 campings contre 65\*

#### Les activités les plus caractéristiques du tourisme génèrent peu d'emplois

- 450 emplois, dont 400 dans les activités liées à l'hébergement touristique
- Un poids très faible dans l'ensemble de l'emploi : 0,5 % contre 1,3 % dans les départements de taille comparable

#### Une saisonnalité de l'emploi peu marquée, liée au caractère peu touristique du département

\* que dans les départements de comparaison définis dans la fiche n° 1



## Quelle est la capacité d'accueil touristique du département ?

La capacité d'accueil touristique est une estimation du nombre de places d'hébergement (lits touristiques) en résidences secondaires, hôtels, campings. Les gîtes et chambres d'hôtes ne sont pas pris en compte.

La Haute-Saône dispose d'une capacité touristique de 46 000 lits, soit 8,6 lits/km<sup>2</sup>. Les départements de comparaison disposent en moyenne de 2,5 fois plus de lits que la Haute-Saône. Leur densité touristique est de 19,8 lits/km<sup>2</sup>.

Rapporté à la population résidente dans le département, le taux de fonction touristique est de 19,2 lits pour 100 habitants en Haute-Saône contre 45,6 lits pour 100 habitants dans les départements de comparaison.

La répartition des lits par type d'hébergement permet de se faire une idée du profil de la clientèle accueillie. En Haute-Saône, 86 % des lits touristiques se situent dans les résidences secondaires, soit 5 points de plus que dans les départements de comparaison qui disposent donc de davantage de lits en hôtels et campings.

La Haute-Saône dispose d'un parc hôtelier de 39 hôtels classés (830 chambres) et de 27 campings (1 600 emplacements), contre en moyenne 116 hôtels classés et 65 campings dans les départements de comparaison. La répartition du parc par qualité de l'hôtel est proche de celle des départements de comparaison.

### La capacité d'accueil touristique

Elle se définit en nombre de places d'hébergement (lits touristiques), selon la convention de calcul suivante :

- Capacité en hôtellerie classée ou non : nombre de chambres X 2
- Capacité en hôtellerie de plein air : nombre d'emplacements X 3
- Capacité en résidences secondaires : nombre de résidences secondaires X 5

### Le tourisme offre-t-il beaucoup d'emplois ?

La Haute-Saône offre peu d'emplois dans les activités touristiques. Elle compte 450 emplois (salariés ou non), soit 0,5 % de l'ensemble des emplois du département, contre 1,3 % dans les départements de comparaison. Comme dans les départements de comparaison, 85 % des emplois touristiques relèvent de l'hébergement et 15 % des

autres activités. La part des emplois non salariés est moins élevée en Haute-Saône (50 personnes soit 11,2 % des emplois touristiques) que dans les départements de comparaison (21,6 %).

### Les activités caractéristiques du tourisme regroupent les activités suivantes (en Naf rev.2) :

Hébergement :

- 5510Z Hôtels et hébergement similaire
- 5520Z Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
- 5530Z Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs

Autres activités :

- 4939C Téléphériques et remontées mécaniques
- 5010Z Transports maritimes et côtiers de passagers
- 9104Z Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
- 9604Z Entretien corporel

Le recensement est la seule source exhaustive qui permet de connaître la part des non salariés dans l'emploi des activités caractéristiques du tourisme. Cette estimation a cependant une limite : elle porte sur le mois de janvier de l'année (période de collecte du recensement) et ne permet pas de rendre compte à d'autres périodes de l'année d'un emploi pourtant fortement saisonnier.

Parmi les emplois salariés occupés dans les activités caractéristiques du tourisme, 39,1 % sont exercés à temps partiel, soit 9 points de plus que dans les départements de comparaison.

Bien que le département de Haute-Saône dispose d'une station de sport d'hiver (Planche-des-Belles-Filles), il n'y a pas de surcroît d'emploi en hiver. En Haute-Saône, le nombre d'emplois salariés des activités caractéristiques du tourisme varie entre 300 et 450 selon la période de l'année. Le maximum est atteint en juillet-août. Les départements de référence ont une saisonnalité de leur emploi touristique plus marquée. Ils connaissent, en moyenne, un surcroît d'emplois plus importants en hiver (le Jura ou les Hautes-Pyrénées sont situés en zone de montagne) et une hausse estivale plus élevée. ■



Capacité d'accueil en hôtellerie classée au 1er janvier

		0 étoile	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles ou plus	Total classé
<b>Haute-Saône</b>	<b>Nombre d'hôtels</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>24</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>39</b>
	Part d'hôtels du parc classé	7,7	10,3	61,5	20,5	0,0	100
	<b>Nombre de chambres</b>	<b>75</b>	<b>44</b>	<b>499</b>	<b>198</b>	<b>0</b>	<b>816</b>
	Part de chambres du parc classé	9,2	5,4	61,2	24,3	0,0	100
	<b>Nombre moyen de chambres par hôtel</b>	<b>25,0</b>	<b>11,0</b>	<b>20,8</b>	<b>24,8</b>	<b>0,0</b>	<b>20,9</b>
<b>Départements de comparaison</b>	<b>Nombre d'hôtels</b>	<b>107</b>	<b>107</b>	<b>678</b>	<b>238</b>	<b>27</b>	<b>1 157</b>
	Part d'hôtels du parc classé	9,2	9,2	58,6	20,6	2,3	100,0
	<b>Nombre de chambres</b>	<b>2 132</b>	<b>1 936</b>	<b>15 132</b>	<b>12 778</b>	<b>1 268</b>	<b>33 246</b>
	Part de chambres du parc classé	6,4	5,8	45,5	38,4	3,8	100,0
	<b>Nombre moyen de chambres par hôtel</b>	<b>19,9</b>	<b>18,1</b>	<b>22,3</b>	<b>53,7</b>	<b>47,0</b>	<b>28,7</b>

Source : Insee, Pôle de compétence tourisme données 2012

Capacité d'accueil en hôtellerie de plein-air homologuée au 1er janvier

		1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles	Total
<b>Haute-Saône</b>	<b>Nombre de campings</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>27</b>
	Part de campings du parc classé	40,7	33,3	22,2	3,7	100,0
	<b>Nombre d'emplacements</b>	<b>426</b>	<b>467</b>	<b>621</b>	<b>98</b>	<b>1 612</b>
	Part d'emplacement du parc classé	26,4	29,0	38,5	6,1	100,0
	<b>Nombre moyen d'emplacements par campings</b>	<b>38,7</b>	<b>51,9</b>	<b>103,5</b>	<b>98,0</b>	<b>59,7</b>
<b>Départements de comparaison</b>	<b>Nombre de campings</b>	<b>101</b>	<b>293</b>	<b>196</b>	<b>55</b>	<b>645</b>
	Part de campings du parc classé	15,7	45,4	30,4	8,5	100,0
	<b>Nombre d'emplacements</b>	<b>4 086</b>	<b>16 761</b>	<b>19 936</b>	<b>9 107</b>	<b>49 890</b>
	Part d'emplacement du parc classé	8,2	33,6	40,0	18,3	100,0
	<b>Nombre moyen d'emplacements par campings</b>	<b>40,5</b>	<b>57,2</b>	<b>101,7</b>	<b>165,6</b>	<b>77,3</b>

Source : Insee, Pôle de compétence tourisme données 2012